



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

CES/2000/4/Add.3
3 avril 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

**COMMISSION DE STATISTIQUE et
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS

Quarante-huitième réunion plénière
(Paris, 13-15 juin 2000)

**PROGRAMMES DE TRAVAIL INTERNATIONAUX EN MATIÈRE DE STATISTIQUE
DANS LA RÉGION DE LA CEE, 2000/2001 et 2001/2002 :
PRÉSENTATION INTÉGRÉE**

(Version établie avant la réunion plénière)

**ACTIVITÉ DE PROGRAMME 3
STATISTIQUES ÉCONOMIQUES**

Structure de la présentation intégrée

1. Ce document a pour objet de fournir une présentation entièrement intégrée des programmes de travail internationaux en matière de statistique dans la région de la CEE. En d'autres termes, il englobe non seulement les activités dans le domaine statistique de la Commission économique pour l'Europe (CEE), mais aussi les activités statistiques pertinentes entreprises dans la région de la CEE par les organismes énumérés ci-après : Commission des Communautés européennes, OCDE, Division de statistique de l'ONU, OIT, OMS, FMI, Organisation mondiale du commerce (ex-GATT), Banque mondiale, Comité inter-États de statistique de la Communauté d'États indépendants (CEI-STAT) et bon nombre d'autres institutions. Les programmes sont présentés dans six documents distincts - un pour chaque domaine du programme de travail de la Conférence :

Activité de programme 1 : Organisation et fonctionnement des services de statistique
(CES/2000/4/Add.1)

- Activité de programme 2 : Infrastructure technique et autres questions communes (CES/2000/4/Add.2)
- Activité de programme 3 : Statistiques économiques (CES/2000/4/Add.3)
- Activité de programme 4 : Statistiques sociales et démographiques (CES/2000/4/Add.4)
- Activité de programme 5 : Statistiques de l'environnement (CES/2000/4/Add.5)
- Activité de programme 6 : Diffusion et appui aux activités du secrétariat (CES/2000/4/Add.6).

2. La présentation intégrée est préparée chaque année, conformément au calendrier suivant :

- i) Décembre-janvier : le secrétariat de la CEE obtient des informations d'autres organisations concernant leurs programmes de travail et établit un avant-projet de la présentation intégrée, que le Bureau de la Conférence des statisticiens européens examine lors de la réunion qu'il tient chaque année en février.
- ii) Février-mai : le secrétariat met à jour la présentation intégrée et la modifie pour y incorporer les décisions que le Bureau recommande à la Conférence de prendre dans chaque domaine de la statistique, et il soumet la présentation sous forme de projet à la Conférence pour qu'elle l'examine à sa réunion annuelle qui a lieu en juin.
- iii) Juillet-août : le secrétariat modifie la présentation intégrée en fonction des décisions que la Conférence a prises à sa réunion de juin en ce qui concerne son propre programme de travail, et publie la version définitive de la présentation pour la prochaine période biennale.

3. Ainsi, les six documents mentionnés plus haut contiennent les informations mises à jour communiquées par les organisations au secrétariat afin qu'elles apparaissent dans cette version actualisée de la présentation intégrée, qui sera examinée par la Conférence à sa réunion plénière de 2000. En plus des informations actualisées relatives aux futurs programmes de travail envisagés par les diverses organisations internationales dans différents domaines de la statistique, elle donne la liste des nombreuses décisions que le Bureau recommande à la Conférence d'adopter dans les domaines en question et signalent plusieurs points que le Bureau estime devoir porter à l'attention de la Conférence à sa réunion plénière.

4. Chaque activité de programme est divisée en un certain nombre d'éléments de programme, chacun d'entre eux étant décrit selon le schéma ci-après :

OBJECTIFS AU COURS DES PROCHAINES ANNÉES : Objectifs généraux des services nationaux de statistique en ce qui concerne les activités internationales dans ce domaine au cours des prochaines années.

RÉSULTATS COLLECTIFS ATTENDUS AU COURS DES DEUX PROCHAINES ANNÉES : Résultats concrets attendus par les pays au cours des deux prochaines années.

L'ATTENTION DE LA CONFÉRENCE EST APPELÉE SUR LES POINTS

SUIVANTS : Liste (pour chaque domaine statistique) des questions que le Bureau estime devoir porter à l'attention de la Conférence à sa réunion plénière.

DÉCISIONS QUE LE BUREAU RECOMMANDE À LA CONFÉRENCE

D'ADOPTER À SA RÉUNION PLÉNIÈRE DE 2000 : Liste des décisions qu'il est recommandé à la Conférence d'adopter à sa réunion plénière de 2000, en ce qui concerne son programme de travail.

RÉUNIONS AU COURS DES DEUX PROCHAINES ANNÉES : Organisation responsable, titre, date.

RAPPORTEUR : Organisation internationale qui, sur la recommandation de la Conférence, sera chargée d'élaborer, à l'intention du Bureau, des rapports succincts sur des problèmes concrets et des questions d'orientation, et d'évaluer, au nom de la Conférence, les progrès accomplis au regard des objectifs et des résultats définis pour un élément de programme donné.

ACTIVITÉS ET MOYENS AU COURS DES DEUX PROCHAINES ANNÉES :

Description des principales activités des organisations dans ce domaine de la mi-juin 2000 à juin 2002. Sous cette rubrique, des informations sont également fournies en ce qui concerne les incidences sur les ressources de la CEE des travaux devant être entrepris par le secrétariat de la CEE. Les incidences sur les ressources de la CEE sont classées en trois catégories : minimales (moins de trois mois de travail); moyennes (trois à six mois de travail); et importantes (plus de six mois de travail).

Liste des éléments du programme de travail de la Conférence

5. On trouvera dans le tableau 1 ci-après la liste de tous les éléments du programme de travail de la Conférence avec mention de la cote du document contenant les informations relatives à l'élément considéré.

Autres renseignements connexes

6. La présentation intégrée étant répartie en six documents distincts établis sur le même modèle, la présente note explicative est reproduite au début de chacun d'eux. Un bref document (CES/2000/4) rappelle en outre le contexte dans lequel cette présentation a été élaborée et fournit des renseignements complémentaires, y compris la signification des sigles qui y sont employés.

Tableau 1. Liste des éléments de programme compris dans le programme de travail de la Conférence (avec mention de la cote du document contenant les informations relatives à l'élément considéré)

Activité de programme	Élément de programme
<u>Activité de programme 1 :</u> Organisation et fonctionnement des services de statistique (voir document CES/2000/4/Add.1)	1.1 Promotion et coordination des travaux statistiques multilatéraux 1.2 Questions de gestion et de politique générale intéressant directement les présidents des services nationaux de statistique 1.3 Pays en transition dans la région de la CEE 1.4 Relations avec des pays hors de la région de la CEE (notamment des pays de la région méditerranéenne)
<u>Activité de programme 2 :</u> Infrastructure technique et autres questions communes (voir document CES/2000/4/Add.2)	2.1 Gestion de l'infrastructure informatique 2.2 Collecte et traitement des données statistiques 2.3 Diffusion et échange de l'informatique statistique 2.4 Classifications statistiques 2.5 Recherche-développement statistique 2.6 Données géographiques et régionales 2.7 Mise en valeur des ressources humaines 2.8 Indicateurs de développement durable NOUVEAU
<u>Activité de programme 3 :</u> Statistiques économiques (voir document CES/2000/4/Add.3)	3.1 Mise en œuvre du système de comptabilité nationale 3.2 Statistiques monétaires et bancaires, des finances publiques et de la balance des paiements 3.3 Commerce international des marchandises 3.4 Statistiques des transports et des communications 3.5 Commerce (secteur de la distribution) 3.6 Commerce international de services 3.7 Tourisme 3.8 Autres services marchands et services non marchands 3.9 Statistiques des prix, y compris parités de pouvoir d'achat 3.10 Statistiques agricoles et forestières et statistiques de la pêche 3.11 Statistiques industrielles 3.12 Statistiques de l'énergie 3.13 Statistiques de la science et de la technique 3.14 Registres des activités industrielles et commerciales et fichiers administratifs étayant l'élaboration des statistiques économiques 3.XX Autres travaux dans le domaine des statistiques économiques

Activité de programme	Élément de programme
<p><u>Activité de programme 4</u> : Statistiques sociales et démographiques (voir document CES/2000/4/Add.4)</p> <p>Nouvelle numérotation des éléments de programme pour en améliorer la concordance avec la classification des programmes du Comité administratif de coordination (CAC)</p>	<p>4.1 Statistiques démographiques (y compris projections, migrations et fécondité, familles et ménages) (<i>ex 4.11</i>)</p> <p>4.2a Recensements de la population et des habitations (<i>ex 4.5</i>)</p> <p>4.2b Statistiques sur les groupes de population présentant un intérêt particulier (<i>ex 4.14</i>)</p> <p>4.3 Statistiques des établissements humains et du logement (<i>ex 4.12</i>)</p> <p>4.4 Statistiques du travail (<i>ex 4.10</i>)</p> <p>4.5 Statistiques sur l'éducation et la formation (<i>ex 4.8</i>)</p> <p>4.6 Statistiques culturelles (<i>ex 4.9</i>)</p> <p>4.7a Statistiques sur le revenu et les dépenses des ménages, sur le bien-être de la population et sur la pauvreté et l'inégalité de revenus (<i>ex 4.13</i>)</p> <hr/> <p>4.7b Statistiques sur la sécurité sociale (<i>nouveau</i>) NOUVEAU</p> <hr/> <p>4.8 Statistiques sur la criminalité et la justice pénale (<i>ex 4.7</i>)</p> <p>4.9 Statistiques de la santé (<i>ex 4.6</i>)</p> <p>4.10 Statistiques différenciées en fonction du sexe (<i>ex 4.2</i>)</p> <p>4.11 Autres travaux dans le domaine des statistiques sociales et démographiques (<i>ex 4.XX</i>)</p> <p>4.11a Indicateurs et cadres sociaux (<i>ex 4.1</i>)</p> <p>4.11b Enquêtes sociales polyvalentes (<i>ex 4.3</i>)</p> <p>4.11c Registres et fichiers administratifs utilisés pour l'établissement des statistiques sociales et démographiques (<i>ex 4.4</i>)</p>
<p><u>Activité de programme 5</u> : Statistiques de l'environnement (voir document CES/2000/4/Add.5)</p>	<p>5.1 Notions, définitions et classifications sectorielles <i>Thème : émissions, déchets, utilisation des sols/couverture végétale, etc.</i></p> <p>5.2 Comptabilité de l'environnement</p> <p>5.3 Base de données sur l'environnement et rapports sur l'état de l'environnement</p> <hr/> <p>5.4 Statistiques météorologiques NOUVEAU</p>
<p><u>Activité de programme 6</u> : Diffusion et appui aux activités du secrétariat (voir document CES/2000/4/Add.6)</p>	<p>6.1 Coordination de la collecte internationale de données</p> <p>6.2 Autres activités du secrétariat de la CEE concernant les statistiques</p>

**PROGRAMMES DE TRAVAIL INTERNATIONAUX EN MATIÈRE DE STATISTIQUE
DANS LA RÉGION DE LA CEE, 2000/2001 et 2001/2002 :
PRÉSENTATION INTÉGRÉE**

(Version établie avant la réunion plénière)

**ACTIVITÉ DE PROGRAMME 3
STATISTIQUES ÉCONOMIQUES**

3.1 MISE EN ŒUVRE DU SYSTÈME DE COMPTABILITÉ NATIONALE

Objectifs au cours des prochaines années : Faciliter la mise en œuvre du SCN/SEC révisé par les pays membres et en coordonner l'application systématique. Les principaux éléments de cette démarche sont notamment une compréhension et une énonciation précises des besoins des divers pays et de leur capacité statistique à les satisfaire. Pour les pays de l'OCDE dotés des bases de données statistiques les plus élaborées, il s'agit, entre autres, de toute une série de comptes : comptes de production, comptes de distribution, de redistribution et d'utilisation du revenu, comptes d'accumulation, comptes de patrimoine, comptes de la balance des paiements, tableaux entrées-sorties, mesures de la productivité, comptes satellites. La longueur des séries chronologiques établies sur la base du nouveau SCN/SEC est un des enjeux importants de cette mise en œuvre dans les pays membres de l'OCDE : les séries de certains d'entre eux ne remontent qu'aux premières années 90. Or, il est indispensable de disposer de longues séries pour certains types importants d'analyse économique, par exemple l'évolution de la productivité ou le comportement des économies à différentes étapes du cycle économique. L'exhaustivité des comptes établis sur la base du nouveau SCN/SEC est elle aussi très variable. Dans le cas des pays en transition, il ne sera possible d'améliorer les comptabilités nationales au cours des prochaines années que dans la mesure où l'on disposera de meilleures données de base pour les établir, et c'est à ces données qu'il faut donner la priorité.

Résultats collectifs attendus au cours des deux prochaines années : L'OCDE a révisé trois classifications fonctionnelles – la nomenclature des fonctions de la consommation individuelle (COICOP) (dépenses des ménages), la classification des fonctions des administrations publiques (CFAP) (dépenses publiques) et la nomenclature des fonctions des institutions sans but lucratif au service des ménages (COPNI) (dépenses des institutions sans but lucratif privées) – et les a publiées vers la fin de 1998.

La Commission de statistique de l'ONU les a approuvées en 1999, en même temps que la Nomenclature des dépenses des producteurs par fonction (COPP). En octobre 1999, l'OCDE a envoyé à la Division de statistique de l'ONU une version préliminaire des changements à apporter dans le chapitre XVIII et l'annexe V du SCN de 1993 pour tenir compte de la révision de ces quatre nomenclatures. La Division de statistique a communiqué cette version à tous les intéressés avant qu'elle ne soit soumise en 2000 à la Commission de statistique de l'ONU, dernière étape des formalités à accomplir pour la révision du SCN de 1993.

L'OCDE a établi un vaste glossaire des termes techniques employés dans le SCN de 1993, et la version anglaise de ce glossaire est en cours d'impression.

Eurostat a publié son manuel sur les comptes nationaux trimestriels.

La CEE, quant à elle, achèvera en 2000 le rapport final sur les méthodes utilisées pour l'établissement des statistiques des stocks de capital dans les pays en transition.

L'OCDE est en train de coordonner les travaux accomplis par un certain nombre de pays de la CEE en vue de l'établissement d'un manuel sur la mesure de l'économie non observée, qui devrait être utilisé par tous les pays, qu'ils soient ou non membres de l'OCDE. Une première version devrait être disponible au cours du premier semestre de 2000, et le manuel achevé vers la fin de l'année.

La Division de statistique de l'ONU prépare, publie et diffuse dans le monde entier le "*SNA News and Notes*", bulletin d'information semestriel en quatre langues du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale. Le bulletin paraît également sur la page Web de la Division. Il contient des informations sur les publications, les réunions et les séminaires, des explications, interprétations et modifications du SCN de 1993, un exposé des enseignements tirés par les pays de la mise en œuvre du SCN et d'autres informations pertinentes communiquées par le Groupe de travail.

L'attention de la Conférence est appelée sur les points suivants :

- Le fait important que tous les pays de la région s'efforcent d'appliquer le SCN de 1993 dans toute la mesure possible.
- Les pays en transition et certains autres pays risquent de rencontrer des difficultés pour appliquer le SCN dans son intégralité. Il serait donc utile d'établir un ordre de priorité parmi les activités à entreprendre et de définir des étapes intermédiaires. Eurostat et l'OCDE vont étudier la question au niveau des experts et présenteront des propositions à la prochaine réunion du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale.
- Un certain nombre de pays se sont déclarés préoccupés par la brièveté des séries chronologiques utilisées pour l'établissement des comptes sur la base du SCN de 1993/SEC de 1995.
- Action future concernant la collecte en commun de données (pays en transition) :
La CEE va revoir le contenu et la fréquence de son questionnaire sur les indicateurs macroéconomiques afin de le simplifier et d'alléger la charge imposée au CEI-STAT et aux bureaux de statistique nationaux qui répondent directement.

Décisions que le Bureau recommande à la Conférence d'adopter à sa réunion plénière de 2000 :

- Approuver les activités qu'elle doit entreprendre dans le cadre de cet élément de programme (voir la rubrique "Activités et moyens" ci-après).

Réunions de juillet 2000 à juin 2002 :

CEE : Séance spéciale sur la comptabilité nationale à l'intention des pays en transition (Paris, automne 2000)

CEE : Séance spéciale sur la comptabilité nationale à l'intention des pays en transition (Paris, automne 2001)

CEE/Eurostat/OCDE : Réunion commune sur la comptabilité nationale (printemps 2002)

OCDE : Réunion sur la comptabilité nationale (26 au 29 septembre 2000)

Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale : réunions du groupe de travail (21 et 22 septembre 2000 et printemps 2001)

Eurostat : Groupe de travail : comptabilité nationale (17 au 19 octobre 2000)

Eurostat : Comité de gestion du PNB (7 et 8 novembre 2000)

Eurostat : Groupe de travail : comptabilité nationale (12 décembre 2000)

Rapporteur : OCDE

Activités et moyens de juillet 2000 à juin 2002 :

Équipe spéciale intersecrétariats de la comptabilité nationale : Le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale a organisé une Équipe spéciale de la comptabilité nationale. Le Groupe de travail, auquel participent le Secrétariat de l'ONU, représenté par la Division de statistique et les commissions régionales (CEE, CEA, CEPALC, CESAP), Eurostat, le FMI, l'OCDE et la Banque mondiale, se réunit deux fois par an pour coordonner les travaux en rapport avec l'application du SCN de 1993. La présidence du Groupe est assurée par roulement et change tous les ans en mars, juste après la session de la Commission de statistique. La Division de statistique assure le secrétariat permanent du Groupe de travail.

La Commission de statistique a par ailleurs confié au Groupe de travail le soin d'actualiser le SCN de 1993 en adoptant une démarche bien définie qu'elle a entérinée. Le Groupe de travail est actuellement saisi de deux propositions concrètes d'actualisation, concernant le traitement des instruments financiers dérivés et la révision du chapitre XVIII relatif aux nomenclatures fonctionnelles.

S'agissant des autres propositions de révision méthodologique, le Groupe de travail a créé trois groupes de discussion électronique afin de mobiliser des experts du monde entier pour un large débat.

Activités de la CEE :

a) Dans le courant de 2000, la CEE mettra la dernière main à son projet sur les méthodes de mesure des stocks de capital dans certains pays en transition. Ce projet a pour objet d'essayer de recommander des méthodes d'estimation plus efficaces dont pourrait tirer parti un plus large groupe de pays qui appliquent des systèmes analogues pour la collecte de données, et en particulier d'étudier les moyens de concilier et de combiner les données provenant des enquêtes ordinaires sur les actifs et les estimations établies au moyen de la méthode dite de l'inventaire permanent (MIP).

b) Une étude pilote sera également entreprise sur la mesure de la durée de vie de certains biens d'équipement.

c) À l'occasion de la réunion de l'OCDE sur la comptabilité nationale qui aura lieu à l'automne 2000, la CEE organisera une séance consacrée à des questions qui intéressent particulièrement les pays en transition.

d) À l'occasion de la réunion de l'OCDE sur la comptabilité nationale qui aura lieu à l'automne 2001, la CEE organisera une séance consacrée à des questions qui intéressent particulièrement les pays en transition.

e) Réunion commune CEE/Eurostat/OCDE sur la comptabilité nationale (printemps 2002), voir le document CES/2000/4/Add.7.

Activités de l'OCDE : Cette organisation rassemble les comptes nationaux trimestriels établis selon les définitions et classifications propres aux pays, les comptes nationaux annuels normalisés en fonction des dispositions du SCN et les comptes nationaux annuels détaillés par activité. Les spécialistes de l'analyse et des prévisions économiques de son secrétariat font un large usage de la première série de données. La deuxième est recueillie conjointement avec la Division de statistique de l'ONU et Eurostat. La troisième est utilisée pour l'analyse des branches d'activité. En 1998, les versions révisées des classifications fonctionnelles (COICOP, CFAP et COPNI) ont été définitivement arrêtées et des travaux préliminaires ont été entrepris en vue d'établir des comptes satellites relatifs à la production des ménages.

Publication de manuels et de guides techniques sur les aspects méthodologiques de la comptabilité nationale. Des ouvrages ont récemment été publiés sur les méthodes de comparaison des PPA utilisées par l'OCDE et Eurostat, ainsi qu'un glossaire des termes employés dans le SCN de 1993.

Jusqu'à la fin de 2000, les travaux de l'OCDE seront principalement axés sur la mise en œuvre progressive des nouvelles caractéristiques du SCN de 1993 par ses pays membres, c'est-à-dire par ordre de priorité, les nouveaux comptes sectoriels, les comptes de patrimoine et toute la série des comptes d'accumulation, y compris les comptes d'ajustement. S'agissant des comptes de patrimoine, l'OCDE accordera une attention particulière à la mesure adéquate des volumes d'actifs non produits, y compris les richesses du sous-sol, et des changements qui touchent ces actifs. L'OCDE va élaborer une nouvelle base de données sur les comptes nationaux par activité.

Les travaux relatifs aux statistiques conjoncturelles réunies auprès des pays non membres sont exposés sous 1.3 et 3.XX.

Activités d'Eurostat : (*Thèmes 40 - Comptes économiques annuels, 41 - Comptes trimestriels et comptes de l'environnement (411), 43 - Contrôle des ressources propres*) :

Eurostat continuera d'assister non seulement les États membres mais également les pays candidats à l'adhésion dans la mise en œuvre du SEC 95. Les principaux travaux méthodologiques sont liés à l'objectif d'Eurostat visant à améliorer la qualité des comptes nationaux, essentiellement pour assurer leur comparabilité et leur exhaustivité. Une assistance sera également apportée aux utilisateurs des comptes nationaux car ceux-ci devront être mis au courant du changement méthodologique.

Le fait de pouvoir passer du mode développement au mode production dans les comptes nationaux après avoir maîtrisé les premières grandes étapes pour la transition du SEC 79 au SEC 95 permettra d'aller plus vite et améliorera la productivité tant pour la transmission et le traitement des données que pour l'élaboration des comptes finals. Il en ira de même des activités de diffusion et de publication (par exemple, statistiques en bref, comptes de l'Union). Parallèlement, des discussions avec les États membres concernant le programme de livraison des données pour les comptes nationaux devront être entamées en prévision des changements impliqués par le règlement SEC pour 2003.

L'amélioration des comptes nationaux sera également poursuivie, essentiellement au moyen d'un LEG sur les matrices de comptabilité sociale mais également par l'étude de la faisabilité d'allocations SIFIM. De plus, les comptables nationaux amélioreront leur propre contribution à l'ensemble d'euro-indicateurs (qualité des estimations, couverture, fraîcheur). À cet effet, ils effectueront avant tout une analyse approfondie de phénomènes conjoncturels. Ce faisant, ils s'efforceront d'identifier et d'élaborer des indicateurs permettant d'effectuer des pronostics. Grâce à toutes ces améliorations, il sera possible de rendre un service de haute qualité aux utilisateurs des comptes nationaux, qu'ils soient décideurs politiques, observateurs politiques ou autrement intéressés par la comptabilité nationale.

Comptes trimestriels

Les travaux sur la mise en œuvre des règles du SEC 95 pour les comptes trimestriels et les concepts harmonisés proposés par le manuel des comptes trimestriels seront poursuivis. Une plus grande attention sera accordée à l'amélioration des pratiques concernant les estimations EUR-11 et EU-15. En ce qui concerne la transmission et le traitement des données et l'élaboration des comptes finals, les choses iront plus vite et la productivité sera améliorée. La contribution aux euro-indicateurs sera également substantiellement améliorée : meilleure qualité des estimations, diffusion plus rapide, couverture étendue. Toutes ces améliorations seront apportées dans le souci de fournir un service de haute qualité aux utilisateurs, qu'ils soient décideurs politiques, observateurs politiques ou autrement intéressés par les comptes trimestriels et les statistiques connexes. Les techniques d'estimation provisoire dans le domaine des comptes annuels doivent également être améliorées tôt ou tard. À cet effet, des recherches méthodologiques supplémentaires sont indispensables au vu de la complexité du problème. De telles recherches ne pourront cependant être entreprises que si elles sont financées à un niveau adéquat (par exemple, par le programme de recherche de l'UE).

Produit national brut

Le produit national brut devient un élément de plus en plus important pour calculer les contributions au budget de l'UE. Eurostat et les États membres doivent donc poursuivre leurs efforts au sein du comité PNB afin de garantir un haut degré de fiabilité, de comparabilité et d'exhaustivité. À partir d'octobre 1999, le PNB calculé sur la base du SEC 79 sera utilisé pour les besoins de la quatrième ressource mais sera dérivé de données élaborées selon le SEC 95, en mettant avant tout l'accent sur les différences conceptuelles pour les principaux agrégats. Cela nécessitera un réexamen approfondi des sources et méthodes utilisées par les pays pour élaborer les données destinées au SEC 95. Ce réexamen sera fondé sur les inventaires, déjà entamés en 1999 mais qui seront achevés en 2000, ainsi que sur des visites bilatérales. Cela pourrait amener à envisager une harmonisation plus poussée des sources et méthodes ainsi qu'une

stratégie de révision coordonnée. Eurostat est également en train de préparer les données nécessaires pour la mise en œuvre du Pacte de stabilité et de croissance, et en particulier de calculer le PIB exprimé en volume suivant une méthodologie harmonisée.

Compensation de la taxe sur la valeur ajoutée

Les propositions actuellement examinées pour le système de TVA définitif prévoient un lieu de taxation unique pour chaque opérateur de la Communauté. Un système de compensation macroéconomique est envisagé pour redistribuer la TVA du pays de déclaration à l'État membre dans lequel les biens et services sont consommés. Un tel système de compensation nécessiterait des statistiques extrêmement fiables et comparables, y compris des données sur les comptes nationaux, la consommation, la production et les échanges. Eurostat suivra la question de près et coordonnera, si nécessaire, les préparatifs de ce système mais tant la DG Fiscalité et union douanière que les INS seront manifestement très étroitement associés aux travaux.

Autres activités de la Commission européenne : La troisième ressource TVA utilise des calculs macroéconomiques pour compenser les différences entre les divers systèmes de TVA nationaux et la base TVA commune normalisée. Eurostat continuera de mettre à la disposition de la DG Budgets son expérience de la comptabilité nationale dans le cadre des visites de contrôle effectuées dans les États membres pour vérifier les déclarations des pays.

Activités d'autres organismes :

Division de statistique de l'ONU :

a) Préparation des évaluations annuelles par étapes du SCN et analyse pour toutes les régions du monde. Les six étapes actuelles définies par le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale et approuvées par la Commission de statistique ne permettent de saisir qu'un aspect de la mise en œuvre du SCN de 1993, à savoir la couverture des comptes et des tableaux. En 2000, le Groupe de travail va étudier la possibilité d'améliorer dans la pratique le système des étapes, afin d'y inclure d'autres aspects importants à prendre en compte dans l'évaluation de l'application du SCN de 1993, par exemple les notions et classifications utilisées et la qualité des données de base.

b) Préparation d'un rapport technique sur la marche à suivre pour appliquer le SCN de 1993, qui devrait être publié en 2000.

c) Organisation à New York, en novembre 2000, de la réunion d'un groupe d'experts de l'ONU sur les institutions sans but lucratif (ISBL), en coopération avec l'Université John Hopkins, pour étudier la possibilité de publier en 2001 un manuel portant sur cette question, qui ferait partie de la série de manuels de l'ONU sur le SCN de 1993.

Fonds monétaire international (FMI) : Le FMI entreprend des missions sur le terrain de deux à trois semaines dans ses pays membres pour contribuer à la mise au point de plans de travail en vue de l'élaboration des comptes nationaux. Pour faciliter la communication des données dans les meilleurs délais, une importance particulière est accordée, dans les programmes destinés aux pays en transition, à la constitution d'une base de données et à la mise au point de techniques d'estimation pour le calcul des comptes nationaux trimestriels. Le FMI organise aussi des cours

de formation sur le SCN de 1993 à son Institut de Washington (en anglais) et à l'Institut multilatéral de Vienne (en russe).

Groupe d'experts des statistiques relatives aux stocks de capital ("Groupe de Canberra") :

L'objectif du Groupe d'experts est de produire un manuel sur la quantification des stocks et mouvements de capitaux, qui portera à la fois sur les questions théoriques et sur les méthodes qui permettent le mieux de calculer les statistiques de ces stocks et mouvements. Ce manuel est actuellement modifié et l'OCDE devrait en principe le publier au cours du deuxième semestre 2000. Les travaux ont donné lieu à de précieuses suggestions aux fins de la révision ainsi que du perfectionnement et du développement du SCN de 1993, et celles-ci seront soumises pour examen au Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale. Le Groupe va tenir à jour sa base de données sur les forums électroniques, mais il n'a, à ce stade, programmé aucune réunion. (Personnes à contacter : M. Rob Edwards, Australian Bureau of Statistics, P.O. Box 10, Belconnen A.C.T. 2616 (Australie), téléphone : + 61-2 6252 6035, télécopie : + 61-2 6253 1051, adresse électronique : rob.edwards@abs.gov.au; et M. Derek Blades, OCDE, 2 rue André Pascal, F-75775 Paris Cedex 16, France, téléphone : + 33-1 4524 8819, télécopie : + 33-1 4524 1713, adresse électronique : derek.blades@oecd.org).

Groupe de discussion électronique sur les coûts liés au transfert de propriété d'actifs :

Lors d'une réunion sur la comptabilité nationale tenue à Bangkok en mai 1998, le Département de statistique de Singapour a présenté une communication sur le traitement des coûts liés au transfert de propriété d'actifs (bâtiments, etc.), qui exposait un certain nombre de problèmes posés par le traitement recommandé dans le SCN de 1993. Le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale a étudié les questions abordées dans la communication et estime qu'elles méritent d'être approfondies. Dans le cadre des consultations, l'OCDE a réservé une page de son site Web consacré aux comptes nationaux pour présenter les questions à un large public et recevoir en retour des avis de spécialistes de la comptabilité nationale. Les communications sur ce sujet se trouvent à l'adresse "<http://www.oecd.org/std/nahome.htm>" sous la rubrique "*Papers under discussion*".

Groupe d'experts sur les biens incorporels : Dans le SCN de 1993, il est proposé que les actifs incorporels soient pris en compte au même titre que les actifs corporels. Toutefois, comme il s'agit d'un domaine nouveau pour la plupart des spécialistes de la comptabilité nationale, il serait utile de donner à cet effet des indications précises, comme celles que l'on peut trouver dans un manuel. Les travaux menés à l'OCDE concernant la série de manuels dite de Frascati sur la recherche-développement, les autres biens incorporels (formation et ressources humaines, changement d'ordre organisationnel par exemple) et les nouveaux indicateurs de la science et de la technologie (estimation de la valeur de l'innovation par exemple) présentent un grand intérêt dans ce contexte. La Direction de la science, de la technologie et de l'industrie a récemment publié une série de 15 documents et une bibliographie détaillée résumant l'évolution, sur plusieurs années, des divers aspects de ces travaux sur un site Web accessible à tous (<http://www.oecd.org/dsti/sti/industry/indcomp/prod/intang.htm>). La Direction a organisé, conjointement avec la Direction de l'éducation, de l'emploi, du travail et des affaires sociales et en collaboration avec le Ministère néerlandais de l'économie et celui de l'éducation, de la culture et des sciences, ainsi qu'avec le Fonds industriel nordique, un colloque international sur l'évaluation du capital intellectuel : expérience, problème et perspectives, tenu à Amsterdam du 9 au 11 juin 1999. La documentation et les conclusions de la réunion sont disponibles sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.oecd.org/dsti/sti/industry/indcomp/act/ams->

[conf/symposium.htm](#) (Personnes à contacter : à la Direction de la science, de la technologie et de l'industrie : Graham.Vickery@oecd.org et Michael.Freundenberg@oecd.org; à la Direction des statistiques : Janice.Owens@oecd.org).

Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur non structuré : Conformément aux recommandations formulées lors de sa troisième réunion, le Groupe de Delhi va poursuivre ses travaux comme suit : i) la prochaine réunion pourrait être principalement consacrée à l'étude des résultats des enquêtes sur le secteur non structuré effectuées par différents pays, en vue de recommander des méthodes d'enquête pour la collecte de données sur divers aspects du secteur non structuré et d'améliorer la qualité des données, notamment en réduisant les erreurs indépendantes de l'échantillonnage. Le chef de projet sera l'OIT; ii) le Groupe va étudier et mettre au point une méthodologie appropriée pour réaliser des mesures plus fiables de la valeur ajoutée; l'Arménie et la Turquie, entre autres pays, ainsi que la Division de statistique de l'ONU, participeront à ce projet; iii) une fois adoptée la définition proposée du secteur non structuré, il faudrait s'efforcer d'évaluer régulièrement la contribution de ce secteur au produit intérieur brut (PIB); la France et l'Inde participeront à ce projet; iv) élaboration de stratégies pour résoudre les problèmes d'échantillonnage et de pondération; v) étude des avantages et des inconvénients de différentes méthodes d'enquête et plan de sondage pour la collecte de données sur le secteur non structuré; vi) le Groupe de Delhi devrait formuler des recommandations sur l'identification des formes d'emploi précaires (y compris le travail à domicile) à l'intérieur et à l'extérieur du secteur non structuré et les soumettre pour examen au Groupe de Paris sur la question de l'emploi et de la rémunération.

La prochaine réunion du Groupe de Delhi aura lieu en juillet ou en août 2000 à Genève (OIT) ou au Nigéria. Personne à contacter : M. Shri R. S. Mathur, Secrétaire, Department of Statistics and Programme Implementation, Sardar Patel Bhawan, Sansad Marg, New Delhi – 110 001, Inde (tél. 91-11-373-2150).

Comité inter-États de statistique de la Communauté d'États indépendants (CEI-STAT) : Pour la période 2000-2002, les principales activités en rapport avec le système de comptabilité nationale sont les suivantes : 1) élaboration de recommandations méthodologiques à l'intention des services de statistique des pays de la CEI, en vue d'améliorer l'évaluation du produit intérieur brut à prix constants, de l'économie non observée et des services d'intermédiation financière mesurés indirectement, et établissement des comptes pour les secteurs institutionnels de l'économie; 2) collecte, analyse et diffusion de données concernant les principaux indicateurs macroéconomiques calculés sur la base des concepts définis dans le SCN de 1993; 3) assistance aux pays membres pour qu'ils améliorent les méthodes de définition et prennent en considération, dans leurs comptes nationaux, les processus et phénomènes économiques intéressant les pays de la CEI.

3.2 STATISTIQUES MONÉTAIRES ET BANCAIRES, DES FINANCES PUBLIQUES ET DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

Objectifs au cours des prochaines années : Les domaines visés par les statistiques des finances – notamment les statistiques monétaires et financières – ont évolué à un rythme particulièrement rapide. Il convient de relever tout spécialement la mondialisation des marchés financiers et les discussions aux niveaux politiques le plus élevés sur les moyens d'établir une

architecture financière internationale qui soit de nature à renforcer et amplifier les bienfaits de la mondialisation tout en diminuant au maximum les risques dont elle peut s'assortir.

La diffusion des données et métadonnées en rapport avec les statistiques des finances pose de multiples problèmes, et cela pour deux raisons : d'une part, ces données étant utilisées aux fins de la politique monétaire, il importe qu'elles soient diffusées dans les plus brefs délais; d'autre part, les données et métadonnées étant de plus en plus nécessaires au-delà des frontières nationales, il importe que les modes de diffusion soient rapides et simples à utiliser.

La qualité des données revêt une importance ou présente une difficulté particulière lorsque les statistiques sont notamment calculées à partir de plusieurs séries de données de base, existent depuis relativement peu de temps et sont donc moins connues des utilisateurs, ou encore sont utilisées à des fins de politique ou opérationnelles. Plusieurs ensembles de statistiques des finances répondent à un ou plusieurs de ces critères.

Les travaux concernant les statistiques de la balance des paiements, de la position extérieure globale (PEG) et des finances publiques ainsi que les statistiques monétaires et bancaires vont de pair avec ceux réalisés dans le cadre de l'élément de programme 3.1 relatif à la mise en œuvre du SCN. Dans chacun de ces domaines particuliers, le but recherché est de réaliser la plus grande harmonisation possible avec le SCN de 1993, y compris son interprétation, son élargissement et les modifications rendues nécessaires par l'évolution des situations et des besoins en matière de politique. De surcroît, il s'agit de s'efforcer systématiquement d'améliorer la diffusion des données ainsi que d'en expliciter davantage et d'en améliorer la qualité.

Résultats collectifs attendus au cours des deux prochaines années : Le *Manuel de statistiques monétaires et financières du FMI* sera publié en 2000. Ce manuel applique les normes du SCN pour l'établissement de statistiques monétaires ainsi que de statistiques du crédit et d'autres activités financières. L'élaboration du Manuel va de pair avec le travail en cours dans les pays de l'Union européenne en vue d'établir des statistiques monétaires selon des normes unifiées basées sur le SEC de 1995. Le Fonds s'est également lancé dans une tâche similaire pour mettre au point une version révisée du *Manuel de statistiques des finances publiques* dont un projet complet devrait pouvoir être soumis pour examen par les pays en 1999. Une base de données compatible avec ces méthodes de calcul va également être créée. Le Fonds va commencer à réunir des statistiques monétaires établies d'après les normes énoncées dans le *Manuel de statistiques monétaires et financières*, et le programme de statistiques monétaires de l'UEM va être mis en route.

Le Fonds a déjà créé une base de données sur les statistiques de la balance des paiements qui est conforme à la cinquième édition du *Manuel de la balance des paiements*. À l'appui des efforts déployés pour donner effet à cette cinquième édition, le FMI publie chaque année un rapport de son Comité des statistiques de la balance des paiements et, deux fois par an, un bulletin d'information sur les statistiques de la balance des paiements.

Quant à Eurostat, il va créer une base de données en se conformant aux règlements du Conseil des ministres portant sur les méthodes et les définitions statistiques à communiquer aux fins de la procédure concernant les déficits excessifs, et il produira un manuel sur la méthode communautaire de calcul de la balance des paiements.

L'attention de la Conférence est appelée sur les points suivants :

- Action future concernant la collecte en commun de données : La CNUCED et Eurostat s'efforceront de régler la question dans le courant de 2000, sous réserve des ressources disponibles.
- Deux activités qu'il a été recommandé d'entreprendre à l'initiative de l'Équipe spéciale des statistiques des finances : a) amélioration des *Statistiques communes de la BRI, du FMI, de l'OCDE et de la Banque mondiale sur la dette extérieure*, publiées sur les sites Web des organisations participantes depuis mars 1999; et b) publication conjointe par les membres de l'Équipe spéciale d'un nouveau manuel intitulé *External Debt Statistics: Guide for Compilers and Users* (Manuel à l'usage des compilateurs et des utilisateurs de statistiques sur la dette extérieure).

Décisions que le Bureau recommande à la Conférence d'adopter à sa réunion plénière de 2000 : néant

Réunions de juillet 2000 à juin 2002 :

OCDE : Groupe de travail des statisticiens financiers (2000)

OCDE : Groupe de travail sur les statistiques de l'assurance (réunions spéciales, en fonction des besoins)

OCDE : Groupe de travail No 2 sur l'analyse des politiques et les statistiques fiscales du Comité des affaires fiscales (27 au 29 novembre 2000)

OCDE : Groupe de travail No 2 sur l'analyse des politiques et les statistiques fiscales du Comité des affaires fiscales (mai 2001)

Eurostat : Groupe de travail : comptes financiers, 19 et 20 octobre 2000

Rapporteur : Fonds monétaire international (FMI).

Activités et moyens de juillet 2000 à juin 2002 :

Équipe spéciale intersecrétariats des statistiques des finances : L'Équipe spéciale des statistiques des finances relevant du Sous-Comité des activités statistiques du CAC et de la Commission de statistique de l'ONU a été créée en 1993. Elle a pour mandat de favoriser la coordination des activités de collecte et de diffusion des données, la coopération et les progrès méthodologiques dans le domaine des statistiques financières. Le FMI est chargé de convoquer les réunions de cette équipe spéciale qui en a tenu plusieurs depuis 1998 en vue d'étudier les questions concernant les besoins de données se rapportant aux réserves internationales et à la dette extérieure qui se sont dégagés à la suite de la crise financière en Asie. L'Équipe spéciale se concentrera tout particulièrement sur la préparation de la nouvelle publication *External Debt Statistics: Guide for Compilers and Users* (Manuel à l'usage des compilateurs et des utilisateurs de statistiques sur la dette extérieure) et sur l'amélioration des *Statistiques communes de la BRI, du FMI, de l'OCDE et de la Banque mondiale sur la dette extérieure*.

Activités de la CEE : néant

Activités de l'OCDE :

a) **Statistiques financières** : i) bases de données dans les domaines suivants : comptes financiers, investissements étrangers directs (flux et situation des IED); épargne et investissements institutionnels (base de données qui sera élargie aux statistiques sur les régimes de retraite), privatisation; rentabilité bancaire n comptes des banques; statistiques sur les assurances dont la portée sera étendue aux sinistres, commissions et dépenses; ii) étude menée conjointement avec le FMI sur la mise en oeuvre des normes méthodologiques applicables aux investissements étrangers directs, le but étant d'évaluer l'application des recommandations figurant dans la troisième édition de la Définition de référence des investissements étrangers directs de l'OCDE et la cinquième édition du Manuel de la balance des paiements du FMI; iii) l'Équipe spéciale sur les statistiques des marchés financiers mondiaux fera l'inventaire des statistiques supplémentaires indispensables pour l'analyse de la performance des marchés financiers dans le contexte de la mondialisation; iv) l'Équipe spéciale des statistiques des régimes de retraite par capitalisation a été créée pour proposer des définitions et méthodes communes aux fins de la collecte de données sur ces régimes de retraite; v) inventaire des statistiques financières établies par les organisations internationales; vi) révision de la série de comptes financiers de l'OCDE en fonction du SCN de 1993 et du SEC de 1995; vii) compilation de statistiques sur les instruments de la dette publique dans les pays membres; viii) assistance technique aux nouveaux États indépendants, à la Chine et aux États baltes dans le domaine des statistiques sur les investissements étrangers directs et sur les flux financiers (Chine uniquement); ix) réseau d'experts sur les statistiques des investissements étrangers directs; et x) compilation de statistiques des investissements étrangers directs pour les pays non membres.

b) **Statistiques des recettes publiques** : Cette publication annuelle présente un cadre conceptuel dont le but est de définir les recettes publiques devant être assimilées à des impôts et de classer les différentes catégories d'impôts. Elle fournit une série de statistiques fiscales détaillées et comparables au niveau international, présentées de manière uniforme pour tous les pays de l'OCDE depuis 1965. La structure du rapport a été revue pour le rendre plus accessible aux utilisateurs. Les éditions futures actualiseront les bases de données sur le niveau et la structure des sources de recettes publiques dans les pays membres de l'OCDE (en collaboration avec le FMI) et le manuel interprétatif (en collaboration également avec le FMI) pour y inclure une référence aux impôts ainsi que les nouveaux pays membres de l'OCDE et les pays candidats à l'adhésion. Les directives spéciales concernant des domaines d'intérêt particuliers (interprétation des coefficients de pression fiscale, répercussion de la révision des chiffres du PIB sur les niveaux d'imposition) sont devenues une nouvelle composante importante du rapport annuel.

c) **Impôts sur salaires (titre précédent : "Situation des salariés en matière de prélèvements/prestations")** : Cette publication annuelle présente dans le détail la situation des salariés en matière de prélèvements/prestations, en prenant en compte l'impôt sur le revenu et les cotisations sociales versées par les salariés et par leurs employeurs, ainsi que les allocations familiales universelles en espèces. Les impôts et les prestations sont présentés en détail pour huit types de famille, qui se distinguent par le niveau de leur revenu et la composition du ménage. Le rapport présente également les taux d'imposition moyens et marginaux qui en résultent. Les éditions futures comprendront des informations sur les nouveaux pays membres de l'OCDE et les pays candidats à l'adhésion et seront encore modifiées pour tenir compte de la demande des décideurs.

Activités d'Eurostat : (Thèmes 42 - Comptes financiers, 52 - Monnaies et finances, 54 - Commerce des services et balance des paiements (541, 542)) :

Les États membres n'ayant pas obtenu de dérogation commenceront à communiquer leurs comptes financiers, y compris leurs bilans, selon le SEC 95. Les données reçues des États membres seront analysées et des données européennes condensées seront élaborées dans toute la mesure possible, compte tenu des dérogations. Une première publication des données est prévue. Les informations devraient être suffisantes pour élaborer puis publier au moins les comptes financiers pour EUR 11.

Pour faciliter le démarrage de l'opération d'élaboration des comptes financiers, un cours de formation spécial sera organisé à l'intention des États membres. À cet effet, une bonne coordination entre la BCE et Eurostat devra également être assurée. Si des fonds peuvent être obtenus du programme PHARE, les pays candidats à l'adhésion pourront participer aux formations sur les comptes financiers organisées à l'intention des États membres.

La contribution statistique à la procédure applicable en cas de déficit excessif changera dans la mesure où les statisticiens des États membres devront établir leurs rapports sur la base du SEC 95 (au lieu du SEC 79) et d'une version révisée du règlement du Conseil. La première notification relative à la dette et au déficit publics à être établie selon le SEC 95 est attendue pour mars 2000. Un ensemble d'indicateurs conjoncturels comparables permettant de mesurer les performances budgétaires des États membres de l'UEM devra avoir été adopté puis appliqué au cours de l'année précédente. Ces indicateurs deviendront opérationnels dans le courant de l'année 2000. L'expérience pilote concernant l'élaboration, selon les règles PDE, de statistiques relatives à la dette et au déficit publics dans les pays candidats se termine en mai 2000. À partir de ce moment, les pays concernés devraient donc être en mesure d'élaborer des statistiques comparables en ce qui concerne leur dette et leur déficit publics.

L'utilisation de l'euro dans les statistiques nationales devra être encouragée. À cet effet, les États membres bénéficieront d'une assistance, si nécessaire, afin de les aider à adapter leur système statistique à l'introduction de l'euro. L'introduction de l'euro ayant créé de nouvelles opportunités d'améliorer et d'harmoniser les statistiques nationales et communautaires (par exemple : seuils), Eurostat s'emploiera à les exploiter. De plus, l'élaboration de la courbe de rendement de l'euro connaîtra de nouvelles améliorations. En ce qui concerne les indicateurs monétaires et financiers (conjoncturels et structurels), les normes en vigueur dans l'UE devront être promues dans les pays candidats à l'adhésion. À cet effet, une dotation budgétaire adéquate est cependant nécessaire.

Une nouvelle amélioration des statistiques de la balance des paiements en général et des statistiques EIS et IDE en particulier sera possible grâce à une activité permanente dans le domaine méthodologique : 1) au niveau du groupe de travail, balance des paiements et de ses *task forces* et groupes techniques, 2) dans le cadre d'une coopération étroite avec la BCE et 3) dans le cadre d'une participation efficace au comité Balance des paiements du FMI. Une série de rapports a déjà été adoptée par le groupe de travail Balance des paiements et est sur le point d'être mise en œuvre alors que d'autres devraient être adoptées bientôt. La diffusion de statistiques sur la balance des paiements dans les publications d'Eurostat sera complétée par des publications conjointes BCE-Eurostat. La contribution des statistiques de la balance des paiements à des services tels que les euro-indicateurs sera également étendue. La transparence

des méthodes d'élaboration de la balance des paiements, qui a déjà bénéficié du commerce international de services et des guides de compilation élaborés par les institutions de l'UE, sera améliorée à la suite de l'adoption prévue d'un manuel Eurostat/OCDE/FMI/ONU sur le commerce des services, à la rédaction duquel Eurostat participera largement. Toutes ces améliorations seront apportées dans le souci de fournir un service de haute qualité aux utilisateurs, qu'ils soient décideurs politiques, observateurs politiques ou autrement intéressés par les statistiques de la balance des paiements et, plus particulièrement, par les statistiques sur les EIS et les IDE. Ces mesures prennent une importance particulière à la lumière des prochaines négociations du "Cycle du millénaire". Elles contribueront non seulement à faire converger les méthodes utilisées par les États membres pour élaborer leur balance des paiements, mais également à réduire les asymétries. Une réduction des différences entre les données de la balance des paiements et des comptes nationaux peut également être attendue.

Autres activités de la Commission européenne : Les travaux de la Commission sur les statistiques monétaires et les statistiques des finances ne sont pas tous réalisés par Eurostat, mais ils ne concernent alors pas les bureaux de statistique nationaux.

Activités de la Banque centrale européenne : La Banque centrale européenne (BCE) est chargée de la conduite de la politique monétaire relative à la monnaie unique. L'information dont a besoin la BCE consiste essentiellement en données macroéconomiques, notamment sur les comptes nationaux (en particulier des données sur le déficit et la dette publics) et les prix. En outre, certains indicateurs à court terme sur la production industrielle, les commandes et les chiffres d'affaires, les ventes au détail, le marché du travail et le commerce extérieur sont nécessaires. Le moment où ces données sont fournies est particulièrement important. Les besoins de la BCE sont étroitement intégrés dans le programme de travail d'Eurostat et il est prévu que les États membres communiquent des données à la BCE par l'intermédiaire d'Eurostat. Dans le cadre de la surveillance de la stabilité du système financier, la BCE a également besoin de statistiques structurelles sur les entreprises dans le domaine des services financiers (par exemple de données sur les banques, les assurances ou d'autres entreprises de services financiers).

Activités d'autres organismes :

OIT : Des statistiques sur le coût de la sécurité sociale pour 1990-1993 sont disponibles sur le site Web Internet de l'OIT. Coopération avec Eurostat dans des domaines d'intérêt commun.

Fonds monétaire international (FMI) : Après la parution de la cinquième édition du *Manuel de la balance des paiements* en 1993, le Fonds a publié un guide sur l'élaboration de la balance des paiements en 1995 et un recueil de textes sur la balance des paiements en 1996.

Le Manuel de statistiques monétaires et financières sera publié au premier semestre de 2000, après examen, en février 2000, de la version remaniée du projet d'octobre 1997. Il s'agira ensuite d'adapter la base de données du FMI relative aux statistiques monétaires et bancaires en fonction des exigences énoncées dans le Manuel. Par ailleurs, en concertation avec les organisations régionales et internationales intéressées et les pays membres, le Fonds s'efforcera de définir un noyau d'indicateurs de solidité du secteur financier et de formuler, pour examen par son Conseil d'administration, des propositions préliminaires pour la collecte et la diffusion de données sur ces indicateurs.

Il étudie également le champ d'application et le contenu d'un guide sur l'élaboration des statistiques monétaires et financières.

Ayant reçu les observations sur le plan général annoté de la version révisée du Manuel de statistiques des finances publiques, le Fonds a préparé un projet de manuel et l'a distribué aux membres pour observations. Un groupe d'experts doit en principe se réunir en 2000 pour examiner ce projet. Le FMI organise des missions de deux à trois semaines dans ses États membres pour les aider à établir des plans de travail dans le domaine des statistiques des finances publiques. Il organise également des cours de formation portant sur les statistiques des finances publiques dans son Institut de Washington (en anglais).

Le FMI a créé en 1992 un Comité des statistiques de la balance des paiements chargé de veiller à la mise en œuvre des recommandations présentées dans les rapports de ses deux groupes de travail (Report on the Measurement of International Capital Flows [rapport sur l'évaluation des flux de capitaux internationaux] et Report on the World Current Account Discrepancy [rapport sur l'écart statistique de la balance courante mondiale], de conseiller le Fonds sur les problèmes de méthodologie et de compilation qui surgissent dans le contexte des statistiques de la balance des paiements et des statistiques de la position extérieure globale, ainsi que de promouvoir un renforcement de la coordination, entre les pays, des activités de collecte des données. Par ailleurs, le FMI encourage l'application du Manuel de la balance des paiements, notamment par l'intermédiaire du Comité en question. Au nombre des activités entreprises récemment par le Comité, on peut citer une étude coordonnée sur la situation en matière d'investissements de portefeuille à la fin de l'année 1997, qui comprenait la collecte d'informations sur les valeurs étrangères à long terme en portefeuille au 31 décembre 1997. Le Fonds prendra les dispositions voulues pour assurer l'échange bilatéral de données entre les pays participant à l'étude et leur communication à d'autres pays dont les résidents émettent des titres sur les marchés nationaux et internationaux, et publiera un rapport sur les résultats de cette étude dans le courant de 2000. Les priorités essentielles du Comité pour l'an 2000 sont d'améliorer la communication de données sur la dette extérieure dans le cadre d'une information sur la position extérieure globale et de préparer une nouvelle Étude coordonnée sur la situation en matière d'investissements de portefeuille, cette fois au 31 décembre 2001. Celle-ci portera en priorité sur le suivi de l'utilisation, par les pays qui ont souscrit à la NSDD, de la présentation prescrite pour la communication des données relatives aux réserves internationales et liquidités en devises, sur le bilan des travaux d'une équipe spéciale intersecrétariats chargée de terminer le nouveau manuel sur les statistiques du commerce international des services, enfin sur la définition plus précise de la notion et du traitement statistique des accords de rachat, d'autres transactions sur les réserves, et de l'accumulation des intérêts sur les titres de créance. Le Comité a également approuvé la publication des modifications relatives aux instruments financiers dérivés qui ont été apportées dans le Manuel de la balance des paiements. Le FMI a récemment commencé à diffuser sur son site Web les *Statistiques communes de la BRI, du FMI, de l'OCDE et de la Banque mondiale sur la dette extérieure* et envisage d'en améliorer la couverture et l'actualité.

Il collabore avec les membres de l'Équipe spéciale intersecrétariats des statistiques des finances en vue de la réalisation d'un nouveau manuel qui aura pour titre *External Debt Statistics: Guide for Compilers and Users* (Manuel à l'usage des compilateurs et des utilisateurs de statistiques sur la dette extérieure). Au premier trimestre de 2000, il en produira une première

version qui sera distribuée pour observations aux pays membres dans le courant de l'année. Le *Manuel* devrait être en principe publié vers le milieu de 2001.

Comité inter-États de statistique de la Communauté d'États indépendants (CEI-STAT) :

En 2000-2002, les principales activités du Comité dans le domaine des statistiques financières seront les suivantes : a) Fourniture aux pays de la CEI d'une assistance pour l'amélioration de leurs statistiques financières, notamment par l'élaboration de propositions visant à améliorer la communication d'informations statistiques, en particulier de statistiques des finances publiques, ainsi que de recommandations concernant l'application de méthodes et normes nouvelles dans le domaine des statistiques relatives à la monnaie en circulation et au crédit; b) Collecte, analyse et diffusion de statistiques financières et de statistiques des prix : i) recettes et dépenses publiques dans les pays de la CEI; ii) revenus nominaux et dépenses de la population; iii) bénéfiques des entreprises et état des paiements (tant au niveau intérieur que vis-à-vis de l'extérieur); iv) statistiques bancaires (notamment sur les crédits consentis, les dépôts, l'émission de monnaie, les taux d'intérêt, l'endettement et les investissements); et v) statistiques des activités d'assurance; c) Analyse et publication de bulletins d'information et de bulletins statistiques, ainsi que de recueils de statistiques.

3.3 COMMERCE INTERNATIONAL DES MARCHANDISES

Objectifs au cours des prochaines années : Permettre l'agrégation des statistiques du commerce extérieur recueillies et établies par les administrations nationales en totaux régionaux et mondiaux sans perte excessive de précision ni discontinuité dans le temps ou discordance dans les concepts et données de base; faire en sorte que le cadre conceptuel des statistiques du commerce extérieur corresponde aux tendances actuelles de l'organisation de cette activité.

Résultats collectifs attendus au cours des deux prochaines années : L'amélioration de la circulation des données entre les organisations internationales a déjà permis d'étendre le champ couvert par COMTRADE. Cette base de données rend compte à présent d'environ 84 % des échanges mondiaux par produit et par pays partenaire environ 11 mois après l'année de référence, et de 85 à 90 % pour les années antérieures. Sa couverture devrait continuer à s'étendre. Une interface graphique pour ordinateurs personnels est mise au point afin de permettre un accès plus convivial à COMTRADE et d'élargir par là le nombre de ses utilisateurs potentiels.

Le nombre de demandes identiques de statistiques nationales mensuelles ou annuelles du commerce de marchandises émanant d'organisations internationales a déjà diminué et devrait continuer à décroître. Ainsi, des discussions approfondies ont lieu au sujet de l'utilisation par la Division de statistique de l'ONU des données mensuelles du FMI, de l'emploi des données d'Eurostat et de l'OCDE dans COMTRADE et de l'exploitation de données de COMTRADE par l'OCDE.

Pour l'OMC, les résultats attendus comprennent notamment : des contributions à la prochaine révision des concepts et définitions du commerce international de marchandises dans les domaines des "systèmes commerciaux" et de l'"évaluation"; des tableaux synoptiques sur "qui fait quoi et quand" dans le domaine des estimations; l'élaboration d'une proposition de révision du SH en collaboration avec des experts des questions militaires; la diffusion d'un CD-ROM (produit conjointement avec la Banque mondiale) sur la base de données intégrée qui contiendra, au niveau de la ligne tarifaire, des informations sur les importations et les tarifs douaniers

d'environ 45 membres de l'OMC représentant 92 % du commerce mondial; et des résultats en rapport avec les travaux de l'Équipe spéciale.

L'attention de la Conférence est appelée sur les points suivants

- L'OCDE a développé sa base de données en vue de fournir des données annuelles détaillées sur les exportations et les importations, par produit et par pays partenaire, en utilisant les trois classifications (CTCI, SH, CITI). La portée de la base de données sur le commerce extérieur a également été élargie pour couvrir les échanges déclarés par certains pays non membres d'Asie et d'Amérique latine; et
- La tendance croissante des INS à s'appuyer sur des groupes de discussion électroniques qui sont généralement composés d'un petit nombre de pays qui se communiquent mutuellement des informations et définissent de concert des manières efficaces de progresser.

Décisions que le Bureau recommande à la Conférence d'adopter à sa réunion plénière de 2000 : néant

Réunions de juillet 2000 à juin 2002 :

OCDE : Réunion d'experts des statistiques du commerce extérieur, novembre 2000

Eurostat : Comité : commerce de marchandises, intra et extra communautaires, 15 au 17 novembre 2000

OMC : Équipe spéciale intersecrétariats des statistiques du commerce international (réunion annuelle)

Rapporteur : Organisation mondiale du commerce (OMC)

Activités et moyens de juillet 2000 à juin 2002 :

Équipe spéciale intersecrétariats des statistiques du commerce international : Le Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistique et la coordination de la Commission de statistique de l'ONU a créé dans ce domaine une Équipe spéciale intersecrétariats qui est convoquée par l'Organisation mondiale du commerce. Durant la période 2000-2002, les travaux de l'Équipe spéciale seront axés sur le suivi des décisions de la Commission de statistique. Il s'agit notamment de : i) mettre définitivement au point le Manuel d'établissement des statistiques du commerce international des marchandises; ii) faire paraître une publication sur les territoires statistiques du monde pour le commerce international des marchandises, qui fera la synthèse des informations sur la manière dont les pays définissent leurs territoires statistiques; iii) préparer un rapport sur les pratiques nationales d'établissement et de diffusion des indices du commerce international; iv) rationaliser la base de données COMTRADE, et v) procéder à une évaluation de l'utilité et de l'applicabilité des statistiques du commerce en fonction des agrégats de la CPC, aux fins de l'analyse économique. D'autres activités importantes seront entreprises, notamment : i) la coopération entre la Division de statistique de l'ONU, l'OCDE et Eurostat tendant à rationaliser la collecte de données sera poursuivie; ii) on s'efforcera d'étendre la base de données COMTRADE à tous les pays; iii) on adoptera les séries de données du FMI relatives aux valeurs des importations et des exportations globales publiées dans les SFI en dollars des États-Unis;

iv) les valeurs annuelles des importations et exportations agrégées fournies par les pays et stockées dans la base de données COMTRADE ainsi que les importations et exportations agrégées également fournies par les pays et stockées dans la base de données Division de statistique de l'ONU/FMI seront harmonisées dans la mesure du possible; et v) la question des rapports entre les statistiques du commerce des marchandises, les comptes nationaux et la balance des paiements sera traitée, ce qui reflète l'attention permanente accordée aux possibilités d'harmonisation future entre les concepts et définitions applicables aux statistiques du commerce international de marchandises et le Système de comptabilité nationale de 1993 ainsi que la cinquième édition du Manuel de la balance des paiements.

L'OCDE a créé un forum de discussion électronique, qu'elle gère conjointement avec l'OMC, pour faciliter l'échange d'informations et de documents de travail entre les membres de l'Équipe spéciale.

Activités de la CEE : néant

Activités de l'OCDE : Cette organisation recueille les données de ses pays membres et gère deux bases de données à des fins d'analyse : a) l'une regroupe les statistiques mensuelles des exportations et des importations à prix courants par pays partenaire et principale catégorie de marchandises ainsi que les indices de volume et de valeur moyenne pour certains pays et grandes catégories; et b) l'autre comprend des données annuelles détaillées sur les exportations et les importations par produit et par pays partenaire en fonction des trois classifications (CTCI, SH, CITI).

D'ici l'an 2000, les fichiers de l'OCDE sur le commerce extérieur pourraient également être étendus aux échanges déclarés par certains pays non membres d'Asie et d'Amérique latine qui sont en train de devenir d'importants partenaires commerciaux.

L'OCDE a entrepris de modifier et d'étendre sa base de métadonnées sur les concepts et définitions en fonction desquels sont établies les statistiques du commerce extérieur de ses pays membres. Certaines questions importantes soulevées à la réunion de 1999 seront examinées plus en détail lors de la réunion proposée pour novembre 2000.

Activités d'Eurostat : (*Thème 53 – Échange de biens*) :

Les travaux dans leur ensemble sont maintenant abordés suivant une approche systémique visant à intégrer les différents modules du thème. La construction d'un système cohérent couvrant tous les aspects méthodologiques, organisationnels et informatiques se poursuivra conformément au Plan d'action stratégique.

La modernisation du système se poursuit, et les directives prioritaires pour la nouvelle phase du programme optimisent le système de collecte et de traitement de l'information, d'échange des meilleures pratiques, de mise au point d'instruments informatiques communs et d'utilisation de techniques modernes de communication.

De manière générale, l'objectif principal est de poursuivre et d'accélérer les travaux tendant à consolider les systèmes Intrastat et Extrastat.

Eurostat propose des produits de plus en plus axés sur les entités de l'Union européenne et de la zone Euro.

Les analyses fondées sur les travaux entrepris pour construire des séries longues en 2000, condition nécessaire à toute analyse chronologique, vont être approfondies.

Une mesure de la qualité et un contrôle plus systématique de la qualité à Eurostat et dans les États membres devraient permettre d'améliorer la communication et d'assurer une plus grande satisfaction des utilisateurs de statistiques très détaillées.

Les travaux entamés en 2000 en vue d'intégrer une dimension plus statistique et résolument moins comptable du commerce extérieur donnent leurs premiers fruits. Les études pilotes visant à fournir des statistiques par secteur, en particulier, devraient favoriser une évolution vers une analyse plus approfondie en permettant de comparer les résultats plus directement avec les statistiques des entreprises et de la comptabilité nationale.

L'accent est placé sur la diffusion de statistiques se rapprochant toujours davantage d'une analyse économique en intégrant les dimensions valeur, volume et prix dans le même instrument. On se concentre sur l'analyse en termes de compétitivité des prix et de parts de marché.

La division entre macroéconomistes et microéconomistes utilisateurs sera maintenue dans la mesure où des CD-ROM spéciaux et des séries longues sont fournis aux macroéconomistes, tandis que les produits courants sont ajustés avec précision en fonction des profils sectoriels des microéconomistes utilisateurs.

Les activités de coopération se poursuivront au titre de divers programmes (Tacis, Medstat, etc.), et seront intensifiées s'agissant des pays candidats. Les exercices de rapprochement de données vont également se poursuivre avec des partenaires privilégiés, utilisant à présent des méthodes harmonisées.

Les travaux consacrés aux modifications à long terme des systèmes Intrastat et Extrastat sont programmés ou menés en fonction des résultats des travaux antérieurs, de la disponibilité de ressources, de l'évolution du contexte (le contexte administratif en particulier) et des besoins. Ainsi :

- les travaux préparatoires pour la réforme du système Intrastat ont démarré avec la définition des études et/ou des enquêtes pilotes qui vont être exécutées par des États membres volontaires en 2002;
- des efforts sont déployés en vue de mieux intégrer les statistiques sur le commerce de marchandises dans les systèmes statistiques européen et international (par exemple en répondant aux besoins nouveaux liés à la mondialisation et en assurant une meilleure intégration dans le système statistique européen);
- le système Extrastat continue d'être modifié afin de satisfaire le besoin croissant de suivre les échanges avec les pays non membres en adoptant une méthode qui soit moins dépendante des formalités douanières et conforme aux recommandations internationales.

Autres activités de la Commission européenne : À l'aide de la base de données Comext, divers travaux d'analyse et de collecte de données supplémentaires sont entrepris par plusieurs directions générales en rapport avec les activités suivantes : l'analyse des échanges et la préparation des négociations commerciales, notamment en rapport avec l'OMC; les aspects sectoriels du commerce international de marchandises : agriculture (Direction générale Agriculture), industrie (Direction générale Entreprises), pêche (Direction générale Pêche), etc.

Activités d'autres organismes :

Division de statistique de l'ONU : La Division travaille, avec l'OCDE et Eurostat, au développement de sources communes de statistiques détaillées sur le commerce de marchandises des pays membres, de l'Union européenne et de l'OCDE, afin de rationaliser la collecte des données et le traitement de l'information et d'améliorer la compatibilité des renseignements contenus dans les bases de données des trois organisations en question. Elle met à la disposition de la CEE, de l'OCDE et d'Eurostat toutes les statistiques du commerce international qu'elle obtient auprès des pays en transition.

Fonds monétaire international (FMI) : Le FMI organise des missions sur le terrain de deux à trois semaines axées sur l'évaluation des éléments existants : données, arrangements institutionnels, concepts, méthodes, procédures de collecte et de traitement, effectifs et ressources. À la lumière de ces évaluations, il formule des recommandations se fondant sur les méthodes de l'ONU applicables aux statistiques du commerce international, sur le SCN de 1993 et sur le Manuel de la balance des paiements. Dans certains cas, il fournit une assistance technique et une formation pour l'établissement des données sur les prix du commerce extérieur, en s'appuyant également sur les méthodes de l'ONU.

Organisation mondiale du commerce (OMC) :

a) **Activités de normalisation, classifications, directives et manuels et autres travaux méthodologiques** : i) participation à la préparation du Manuel d'établissement des statistiques du commerce international de marchandises; ii) poursuite des travaux sur l'estimation de la valeur transactionnelle dans le cadre de l'Accord sur la mise en œuvre de l'article VII de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994, en collaboration avec le Comité technique de l'évaluation en douane établi sous les auspices de l'OMD; et iii) poursuite des travaux sur les règles d'origine en collaboration avec le Comité technique des règles d'origine créé sous les auspices de l'OMD.

b) **Collecte de données** : On continuera de recueillir des informations sur les importations et les tarifs douaniers dans le cadre de la Base de données intégrée (voir l'élément de programme 6.1).

c) **Assistance technique** : Un appui sera apporté aux pays bénéficiaires pour les aider à comprendre et mettre en œuvre les règles commerciales internationales convenues, de manière à assurer leur plus grande participation au système commercial multilatéral et à obtenir un impact structurel durable en orientant l'assistance technique vers la mise en valeur des ressources humaines et le renforcement des capacités institutionnelles. On trouvera des informations sur les activités relatives à l'assistance technique sur le site web de l'OMC (<http://www.wto.org/wto/tct/tct.htm>).

Comité inter-États de statistique de la Communauté d'États indépendants (CEI-STAT) :

Mesures nouvelles : Statistiques du commerce extérieur entre les pays membres de la CEI dans l'optique de la création d'une zone de libre-échange. Analyse plus approfondie et diffusion de données sur le commerce bilatéral entre les pays de la CEI. Examen des recommandations méthodologiques pour le calcul des indices des prix moyens et des volumes du commerce extérieur. Assistance aux pays de la CEI en vue de l'assimilation et de l'application des recommandations méthodologiques relatives aux "Statistiques du commerce extérieur : concepts et définitions, tel que cet ouvrage a été revu par l'Organisation des Nations Unies en 1997. Amélioration de la qualité et de la comparabilité des statistiques du commerce extérieur des pays de la CEI au moyen de la méthode des "statistiques symétriques". D'ici 2002, exécution de travaux en vue de la constitution d'une base de données pour le stockage des statistiques du commerce extérieur des pays de la CEI.

3.4 STATISTIQUES DES TRANSPORTS ET DES COMMUNICATIONS

Objectifs au cours des prochaines années : Veiller à ce que les statistiques des transports soient compatibles avec les normes, classifications et besoins des statistiques économiques générales. Améliorer la comparabilité des données en mettant au point une terminologie, des définitions et des classifications normalisées dans le domaine des statistiques des transports. Élaborer une série d'indices normalisés des prix et des quantités pour les services de transport. Suivre l'évolution des systèmes de bases de données et d'information sur les transports et favoriser la coordination de ces systèmes.

Résultats collectifs attendus au cours des deux prochaines années : Élaboration d'une troisième édition augmentée du Glossaire des statistiques des transports (CEE-CEMT-Eurostat). Harmonisation des classifications existantes s'agissant du transport des marchandises.

L'attention de la Conférence est appelée sur les points suivants : néant

Décisions que le Bureau recommande à la Conférence d'adopter à sa réunion plénière de 2000 : néant

Réunions de juillet 2000 à juin 2002 :

CEE (Comité des transports intérieurs) : Atelier sur l'élargissement du TERM (Transport and Environment Reporting Mechanism) aux pays en transition membres de la CEE (Copenhague, Agence européenne pour l'environnement), septembre 2000

CEE (Comité des transports intérieurs) : Réunion de suivi des travaux de l'Équipe spéciale sur les statistiques des accidents de la route (convoquée en 1998 par la CEMT, Eurostat et la CEE), 23 octobre 2000

CEE (Comité des transports intérieurs)/Eurostat : Groupe de travail des statistiques des transports, cinquante et unième session, 24-26 octobre 2000

CEE (Comité des transports intérieurs)-CEMT-Eurostat : Réunions du Groupe de travail intersecrétariats des statistiques des transports (IWG.Trans), deux à trois réunions par an, accueillies à tour de rôle par les organismes représentés au sein du Groupe de travail.

CEE (Comité des transports intérieurs) : Groupe de travail des statistiques des transports, cinquante-deuxième session, 14-16 novembre 2001

CEE (Comité des transports intérieurs) : Atelier sur les SIG pour le développement des infrastructures de transport (en coopération avec la Commission économique pour l'Afrique, Addis-Abeba, Éthiopie), 2001

CEMT : Réunion informelle sur la version 2000 du questionnaire commun

CEMT : Réunion de l'ITWG.Trans en octobre 2000

Eurostat : Groupe de travail : Statistiques sur le transport par rail, 9 et 10 novembre 2000

Eurostat : Groupe de travail : Statistiques du transport de voyageurs, 7 et 8 décembre 2000

Eurostat : Groupe de travail : Statistiques du transport aérien, février 2001

Eurostat : Comité de coordination : Statistiques des transports, mars 2001

Eurostat : Groupe de travail : Statistiques du transport routier, mai 2001

Eurostat : Groupe de travail : Statistiques du transport maritime, juin 2001

Eurostat : Groupe de travail : Statistiques du transport par rail, novembre 2001

Eurostat : Groupe de travail : Statistiques du transport de voyageurs, décembre 2001

Eurostat : Groupe de travail : Statistiques du transport aérien, février 2002

Eurostat : Comité de coordination : Statistiques des transports, mars 2002

Eurostat : Groupe de travail : Statistiques du transport routier, mai 2002

Eurostat : Groupe de travail : Statistiques du transport maritime, juin 2002

Rapporteur : Eurostat

Activités et moyens de juillet 2000 à juin 2002 :

Groupe de travail intersecrétariats : Le Groupe de travail intersecrétariats des statistiques des transports (IWG) est constitué de représentants des secrétariats de la CEE, de la CEMT et d'Eurostat. Il se réunit deux à trois fois par an, alternativement à Genève, Paris et Luxembourg. Les objectifs du Groupe de travail intersecrétariats consistent à promouvoir la coopération entre les trois grandes organisations internationales actives dans le domaine des statistiques des transports en Europe dans le but d'harmoniser la collecte, la publication et la diffusion de statistiques des transports au niveau international.

Le principal instrument des travaux harmonisés du Groupe de travail intersecrétariats est le questionnaire commun pour les statistiques des transports. Ce questionnaire a été mis au point conjointement par les membres du Groupe de travail intersecrétariats en vue d'éviter les doubles emplois entre les organisations et de réduire le travail de réponse des pays membres.

Est associé au questionnaire commun le Glossaire des statistiques des transports, disponible dans toutes les langues de travail de la CEE et l'Union européenne et diffusé sur Internet. Le Glossaire contient des définitions arrêtées d'un commun accord qui sont utilisées dans les statistiques des transports et il est destiné à être utilisé par les pays membres lorsqu'ils remplissent le questionnaire commun.

Une version électronique du questionnaire commun a également été mise au point dans un système de base de données sur les transports, grâce auquel la CEMT et Eurostat sont en mesure d'importer des données reçues par les pays membres directement dans un système de base de données où les statistiques peuvent être contrôlées et vérifiées et exportées en vue de leur publication. La CEE est en train de mettre au point un système analogue qui sera compatible avec le système de base de données sur les transports du Groupe de travail intersecrétariats.

Activités de la CEE :

Activités de la Division des transports de la CEE (Comité des transports intérieurs) :

a) Activités de normalisation et autres travaux méthodologiques : révision de la NST/R (système de classification des marchandises pour les transports), l'essentiel des travaux étant exécuté par Eurostat mais avec la participation du WP.6. Des progrès limités sont attendus pour la période en question.

b) Glossaire des statistiques des transports, troisième édition qui contiendra les chapitres des deux éditions antérieures et des nouveaux chapitres portant sur les accidents de la circulation routière, le transport urbain et les indicateurs d'environnement (publication prévue pour la fin de 2001).

c) Le questionnaire commun pour les statistiques des transports est distribué chaque année par la CEE aux gouvernements membres, en coopération avec la CEMT et Eurostat, et les données sur les gouvernements membres de chaque organisation sont publiées sur une base annuelle ou moins fréquemment. Dans le cas de la CEE, ces données paraissent dans le Bulletin annuel de statistiques des transports pour l'Europe et l'Amérique du Nord (ABTS).

d) La CEE distribue chaque année à ses pays membres le Questionnaire sur les accidents de la circulation routière en Europe et en Amérique du Nord (RAS) et, à l'heure actuelle, les données pertinentes NE sont PAS collectées ou compilées à l'aide d'un questionnaire commun, bien qu'une coordination de la terminologie applicable aux accidents de la circulation routière ait été entreprise récemment au sein d'une équipe spéciale sur les statistiques des accidents de la route (convoquée conjointement par la CEE, la CEMT et Eurostat, voir plus haut sous réunions).

e) Assistance technique : il est prévu d'organiser un atelier à l'intention des pays en transition en 2000.

f) Les publications périodiques ou non périodiques dans le domaine des statistiques des transports sont énumérées au titre de l'élément de programme 6.1.

Activités de l'OCDE/CEMT : La Conférence européenne des ministres des transports (CEMT) publie chaque année une brochure sur les tendances dans le secteur des transports, un bulletin sur les tendances statistiques dans le secteur des transports et un rapport statistique sur les accidents de la route. Tous les cinq ans, elle publie une étude statistique sur les investissements dans le secteur des transports. La CEMT publiera également sur son site Internet les résultats de son enquête trimestrielle sur les tendances à court terme. Ces publications portent sur 39 pays européens membres de la Conférence.

Le Questionnaire commun est distribué chaque année et constitue la base de la publication sur les tendances statistiques dans le domaine des transports. Le Questionnaire annuel sur les statistiques des accidents de la route suit la terminologie et les définitions convenues par l'Équipe spéciale sur la circulation routière.

Activités d'Eurostat : (Thème 48 - Transports) :

Le système d'information statistique sur les transports dans la Communauté bénéficiera du programme de diffusion en cours fondé sur la poursuite de l'intégration des produits accessibles en ligne et hors ligne, conformément à la stratégie de diffusion d'Eurostat. Les statistiques issues de la collecte de données par mode de transport seront pleinement intégrées aux données provenant des travaux en cours relatifs au Questionnaire commun et au Glossaire établis conjointement par Eurostat, la CEE et la Conférence européenne des ministres des transports (CEMT). Une nouvelle classification des marchandises en transport devrait entrer en vigueur, sur la base des nouvelles activités prévues en 2000.

En ce qui concerne le transport de marchandises par route, on disposera de statistiques de meilleure qualité et plus actuelles fondées essentiellement sur la publication périodique de données conformément au Règlement du Conseil de 1998. En ce qui concerne le transport ferroviaire, si le projet de règlement du Conseil et du Parlement proposé par la Commission est adopté en 2000, il devrait entrer en vigueur en 2001 pour satisfaire les priorités statistiques découlant de la libéralisation et des transformations structurelles du marché du transport ferroviaire. En ce qui concerne le transport maritime, le système d'information statistique reposera sur la mise en œuvre intégrale de la Directive de 1995 dont la phase transitoire s'est achevée en 1999. En ce qui concerne le transport aérien, des données sont déjà recueillies régulièrement depuis 1993 sur une base réciproque et volontaire. Si le projet de règlement soumis au Conseil est adopté en 2000, il devrait entrer en application en 2001.

En ce qui concerne le transport de voyageurs, on disposera d'une base de données non harmonisée d'Eurostat fondée sur la communication volontaire en cours d'informations existant dans les États membres. Une enquête à l'échelle européenne sur la mobilité à longue distance devrait être entreprise dans le cadre du cinquième Programme-cadre de recherche-développement sur les transports. Pour ce qui est du transport intermodal, une version actualisée de la publication sur le transport intermodal de marchandises devrait être établie sur la base d'informations non harmonisées. Un premier manuel de statistiques pour le transport intermodal de marchandises sera élaboré à partir de nouvelles activités méthodologiques qui devraient être menées à bien en 2000. Une enquête pilote devrait être réalisée dans le cadre du cinquième Programme-cadre de recherche-développement sur les transports.

En ce qui concerne la sécurité routière, les activités entreprises dans le cadre de la décision du Conseil de 1993 relative à la création d'une base de données communautaire sur les accidents de la circulation routière (CARE) seront mieux coordonnées avec la collecte volontaire de données relatives aux indicateurs agrégés clefs. On améliorera les statistiques sur les dépenses pour les infrastructures de transport. La dimension régionale des statistiques des transports fera l'objet d'une plus grande attention, en particulier pour ce qui est du transport par route, sur la base des travaux menés à bien en 1999 et 2000. La collecte de données supplémentaires sur les transports pour les indicateurs relatifs aux transports et à l'environnement sera importante dans le contexte du projet TERM (Transport and Environment Reporting Mechanism) de l'Union européenne qui est en cours.

Des données sur les aspects économiques des transports seront disponibles pour les principales variables applicables aux entreprises de transport, qui sont recueillies conformément au Règlement du Conseil de 1997 relatif aux statistiques structurelles sur les entreprises.

Dans le cas des pays candidats, les travaux seront axés sur la coopération avec ces pays dans le but de renforcer la collecte de données mise en place dans le cadre du projet pilote PHARE sur le transport de marchandises par route qui a été mené à bien et sur l'exécution de nouveaux projets pilotes PHARE concernant les transports maritimes et aériens. Dans le cas des pays méditerranéens, les travaux continueront de porter essentiellement sur des conseils stratégiques et sur la participation à certaines consultations techniques et séminaires de formation.

Activités d'autres organismes :

Comité inter-États de statistique de la Communauté d'États indépendants (CEI-STAT) :

Activités : a) collecte, traitement, analyse et publication mensuelles de données concernant les mouvements de marchandises et de voyageurs et le volume des opérations pour tous les modes de transport et la circulation de marchandises sur les grandes lignes par type de marchandises et par pays membre de la Communauté; b) collecte, traitement et publication de données sur le nombre de véhicules par affectation et sur la durée d'exploitation des systèmes de transport (à la fin de l'année) par pays de la Communauté; c) publication annuelle d'un rapport sur les activités de transport dans les pays membres de la Communauté.

Mesures nouvelles : Mise en commun des données d'expérience des services de statistique des pays de la Communauté concernant : a) le calcul des indicateurs de transport, en vue d'assurer la comparabilité des données au sein de la Communauté (2000, troisième trimestre); b) le calcul des indices des tarifs-marchandises pour les principaux modes de transport (2000, quatrième trimestre).

3.5 COMMERCE (SECTEUR DE LA DISTRIBUTION)

Objectifs au cours des prochaines années : Élaborer et mettre à jour des manuels et normes de portée internationale dans ce domaine, compte tenu de l'évolution de la structure des secteurs du commerce de détail et du commerce de gros; et fournir aux pays en transition et aux autres pays l'occasion de débattre des problèmes de méthodologie qui se posent dans ce domaine.

Résultats collectifs attendus au cours des deux prochaines années : Pour Eurostat, bases de données et publications sur le commerce de détail et le commerce de gros dans les pays de l'EEE et les pays d'Europe centrale. Application du nouveau règlement relatif aux statistiques structurelles sur les entreprises. Rapport annuel sur la situation statistique et économique du commerce en Europe, basé sur le système intégré d'observation. Étude comparée des systèmes statistiques utilisés en Europe et dans certains autres pays membres de l'OCDE.

L'attention de la Conférence est appelée sur les points suivants :

- Les progrès réalisés par le Groupe de Voorburg dans ce domaine.

Décisions que le Bureau recommande à la Conférence d'adopter à sa réunion plénière de 2000 : néant

Réunions de juillet 2000 à juin 2002 :

Rapporteur : Eurostat

Activités et moyens de juillet 2000 à juin 2002 :

Activités de la CEE : néant

Activités de l'OCDE : On trouvera sous l'élément de programme 3.8 un exposé des travaux de l'OCDE sur la mise au point d'indicateurs relatifs au commerce électronique.

Activités d'Eurostat : (*Thème 47 - Commerce*) :

La priorité sera accordée à la mise en œuvre et au développement du règlement relatif aux statistiques structurelles sur les entreprises sous sa forme actuelle. L'accent sera mis sur la collecte de données dans les pays de l'EEE. Les opérations de collecte et de traitement des données seront totalement intégrées avec celles des données structurelles sur les entreprises en général. Un site Web Internet sur les statistiques du commerce de détail sera amélioré et actualisé durant l'année.

L'analyse et la publication dépendront essentiellement d'un partenariat avec la DG Entreprises : plusieurs publications consacrées aux statistiques du commerce de détail et à leur analyse sont prévues. Elles comprendront une publication principale concernant le secteur, un livre de poche avec des extraits de la publication principale, plusieurs petites publications portant sur l'analyse de sous-secteurs et/ou différents thèmes liés au commerce de détail. La collecte de données des pays d'Europe centrale sera poursuivie et étendue pour répondre au besoin croissant d'informations dans le cadre du processus d'élargissement et des négociations en vue de l'adhésion de nouveaux pays. Environ 15 pays (y compris Chypre) seront invités à fournir des données conformément au règlement relatif aux statistiques structurelles sur les entreprises. Des analyses statistiques approfondies portant sur quatre thèmes sont prévues afin de répondre aux besoins des utilisateurs en informations sur (par exemple) la compétitivité, les accords de coopération, les formes de commerce et les canaux de distribution du commerce de détail. Outre le règlement relatif aux statistiques structurelles sur les entreprises, une collecte de données volontaire servira de base à l'analyse. Un projet visant à établir des statistiques sur les comptes satellites pour le commerce de détail sera poursuivi et étendu avec pour objectif de relier les statistiques commerciales aux comptes nationaux. Le séminaire annuel sur le développement du commerce en Europe devra être organisé en automne 2000. L'objectif principal de ce séminaire est d'offrir un lieu de rencontre aux producteurs et aux utilisateurs des statistiques afin de leur présenter le système statistique européen et de recueillir leurs commentaires sur ses atouts et ses faiblesses. Les actes de ce séminaire seront publiés.

Activités d'autres organismes :

Comité inter-États de statistique de la Communauté d'États indépendants (CEI-STAT) :

a) Collecte, traitement, analyse et publication mensuelles de données concernant : i) le total des ventes au détail, tous circuits de distribution confondus (organisations commerciales et secteur non structuré) (en prix courants); ii) formes de participation au capital; et iii) variations de la valeur totale du commerce (à prix courants et en prix constants);

- b) Données annuelles : i) structure des ventes de produits alimentaires ou autres produits, à prix courants, et indices du volume des ventes; ii) information statistique sur les activités d'intermédiation pour diverses catégories d'échanges spécialisés (marchandises, matières premières, valeurs mobilières, monnaies, etc.); iii) disponibilité générale dans les pays de la CEI de certains biens de consommation durable; et iv) consommation de boissons alcoolisées;
- c) Collecte et échange systématiques entre les pays de la CEI d'informations sur les prix de différents biens de consommation dans les entreprises commerciales (une fois par mois) et sur les marchés agricoles urbains dans les capitales des pays de la CEI (une fois par mois);
- d) Le CEI-STAT devrait, en 2000-2001, publier des rapports économiques sur les changements institutionnels dans le secteur du commerce de la distribution et des services marchands; sur la situation du marché des biens de consommation et des services marchands dans les pays de la Communauté; et sur les prix relatifs de certains articles dans les pays de la Communauté;
- e) Élaboration en 2000 de recommandations pour la compilation de statistiques du commerce de gros, sur la base de l'expérience des services de statistique des pays membres de la Conférence.

3.6 COMMERCE INTERNATIONAL DE SERVICES

Objectifs au cours des prochaines années : Contribuer à l'élaboration de nomenclatures et de normes internationales permettant de comparer entre eux les chiffres fournis par les pays et d'en assurer la concordance avec les statistiques économiques de base; définir et élaborer une série fondamentale de données comparables qui soient conformes aux normes internationales révisées relatives à la communication des données de la balance des paiements (BDP) et de la comptabilité nationale (SCN) ainsi qu'aux accords récents sur le commerce international de services; procéder à un affinement des données et fournir une analyse qui contribuent à encourager et à développer le commerce de services dans un contexte concurrentiel mondialisé; améliorer et élargir de manière sélective les comparaisons multilatérales et les échanges de données entre pays partenaires; veiller à ce que les pays en transition puissent accéder aux méthodes et aux pratiques mises au point pour mesurer le commerce de services; et contribuer à l'adaptation de la CPC en fonction des besoins spécifiques du commerce international de services.

Résultats collectifs attendus au cours des deux prochaines années : À l'OCDE, le groupe spécial chargé du commerce des services suivra de près l'application de la classification du commerce des services et s'efforcera d'améliorer ou d'établir des questionnaires pour la collecte des données sur les activités des filiales étrangères. Par ailleurs, il est prévu de publier un manuel sur les définitions et classifications du commerce international de services dont l'élaboration est financée conjointement par l'OCDE, l'OMC, Eurostat, la Division de statistique de l'ONU et le FMI. Le Manuel sur les statistiques du commerce de services comprendra les chapitres suivants : i) Introduction; ii) Le cadre conceptuel; iii) Transactions entre résidents et non-résidents; et iv) Commerce de services des filiales étrangères. Ce manuel assurera la liaison entre les statistiques de la balance des paiements et les données nécessaires aux termes de

l'Accord général sur le commerce des services. L'OCDE collabore avec Eurostat dans le but d'établir une publication commune sur le commerce international de services.

L'attention de la Conférence est appelée sur le point suivant :

- Un manuel sur le commerce international de services doit être établi par l'OCDE, l'OMC, Eurostat, la Division de statistique de l'ONU et le FMI, l'objectif étant de le présenter à la Commission de statistique de l'ONU en 2001.

Décisions que le Bureau recommande à la Conférence d'adopter à sa réunion plénière de 2000 : néant

Réunions de juillet 2000 à juin 2002 :

OCDE : Réunion d'experts sur les statistiques du commerce international de services, deuxième semestre de 2000.

Équipe spéciale interinstitutions des statistiques du commerce international de services, deuxième semestre de 2000.

Eurostat : Groupe de travail : Balance des paiements, 12 et 13 octobre 2000.

Rapporteur : OCDE

Activités et moyens de juillet 2000 à juin 2002 :

Équipe spéciale des statistiques du commerce international de services : Le Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistique et la coordination de la Commission de statistique de l'ONU a créé dans ce domaine une Équipe spéciale intersecrétariats que l'OCDE est chargée de convoquer. Sa principale tâche est l'élaboration du Manuel sur les statistiques du commerce international de services.

Activités de la CEE : néant

Activités de l'OCDE : Collecte de statistiques pour alimenter deux bases de données concernant respectivement : a) les transactions internationales de services des pays de l'OCDE et b) la valeur ajoutée et l'emploi dans le secteur des services. Contributions au Manuel des statistiques du commerce international de services et édition de ce manuel. Publication annuelle commune sur le commerce international de services avec Eurostat.

Activités d'Eurostat : (*Thème 54 – Commerce des services et balance des paiements (543, 544)*) :

La mise en œuvre des diverses recommandations sera examinée attentivement : recommandations sur la codification pour la collecte et la diffusion de données, sur la collecte de données concernant les déplacements (enquêtes auprès des voyageurs, enquêtes auprès des ménages,...) en relation avec la disparition d'informations monétaires ou sur les mesures visant à réduire les asymétries, mais également sur les normes relatives aux messages et sur le transport des marchandises, une fois le rapport mis définitivement au point. Ceci vaut essentiellement pour les mesures décidées dans le cadre d'accords tacites. Les recommandations de l'équipe spéciale (*task force*) sur la communication directe auront un impact particulier sur l'établissement de la

balance des paiements, non seulement parce qu'elles accordent un rôle plus important aux grandes entreprises en tant que pourvoyeurs directs d'informations sur le commerce des services et les investissements directs étrangers, mais également parce qu'elles contribuent à la convergence des méthodes d'établissement. De plus, l'établissement récemment entamé de statistiques du commerce des filiales étrangères (FATS) sera intégré dans le programme d'établissement standard concernant les IDE.

Activités d'autres organismes :

Organisation mondiale du commerce (OMC) :

a) **Activités de normalisation, classifications, directives et manuels et autres travaux méthodologiques** : i) participation active aux travaux de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international des services en donnant une importance particulière à l'achèvement et à la mise en œuvre du Manuel sur les statistiques du commerce international de services; ii) poursuite de la participation aux travaux méthodologiques concernant les statistiques du commerce des filiales étrangères (FATS) menés par Eurostat et par l'OCDE; iii) poursuite de la participation aux travaux sur les statistiques de la balance des paiements réalisés par Eurostat et le FMI pour répondre aux besoins statistiques liés à l'application de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS); et iv) contribution à une ventilation plus détaillée des catégories de la classification des services en fonction de la balance des paiements en utilisant la version 1.0 de la Classification centrale des produits;

b) **Assistance technique** : Assistance pour aider les pays bénéficiaires à comprendre et à appliquer les règles commerciales internationales convenues, afin d'assurer leur plus grande participation au système commercial multilatéral et d'obtenir un impact structurel durable en orientant l'assistance technique vers la mise en valeur des ressources humaines et le renforcement des capacités institutionnelles. Des informations sur les activités relatives à l'assistance technique sont disponibles sur le site Web de l'OMC (<http://www.wto.org/wto/tct/tct.htm>). Également participation, à titre occasionnel, aux séminaires et cours de formation techniques sur les statistiques du commerce des services.

Fonds monétaire international (FMI) : La promotion de l'établissement et de l'amélioration des données sur le commerce international des services fait partie intégrante des activités du FMI concernant la mise en œuvre du Manuel de la balance des paiements. Ces activités comprennent : i) une assistance technique; ii) une formation dispensée sous l'égide de l'Institut du FMI et de l'Institut multilatéral de Vienne, ainsi que des cours spéciaux organisés aux niveaux régional et national; iii) les activités entreprises dans ce domaine par le Comité des statistiques de la balance des paiements du FMI; et iv) une collaboration avec d'autres organisations régionales et internationales membres de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international de services.

Comité inter-États de statistique de la Communauté d'États indépendants (CEI-STAT) : Collecte d'informations statistiques sur le commerce de services des pays de la CEI. Poursuite de l'assistance méthodologique aux pays membres de la Conférence des statisticiens européens, et organisation de la collecte de données statistiques sur le commerce des services. Publication de données des pays sur ce genre de commerce, par principaux types de services et par pays partenaire.

3.7 TOURISME

Objectifs au cours des prochaines années : Élaborer un système global, cohérent et équilibré de statistiques du tourisme capable d'appuyer la mise au point et l'ajustement de l'action des pouvoirs publics, et permettant de mieux comprendre les déterminants du tourisme. Les principales activités dans ce domaine comprennent notamment l'élaboration de cadres théoriques, ainsi que de concepts et de méthodologies communs pour la mesure et l'intégration des données. Les informations réunies devraient également répondre aux besoins très divers des milieux non gouvernementaux (industrie, public), entre autres ceux de la recherche, et favoriser l'établissement de corrélations logiques avec des informations touchant d'autres domaines, notamment les études sociales, démographiques, commerciales, économiques et environnementales.

Résultats collectifs attendus au cours des deux prochaines années : Un plan de travail pour la mise au point concertée de méthodes visant à i) évaluer les statistiques actuelles du tourisme international au regard des objectifs susmentionnés; ii) examiner la compatibilité et la cohérence des concepts, définitions et classifications; iii) permettre la conclusion d'accords spéciaux entre pays voisins en ce qui concerne l'harmonisation des méthodologies et l'échange de statistiques sur les courants touristiques mutuels; et iv) élaborer un bilan économique crédible de l'ampleur et du poids des industries du tourisme et de leurs relations avec les autres secteurs économiques.

L'attention de la Conférence est appelée sur les points suivants :

- Les progrès importants réalisés par l'OCDE et l'Organisation mondiale du tourisme en ce qui concerne la mise au point d'un cadre conceptuel commun de comptes satellites du tourisme qui sera soumis à la réunion de 2000 de la Commission de statistique.
- Problèmes de collecte commune de données à régler : En 2000, l'OMT, l'OCDE et Eurostat examineront les besoins en matière de collecte de données dans le contexte du Groupe de travail intersecrétariats sur les comptes satellites du tourisme en vue d'élaborer un questionnaire commun.

Décisions que le Bureau recommande à la Conférence d'adopter à sa réunion plénière de 2000 : néant

Réunions de juillet 2000 à juin 2002 :

OCDE :Groupe de travail des statistiques du Comité du tourisme, Paris, OCDE (6 et 7 novembre 2000)

Eurostat :Groupe de travail : Réunion préparatoire du CPS sur les statistiques du tourisme, 23 et 24 octobre 2000

OMT :Conférence sur la mise en œuvre des comptes satellites du tourisme : expériences pratiques, données nécessaires, applications et transfert de connaissances, printemps 2001

Rapporteur : Eurostat

Activités et moyens de juillet 2000 à juin 2002 :

Groupe de travail intersecrétariats sur les comptes satellites du tourisme :

Activités de la CEE : néant

Activités de l'OCDE : i) approuver les directives de l'OCDE pour un compte satellite du tourisme et le module "emploi". Les directives seront publiées en même temps que certains exemples illustrant les expériences faites au niveau national au cours du premier trimestre de 2000; ii) coopérer avec l'Organisation mondiale du tourisme et Eurostat en vue de mettre au point un cadre conceptuel commun pour un compte satellite du tourisme aux fins de son adoption par la Commission de statistique de l'ONU, et iii) élaborer un projet sur les statistiques de l'emploi et du tourisme, visant à entreprendre une nouvelle collecte de données ainsi que l'analyse et la publication périodiques de ces données. Ce projet est fondé sur la méthodologie de l'emploi de l'OCDE dans le domaine du tourisme. Coopération avec le Bureau international du Travail, Eurostat et l'Organisation mondiale du tourisme.

Activités d'Eurostat : (*Thème 50 – Tourisme*) :

Poursuite de la mise en œuvre de la directive du Conseil sur les statistiques du tourisme, ce qui implique l'organisation et la consolidation du système de collecte de données établi sur la base de la directive et la préparation d'autres modalités d'application, par exemple la ventilation et la couverture géographiques, les exigences en matière de précision et les aspects qualitatifs. Suivi méthodologique concernant l'examen des adaptations nécessaires pour rendre les systèmes statistiques nationaux conformes à la directive et échange de meilleures pratiques entre les pays. Contrôle de l'application par les États membres de la décision de la Commission exposant des règles détaillées pour la mise en œuvre de la directive. Suivi et établissement de rapports sur les travaux entrepris par les États membres pour adapter leur méthodologie au cadre communautaire concernant les statistiques du tourisme.

Consolidation du système d'information sur le tourisme, introduction de procédures de validation automatiques, contrôle de la qualité, calcul d'agrégats, techniques d'estimation des données manquantes, etc. Poursuite de la collecte volontaire de données sur les statistiques du tourisme. Diffusion sous différentes formes des nouvelles données harmonisées collectées en vertu de la directive. Le tourisme en Europe - tendances, Le tourisme en Europe - chiffres clés, Annuaire sur le tourisme et Statistiques en bref trimestrielles sur le tourisme.

Poursuite des travaux sur le tourisme entrant lié à la partie "demande du tourisme sortant" de la directive. Poursuite de l'initiative visant à examiner les besoins et les priorités des pays de l'UE en ce qui concerne la mise en œuvre de comptes satellites du tourisme en Europe, en liaison avec les travaux entrepris dans le cadre de l'OCDE et de l'OMT. Participation aux travaux concernant l'application du Règlement du Conseil relatif aux statistiques structurelles sur les entreprises dans le contexte des statistiques HORECA. Poursuite des travaux entrepris dans les États membres pour adapter les méthodologies nationales au manuel méthodologique sur les statistiques des entreprises concernant HORECA-TA.

Organisation d'un échange de données avec l'OCDE et l'OMT et exploration d'autres possibilités d'utiliser un questionnaire harmonisé pour faciliter la tâche des fournisseurs de données.

Achèvement de la mise en œuvre du programme de travail Medtour dans le cadre de Medstat et livraison des indicateurs statistiques, des publications et autres résultats prévus dans le programme. Poursuite de la coopération avec les pays d'Europe centrale dans le domaine des statistiques du tourisme, ce qui implique la mise à jour de rapports concernant les systèmes statistiques sur le tourisme, la collecte de données et la parution de publications.

Organisation et préparation du cinquième Forum international sur les statistiques du tourisme, qui se tiendra à Glasgow, en juin 2000.

Travaux relatifs à la collecte de données régionales sur le tourisme avec une périodicité plus élevée et à un niveau plus détaillé que prévu par la directive et suivi méthodologique des méthodes de collecte des données régionales. Cela implique la collecte par Eurostat, sur une base volontaire, de statistiques régionales existantes dans les États membres. Lancement d'un collecte de données régionales sur le tourisme dans les pays en phase de préadhésion et mise à jour du rapport de synthèse sur les données régionales existantes dans l'UE pour y inclure également les pays en phase de préadhésion.

Autres activités de la Commission européenne : La Direction générale "Entreprises" a commencé en 1998 à entreprendre une enquête sur les intentions en matière de voyage des touristes dans le cadre de l'"Eurobaromètre".

Activités d'autres organismes :

Organisation mondiale du tourisme : Activités prévues :

a) Organiser les réunions annuelles du Comité de la statistique et de l'analyse macroéconomique du tourisme et proposer son concours aux réunions qui revêtent un intérêt particulier, notamment le "cinquième Forum international sur les statistiques du tourisme" qui se tiendra en juin 2000, à Glasgow ou la "Conférence sur la mise en œuvre des comptes satellites du tourisme : expériences pratiques, données nécessaires, application et transfert de connaissances" prévue au Canada au printemps 2001.

b) Préparer des séminaires régionaux sur les statistiques du tourisme pour la mise au point d'un compte satellite du tourisme; élaborer du matériel didactique, notamment des manuels, qui peuvent fournir des directives générales pour la mise en place de certains éléments fondamentaux d'un compte satellite du tourisme; concevoir la méthode d'établissement d'une balance des paiements du tourisme; préparer une nouvelle série de documents qui aidera à mettre en lumière différents aspects méthodologiques relatifs au cadre actuel du compte satellite du tourisme et développer le Plan d'action approuvé par la dernière Conférence mondiale Enzo Paci sur la mesure de l'impact économique du tourisme (Nice, France, 15 au 18 juin 1999).

c) Maintenir la pratique actuelle qui consiste à réunir des données sur les arrivées internationales de touristes/visiteurs, les arrivées par mode de transport, les arrivées par objet de la visite, le tourisme émetteur international; les paiements effectués au titre de l'hébergement et du tourisme.

d) Continuer de fournir une assistance technique aux pays dans le domaine des statistiques. En principe, elle concerne les missions à court terme (de 2 à 4 jours) ayant pour objectif d'améliorer l'application et/ou la mise au point des normes internationales sur les statistiques du tourisme qui ont été approuvées par l'ONU. Au cours des deux prochaines années, la majeure partie de cette assistance technique sera consacrée à l'élaboration du compte satellite du tourisme, garantira que les chiffres publiés sont parfaitement cohérents et réduira la charge de travail qui incombe aux répondants.

Comité inter-États de statistique de la Communauté d'États indépendants (CEI-STAT) :

Le CEI-STAT recueille et publie des données statistiques sur le tourisme international des pays de la Communauté. En 2000, il est prévu de mettre au point, en fonction de la méthode de l'Organisation mondiale du tourisme, un système uniforme d'indicateurs pour enregistrer les performances du secteur de tourisme dans les pays de la Communauté.

3.8 AUTRES SERVICES MARCHANDS ET SERVICES NON MARCHANDS

Objectifs au cours des prochaines années : Contribuer à asseoir sur une base plus solide la mesure des activités de services et son harmonisation avec les statistiques du commerce; faciliter la mise au point de nomenclatures et de normes internationales permettant d'établir des statistiques nationales qui soient comparables d'un pays à l'autre; et faire en sorte que les pays en transition aient accès aux méthodes et aux pratiques élaborées pour mesurer l'activité des industries de services.

Résultats collectifs attendus au cours des deux prochaines années : Parution, en 2000, du troisième numéro d'une publication contenant des statistiques détaillées sur la valeur ajoutée et l'emploi dans le secteur des services. Poursuite par l'OCDE des travaux de mise au point d'indices des prix des services achetés par les producteurs. Dans ce domaine, l'OCDE coopère avec le Groupe de Voorburg. Une enquête annuelle sur l'activité nationale est entreprise et présentée au Groupe. L'OCDE envisage d'assurer une plus large publicité à ces travaux sur son site Web. Des travaux ont également été entamés dans le cadre du Groupe d'experts de la comptabilité nationale en ce qui concerne la mesure de la productivité du travail dans le secteur des administrations publiques afin d'améliorer les statistiques de la production en valeur réelle.

Pour un groupe intersecrétariats, auquel participe notamment le FMI, harmonisation des postes normalisés de la balance des paiements concernant les transactions en matière de services avec les mesures de la production intérieure.

L'attention de la Conférence est appelée sur les points suivants :

- Un objectif important d'Eurostat et de la communauté statistique internationale au cours des prochaines années sera de permettre aux pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne et à d'autres pays en transition d'amener leurs statistiques dans ce domaine aux niveaux atteints dans d'autres pays.
- **Problèmes de collecte commune de données à résoudre (comprend également certaines parties de l'EP. 4.1 "services d'assurance")** : En 2000, négociations détaillées entre Eurostat et l'OCDE sur la série de données identique et accord de transmission des données émanant d'Eurostat et de l'OCDE. En 2001, transmission

de données se rapportant à l'année de référence 2000 sur la base d'un calendrier convenu (poursuite de cette activité au cours des années suivantes).

- Action future dans le domaine de la collecte commune de données (concerne les EP 3.8 et 4.10, Valeur ajoutée et emploi dans le secteur des services) : Statistiques structurelles sur les entreprises – indicateurs de base : en 2000, discussions détaillées entre l'OCDE et Eurostat sur la série de données identique et sur les concepts et définitions de base. En 2001, poursuite de ces discussions afin de préciser définitivement la série de données commune et de dégager un accord sur la transmission des données (y compris les formats de transmission). En 2002, début de la transmission des données sur la base d'un calendrier convenu (poursuite de cette activité au cours des années suivantes).

Décisions que le Bureau recommande à la Conférence d'adopter à sa réunion plénière de 2000 :

- Approuver les activités qu'elle doit entreprendre dans le cadre de cet élément de programme (voir la rubrique "Activités et moyens" ci-après).

Réunions de juillet 2000 à juin 2002 :

OCDE : Réunions annuelles sur les statistiques du commerce des filiales étrangères (FATS), sur les investissements étrangers directs et sur les statistiques du commerce international.

OCDE : Groupe de travail sur les indicateurs pour la société de l'information (WPIIS) du Comité PIIC, printemps 2001.

OCDE : Groupe d'experts nationaux sur les indicateurs de science et de technologie du Comité de la politique scientifique et technologique (CPST), 2001.

OCDE : Groupe de travail statistique du Comité de l'industrie, 2000 et 2001.

Eurostat : Groupe de travail : secteur audiovisuel, 2 et 3 octobre 2000

Eurostat : Groupe de travail : statistiques des services d'assurance, 5 et 6 octobre 2000

Eurostat : Groupe de travail : société de l'information, 20 et 21 novembre 2000

Eurostat : Groupe de travail : statistiques des services financiers, 27 et 28 novembre 2000

Eurostat : Groupe de travail : statistiques des services aux entreprises, 4 et 5 décembre 2000

Eurostat : Groupe de travail : démographie des entreprises, 14 et 15 décembre 2000

Rapporteur : Eurostat

Activités et moyens de juillet 2000 à juin 2002

Activités de la CEE : La CEE étudie la possibilité d'organiser une réunion commune avec Eurostat pour contribuer à mobiliser d'autres pays que ceux de l'Union européenne souhaitant que des progrès soient réalisés dans ce domaine et l'intérêt suscité par une telle réunion.

Activités de l'OCDE :

- a) Tenue d'une base de données sur la production et l'emploi dans le secteur des services.

b) Indicateurs relatifs aux communications : Les travaux consacrés aux indicateurs des communications fournissent les données nécessaires aux analystes et décideurs des pays membres de l'OCDE et contribuent à façonner le cadre d'indicateurs pour la société mondiale de l'information. Les indicateurs d'efficacité fondamentaux et les méthodes de comparaison des tarifs des communications sont passés en revue tous les deux ans. La mise au point de la base de données et les travaux sur les indicateurs continueront jusqu'à la fin de 1999. La quatrième édition de la publication biennale intitulée "Perspectives des communications" paraîtra en 1999. Elle contient des données et analyses sur les structures des marchés, des indicateurs d'efficacité pour les services publics de télécommunications, des données sur les tendances à la convergence des technologies d'information et de communication dans le domaine de la radiodiffusion sonore et visuelle, ainsi que sur les barèmes et les taux comptables, et elle traitera également de quelques questions technologiques importantes. En outre, la base de données sur les télécommunications, 1999, a été achevée (son contenu est disponible sur CD ou sur disque). Cette base de données renferme 90 séries chronologiques d'indicateurs sur les télécommunications comme l'infrastructure de réseau, les recettes, les dépenses et les investissements des exploitants, le commerce de matériel de télécommunications, etc. Les travaux consacrés à la cinquième édition de la publication biennale "Perspectives des communications" qui paraîtra en 2001 débiteront en 2000. Les indicateurs relatifs aux communications sont complétés par plusieurs indicateurs nouveaux ayant trait au développement d'Internet (coopération avec l'UIT, Eurostat).

c) Mise au point d'indicateurs relatifs aux technologies de l'information et de la communication : Les travaux sur cette question supposent la mise au point de normes statistiques et l'élaboration d'indicateurs fiables comparables d'un pays membre à l'autre. Une publication annuelle est prévue. Le premier numéro devrait paraître en 2000. Elle présentera des données sur la taille et la structure des industries et rapportera les produits aux données sur le commerce international et à la recherche-développement. Au nombre des travaux prévus figure également la mise en place d'enquêtes modèles pour la mesure de l'utilisation des biens et services liés aux technologies de l'information et de la communication dans les entreprises et les administrations publiques et au sein des ménages (coopération avec Eurostat, le Groupe de Voorburg).

d) Mise au point d'indicateurs relatifs au commerce électronique : La mise au point d'indicateurs appropriés et la disponibilité de statistiques sont nécessaires pour comprendre les mécanismes, les tendances et les incidences de la société de l'information et du commerce électronique. Le Groupe de travail sur les indicateurs pour la société de l'information (WPIIS) de l'OCDE, après avoir mis au point pour cette organisation une définition en fonction de l'activité du secteur des technologies de l'information et de la communication, recueille maintenant des données comparables d'un pays à l'autre dans ce domaine et développe la définition du secteur des technologies de l'information et de la communication en fonction des produits. Le Groupe s'attache également à établir une définition du secteur "contenu" ainsi qu'à mettre en place des enquêtes modèles pour l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.

Des problèmes particulièrement difficiles sont rencontrés dans le domaine du commerce électronique où l'on manque de statistiques fiables et comparables à l'échelon international pour mesurer son volume, sa croissance et sa composition, ainsi que d'une définition cohérente du commerce électronique. "Entreprendre des travaux sur la définition et la mesure du commerce électronique" est l'un des sept points du plan d'action sur le commerce électronique de l'OCDE approuvé par les ministres lors de la Conférence sur le commerce électronique tenue à Ottawa en

octobre 1998. À la suite d'un atelier de l'OCDE (21 avril 1999), qui a rassemblé les compétences d'entreprises, de décideurs, de chercheurs et de statisticiens en vue d'examiner les questions de définition et de mesure du commerce électronique, le Groupe de travail sur les indicateurs pour la société de l'information a décidé à sa réunion d'avril 1999 de créer un groupe d'experts sur "la définition et la mesure du commerce électronique". Quatorze pays et Eurostat participent aux travaux du Groupe d'experts, et Singapour y prend part en qualité d'observateur. Le Groupe d'experts du commerce électronique s'efforce, en collaboration avec les décideurs, les entreprises et les instituts de recherche, de mettre au point un cadre pour définir les priorités concernant la mesure du commerce électronique. Les premiers éléments de ces travaux comportant plusieurs facettes sont les suivants : 1) la mise au point d'une série de définitions du commerce électronique à des fins de mesure statistique à l'échelle internationale, 2) la traduction des besoins des décideurs en une série de critères de mesure comparables du commerce électronique, et 3) l'élaboration de propositions concrètes en vue d'utiliser et d'adapter les instruments statistiques existants pour recueillir des données et mettre au point ce genre de critères de mesure. Lorsque l'on disposera de données comparables, elles seront intégrées à la publication mentionnée sous c) (Coopération avec Eurostat, Groupe de Voorburg). Un rapport sur l'état d'avancement des activités du Groupe d'experts (DSTI/ICCP/IIS(99)/4/FINAL) a été élaboré à l'intention du Forum de Paris sur le commerce électronique (octobre 1999). Ce rapport peut être téléchargé à partir de l'adresse suivante : http://www.oecd.org/dsti/sti/it/ec/act/paris_ec/paris-ec_docs_1.htm. Personne à contacter : Alessandra.Colecchia@oecd.org Janice.Owens@oecd.org (voir également les E.P. 3.13 et 3.XX).

e) Indicateurs relatifs aux technologies de l'information : Les travaux sur les indicateurs relatifs aux technologies de l'information procurent des données aux analystes et aux décideurs et apportent une contribution au cadre relatif aux indicateurs pour la société mondiale de l'information (voir également les points d) et e) ci-après). Une base de données contenant les indicateurs est en train d'être constituée et mise à jour et ses travaux se poursuivront jusqu'à la fin de 2000. Le cinquième rapport biennal intitulé "Perspectives dans le domaine des technologies de l'information" sera publié en 2000. Il présentera des données et une analyse sur les structures de l'offre et de la demande, des indicateurs de l'"employabilité" du commerce électronique, une analyse de l'évolution et des politiques en matière d'opérations financières électroniques, une série de chapitres couvrant divers aspects de l'informatique omniprésente (y compris le système mondial de navigation par satellite ou GNSS, les agents intelligents pour l'Internet et les écrans plats), les profils statistiques de 12 pays membres de l'OCDE choisis et une série de descriptifs de la politique en matière de technologie de l'information d'environ 19 pays (Coopération avec Eurostat, et l'Observatoire européen des technologies de l'information, etc.).

f) Élaboration d'indicateurs de la recherche-développement et de l'innovation pour les services : Les travaux dans ce domaine supposent l'examen et la mise au point de normes pour la mesure de la recherche-développement et de l'innovation, qui figurent dans les manuels de Frascati et d'Oslo. Les produits de cette activité seront des manuels révisés et des améliorations de la série de données internationalement comparables qui peuvent être extraites des bases de données et publications existantes de l'OCDE.

Activités d'Eurostat : (*Thèmes 49 - Communications, 51 - Services*) :

Statistiques sur la société de l'information : En collaboration avec la DG "Société de l'information" et l'OCDE, poursuite des travaux sur la création d'une base de données et

publication d'un inventaire, comprenant des données de base sur la société de l'information et des notes méthodologiques correspondantes, fondé sur l'exploitation d'informations existant à Eurostat et dans les États membres. L'inventaire des enquêtes et projets de développement dans les États membres et ailleurs sera analysé et utilisé comme base pour l'élaboration de la collecte de données et les aspects méthodologiques. Élaboration d'un cadre statistique définissant la portée et le contenu, la méthodologie, les définitions, les variables et le système de collecte de données sur la société de l'information. Ces travaux bénéficieront dans une large mesure des activités de recherche-développement menées dans le cadre du cinquième programme-cadre.

Statistiques des services de communication; poste et télécommunications : Les opérations annuelles de collecte de données, d'actualisation des bases de données et de publication de statistiques seront poursuivies et étendues aux pays partenaires d'Europe centrale et du Bassin méditerranéen. Les travaux méthodologiques sur les définitions et les classifications seront autant que possible externalisés et confiés à des experts des services de télécommunication. L'opération d'amélioration des statistiques sur les services postaux et de messagerie sera entamée avec l'aide d'une équipe spéciale ("*task force*"). Mise à jour de la base de données COINS en y intégrant les statistiques du commerce international des produits et services; diffusion des informations collectées. Travaux méthodologiques visant à produire un manuel méthodologique des statistiques sur les communications harmonisé avec ceux d'autres classes industrielles. Ces travaux consistent à examiner les définitions et la classification des services actuellement disponibles sur le marché des télécommunications en exploitant l'expérience acquise dans le cadre de l'enquête pilote de 1999 sur les télécommunications et en tenant compte des avis exprimés par les principaux utilisateurs des statistiques des télécommunications lors de l'enquête sur les besoins des utilisateurs, également réalisée en 1999.

Statistiques des services audiovisuels : Élargissement permanent, consolidation et production régulière de bases de données, y compris leur publication. En étroite collaboration avec la DG "Société de l'information", poursuite de la mise en œuvre d'une proposition de décision du Conseil relative au développement des statistiques dans le secteur des services audiovisuels et les secteurs connexes, comprenant des travaux sur un cadre méthodologique, l'analyse des besoins des utilisateurs, l'analyse des statistiques existant dans les États membres et dans les pays de pré-adhésion, l'évaluation des sources et méthodes nationales et internationales, la collecte de données et l'expérimentation de méthodes de travail dans le cadre d'études pilotes. Coordination avec l'Observatoire européen de l'audiovisuel. Dans le domaine des statistiques structurelles sur les entreprises, la priorité sera donnée à l'application du règlement relatif aux statistiques structurelles sur les entreprises dans son état actuel. Les travaux seront poursuivis sous la forme d'actions pilotes une fois que les priorités et la faisabilité des projets auront été déterminées en accord avec les États membres.

Pour tous les secteurs des services : Consolidation d'un système intégré d'information structurelle sur les secteurs des services, principalement en internalisant le traitement de toutes les données structurelles sur les entreprises (collectées sur une base obligatoire ou volontaire) et en renforçant le traitement des données et les procédures d'estimation; intensification de l'utilisation analytique des statistiques structurelles sur les entreprises pour toute la gamme de produits et d'utilisateurs de cette information; poursuite des activités de développement avec recherche d'une certaine consolidation pour différentes activités.

Statistiques structurelles sur les entreprises en général : Poursuite des actions pilotes prévues dans le règlement relatif aux statistiques structurelles sur les entreprises (règlement SSE) (en particulier l'action pilote FATS ou les actions sur certaines variables ou ventilations spécifiques).

Statistiques des services financiers : Poursuite du traitement du règlement SSE en vue d'aboutir à l'adoption d'une législation européenne. Poursuite des travaux visant à intégrer d'autres activités d'intermédiation financière et activités financières auxiliaires dans le règlement SSE.

Statistiques sur les services d'assurance/statistiques sur les fonds de pension : Développement de la production analytique de statistiques sur les services d'assurance et statistiques sur les fonds de pension. Poursuite du traitement du règlement SSE en vue d'aboutir à une législation européenne.

Statistiques des services aux entreprises : Consolidation de la collecte de données élargie sur les services aux entreprises et création d'une liste de variables largement admise : augmentation de la production sur la base des données entrantes.

Statistiques sur l'enseignement, la santé, les activités de services aux personnes et collectivités : Poursuite de l'action pilote avec pour objectif d'entrer dans une phase de collecte de données volontaire pour certaines activités; démarrage de la production sur la base des données entrantes, si possible.

Statistiques conjoncturelles : La priorité sera donnée à la mise en œuvre du règlement concernant les statistiques conjoncturelles : en général, amélioration de la disponibilité, de la transmission et de l'actualité de certaines variables; développement sous la forme d'actions pilotes; en particulier, amélioration de la disponibilité et de l'actualité des données ajustées sur les ventes et l'emploi pour le commerce de détail et de toutes autres données dont a besoin la BCE.

Activités d'autres organismes :

Comité inter-États de statistique de la Communauté d'États indépendants (CEI STAT) :

- a) Chiffres mensuels à prix courants de l'offre de services marchands, y compris les services personnels, proposés à l'ensemble de la population des pays de la CEI au travers de tous les circuits de distribution (entreprises officiellement immatriculées et particuliers);
- b) Informations sur les variations de l'offre de services marchands à prix courants et à prix constants;
- c) Chiffres annuels de la structure des services exprimés en valeur, à prix courants, et indices du volume des ventes.

Le groupe de Voorburg : Le groupe de Voorburg a décidé de se concentrer sur un examen approfondi d'une série restreinte de sujets au cours des deux prochaines années. En outre, certaines questions spéciales seront examinées chaque année.

Pour la période 2000-2002, les principales questions traitées seront les suivantes : les prix des produits utilisés pour la prestation de services et la classification de ces produits. Les questions ci-après feront l'objet d'une discussion spéciale : la mesure de la demande de services dans le secteur des entreprises, la définition des produits (services) dans le domaine des technologies de l'information et de la communication et l'utilisation des technologies de l'information dans les entreprises, ainsi que la mesure de l'activité des institutions à but non lucratif.

Activités prévues : La prochaine réunion se tiendra du 18 au 22 septembre 2000 à Madrid (Espagne). Les deux premiers jours seront entièrement consacrés aux indices des prix des produits. La demande de services dans le secteur des entreprises et les technologies de l'information et de la communication compteront parmi les questions abordées durant la suite de la réunion.

Au cours de l'année, les pays travailleront deux par deux dans des domaines convenus. Le Groupe examinera les résultats des travaux entrepris durant l'année, lors de sa prochaine réunion.

On prévoit qu'à mesure qu'un plus grand nombre de pays fera état d'une expérience de l'estimation des prix dans le domaine des télécommunications, des services informatiques et de certains services professionnels, un consensus commencera à se dégager en ce qui concerne la méthode et la démarche qu'il convient le plus de suivre aux fins de la compilation de statistiques relatives aux prix des produits et industries, dans les secteurs des services sélectionnés. À la fin de la période de trois ans, on pourra tirer quelques conclusions générales concernant les avantages et les inconvénients des diverses méthodes et présenter un rapport sur la méthode retenue d'établissement des indices des prix. D'ici la fin de la période de trois ans, le Groupe devrait parvenir à des conclusions, qui auront des incidences sur la collecte future de données concernant les activités de services et les produits connexes, dans chacun des domaines principaux et spéciaux sélectionnés.

Toute expérience relative à la nature appropriée de la version 1.0 de la CPC ou toutes propositions de révision, recommandées par les membres du Groupe de Voorburg, seront communiquées au Groupe d'experts sur les classifications économiques et sociales de l'ONU pour examen lors de la prochaine mise à jour de la CPC.

Produits futurs escomptés : Un questionnaire modèle sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans les entreprises sera établi et présenté au Groupe de travail sur les indicateurs pour la société de l'information de l'OCDE.

À l'issue de la période de trois ans, il est prévu d'obtenir les produits suivants : 1) rapports sur les indices des prix à la production pour les télécommunications, les services informatiques et certains services professionnels, par exemple comptables; et 2) un questionnaire modèle sur les achats d'intrants pour les services. Dans l'intervalle, des rapports et des documents seront disponibles chaque année.

Personne à contacter : Peter Boegh Nielsen, Division des services, Statistics Denmark, Sejrøgade 11, DK-2100 Copenhague (Danemark). Téléphone : (+45) 3917 3111, télécopie : (+45) 3917 3425, courrier électronique : pbn@dst.dk

3.9 STATISTIQUES DES PRIX, Y COMPRIS PARITÉ DE POUVOIR D'ACHAT

Objectifs au cours des prochaines années : Définir des normes permettant d'établir des mesures de l'inflation fiables et comparables sur le plan international et de bien les interpréter; aider les pays en transition à convertir leurs mesures de la variation des prix en indices comparables sur le plan international; contribuer à affiner et à mettre en oeuvre les méthodes d'estimation des parités de pouvoir d'achat et aider les pays en transition à les adopter.

Résultats collectifs attendus au cours des deux prochaines années : Dans le contexte du PCI, Eurostat réalisera chaque année deux enquêtes dans les pays membres de l'Union européenne. En 2000, lorsque la liste des membres de l'UEM sera arrêtée, Eurostat calculera et publiera également l'indice des prix à la consommation correspondant à l'Union monétaire. L'harmonisation des IPC n'est pas encore terminée, et il est prévu d'élaborer d'autres règlements techniques qui seront repris par la suite dans un règlement unique.

Il est envisagé de mettre en place un système approprié pour surveiller l'application des règlements. Ce système devrait également permettre d'améliorer de façon générale les normes de qualité moyennant un recensement des cas de bonnes pratiques puis leur incorporation dans de futurs règlements ou directives. Eurostat fournit aussi une assistance aux pays en transition au titre du PCE. L'OCDE, quant à elle, apporte son concours pour l'incorporation des pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne dans le Groupe I du PCE de 2000, coordonne les méthodes utilisées pour ce PCE et assure la liaison entre les pays européens et les autres pays qui participent au PCE de 2000.

L'attention de la Conférence est appelée sur les points suivants :

- Les travaux communs entrepris par la CEE, le BIT, l'OCDE, la Banque mondiale, le FMI et Eurostat en ce qui concerne l'élaboration d'une version actualisée du Manuel du BIT sur les indices des prix à la consommation et un nouveau manuel des indices des prix à la production.
- Eurostat est en train de constituer une équipe spéciale sur les loyers en vue d'analyser le traitement des loyers dans le calcul des parités de pouvoir d'achat, en tenant compte en particulier des incidences de l'application d'une méthode uniforme sur les économies se situant à différents stades de la transition. L'équipe spéciale se composera de représentants d'Eurostat, de l'OCDE, des États membres de l'Union européenne et des pays candidats à l'adhésion. Elle se réunira deux fois à Luxembourg et une fois à Paris.
- L'intention d'Eurostat de poursuivre ses efforts pour améliorer la qualité des parités de pouvoir d'achat et en développer le calcul à l'échelon régional.

Décisions que le Bureau recommande à la Conférence d'adopter à sa réunion plénière de 2000 :

- Approuver les activités qu'elle doit entreprendre dans le cadre de cet élément de programme (voir la rubrique "Activités et moyens" ci-après).

Réunions de juillet 2000 à juin 2002 :

Consultation commune Office central autrichien de statistique/CEE/Eurostat/OCDE/ Banque mondiale/CEI-STAT sur le programme de comparaisons européennes (automne 2000)
Réunion CEE/BIT sur les indices des prix à la consommation (automne 2001)
Session extraordinaire de la CEE sur les indices des prix à la consommation pour les pays en transition (automne 2001)
OCDE : réunion commune avec Eurostat en vue d'examiner les résultats de la série de comparaisons européennes Eurostat/OCDE portant sur les parités de pouvoir d'achat et envisager les travaux futurs, novembre 2000
Eurostat : Groupe de travail : biens d'équipement, construction et génie civil, 3 et 4 juillet 2000
Eurostat : Groupe de travail : article 64 du règlement du personnel, 7 juillet 2000
Eurostat : Groupe de travail : harmonisation des indices des prix à la consommation, 2 au 4 octobre 2000
Eurostat : Groupe de travail : article 64 du règlement du personnel, 6 novembre 2000
Eurostat : Équipe spéciale : harmonisation des indices des prix à la consommation, 14 et 15 novembre 2000
BIT : Réunion d'experts sur les statistiques du travail : indices des prix à la consommation et enquêtes sur le budget des ménages, 2001
Réunion du Groupe de Voorburg sur les indices des prix à la production dans le secteur des services, septembre 2000

Rapporteur : Eurostat (prix à la consommation); OCDE (autres prix).

Activités et moyens de juillet 2000 à juin 2002 :

Groupe de travail intersecrétariats des statistiques des prix : Le Groupe de travail intersecrétariats des statistiques des prix, auquel participent la CEE, Eurostat, l'OIT, le FMI, l'OCDE et la Banque mondiale, est chargé de définir, preuves à l'appui, les meilleures pratiques à adopter concernant les notions et méthodes à appliquer pour les statistiques et indicateurs de prix, en accord avec les normes internationales établies dans ce domaine. Les statistiques et indicateurs de prix englobent notamment les indices des prix à la consommation (IPCT), les indices des prix à la production (IPP), l'indice des prix dans le commerce international (IPC), l'indice des prix à la construction ainsi que toute autre statistique ou indicateur de prix à établir en priorité selon les besoins et, dans la mesure du possible, en accord avec le système de comptabilité nationale de 1993 et ses mises à jour. Un groupe d'experts techniques a été créé pour donner au Groupe de travail intersecrétariats des avis sur la mise à jour du Manuel de l'OIT consacré aux IPC, qui date de 1989. Un groupe d'experts analogue va être créé pour élaborer un manuel sur les IPP. Le Groupe d'Ottawa et le Groupe de Voorburg sont constamment tenus au courant du plan d'activité du Groupe de travail intersecrétariats des statistiques des prix.

Activités de la CEE :

a) **Programme de comparaisons européennes** : En coopération avec l'Office central autrichien de la statistique, Eurostat, l'OCDE, le CEI-STAT et la Banque mondiale organisent à l'automne 2000 des consultations communes sur la série de parités de pouvoir d'achat de 1999.

b) Prix à la consommation : Dans le cadre du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix (IWG.PS), préparation d'un manuel international actualisé sur l'indice des prix à la consommation.

c) Prix à la consommation : Organisation à l'automne 2001 d'une réunion commune CEE/OIT sur les indices des prix à la consommation qui portera sur les sujets suivants :
i) traitement des variations de la qualité dans les indices des prix à la consommation; ii) nouvelles sources de données et techniques de collecte des données; iii) questions pratiques concernant le maintien de l'échantillon représentatif; iv) suivi du choix de l'indice du coût de la vie par opposition à l'indice des prix purs; et v) traitement du commerce électronique dans les indices des prix à la consommation.

d) Prix à la consommation : Une réunion spéciale s'adressant aux pays en transition sera organisée juste après la réunion commune CEE/OIT sur les indices des prix à la consommation.

e) Prix à la production : Dans le cadre du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix (IWG.PS), préparation d'un manuel international sur les indices des prix à la production.

Ressources du secrétariat : Importantes

Activités de l'OCDE : Organisation de la série de 1999 au titre du programme concernant les parités de pouvoir d'achat, pour lequel la collecte de données a débuté au cours du premier semestre de 1997. La série de 1999 couvre 43 pays (29 pays membres de l'OCDE et 14 pays non membres). Trois des pays de l'OCDE et huit des pays non membres sont des candidats à l'adhésion à l'Union européenne. Au cours de la série de 1999, l'OCDE coopère étroitement avec Eurostat en vue d'intégrer les pays candidats dans le programme et d'harmoniser les méthodes employées.

L'OCDE continuera de participer aux activités du Groupe de travail d'Eurostat sur l'harmonisation des indices des prix à la consommation et des équipes spéciales associées. Elle participera aux activités du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix, dont l'une des tâches est de mettre à jour le Manuel des indices des prix à la consommation de l'OIT et une autre consiste à contribuer aux travaux du FMI consacrés à la rédaction d'un manuel sur les indices des prix à la production.

L'OCDE fournit un soutien pratique aux travaux du Groupe de Voorburg en procédant à une enquête annuelle sur les activités nationales de collecte des indices des prix à la production dans le secteur des services.

Activités d'Eurostat : (*Thème 55 – Prix*) :

Indices des prix à la consommation : Les travaux consacrés à l'indice des prix harmonisé se concentreront sur l'achèvement et la consolidation du cadre réglementaire, y compris le contrôle du respect par les États membres, et sur la mise en œuvre des règlements supplémentaires et adoptés récemment. D'autres efforts seront faits pour raccourcir le délai entre la collecte des données et la publication de l'indice. La transparence de l'indice des prix harmonisé sera accrue grâce à la publication d'un manuel décrivant en détail les méthodes d'établissement de l'indice. Des recherches sur l'indice des prix harmonisé doivent être entreprises pour améliorer la

compréhension générale de cet indice et, par conséquent, sa qualité et son degré d'acceptation générale. Cependant, ces recherches ne pourront être menées à bien que si elles bénéficient d'un financement suffisant (par exemple, par le biais du programme de recherche de l'Union européenne).

Parités de pouvoir d'achat : Après le lancement de la réforme du Programme de comparaisons européennes en 1999, les travaux concernant les parités de pouvoir d'achat seront axés sur l'amélioration de la qualité et de l'efficacité de la production. La pleine intégration des pays candidats exigera non seulement une attention particulière mais aussi un financement au titre du programme PHARE, principalement parce qu'une grande partie des activités devra être effectuée par les États membres qui exercent la fonction de "chefs de groupe".

Des efforts seront faits pour identifier et mettre à profit des sources de données de rechange, notamment des bases de données électroniques. La classification sera adaptée à la COICOP et simplifiée. On s'efforcera de rationaliser la publication des parités de pouvoir d'achat ainsi que de mieux les adapter aux besoins des utilisateurs. Un plan d'élaboration des parités de pouvoir d'achat a été mis au point : il vise initialement à améliorer l'adaptation des parités de pouvoir d'achat national aux objectifs de la politique régionale puis à mettre au point des parités de pouvoir d'achat s'étendant à l'ensemble de la région. Le début des travaux sur les parités de pouvoir d'achat régionales dépendra toutefois du financement qui sera assuré par la Direction générale "Politique régionale". On recherchera une base juridique plus sûre pour les travaux sur les parités de pouvoir d'achat.

Rémunération du personnel des institutions de l'Union européenne : S'agissant des coefficients de correction hors Union européenne, un passage sans heurt de la société Eurocost à une nouvelle société sera assuré et des économies substantielles seront réalisées. Les travaux seront accomplis, en coopération avec la Direction générale "Personnel et administration" en vue de se préparer à tout changement de méthodes ou toutes modifications pratiques dans le système de rémunération communautaire qui s'appliqueront à partir de 2001.

Activités d'autres organismes :

OIT : L'OIT poursuivra son action, à savoir i) participation aux activités du Groupe de travail d'Eurostat sur les indices des prix à la consommation et à celles d'autres instances internationales; ii) rôle de coordonnateur des travaux relatifs aux indices des prix à la consommation au sein du système des Nations Unies; poursuite de la collecte et de la publication des données sur les indices des prix à la consommation et mise à jour des descriptions méthodologiques des pratiques nationales publiées dans *Sources and Methods* [Sources et méthodes]; iii) collecte et publication de données sur les prix des produits alimentaires rassemblées dans le cadre de son enquête d'octobre; iv) mise à jour des normes internationales existantes relatives à l'IPC (en particulier le manuel de l'OIT consacré aux IPC) en participant aux travaux du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix (OIT, CEE, Eurostat, FMI, OCDE, Banque mondiale et Division de statistique de l'ONU). Une réunion d'experts des statistiques du travail : indices des prix à la consommation et enquête sur le budget des ménages se tiendra en 2001.

Fonds monétaire international (FMI) : En ce qui concerne les statistiques des prix à la consommation et à la production, le FMI continuera de dispenser une formation pratique, à élaborer des progiciels, fondés sur les méthodes de l'ONU et de l'OIT qui peuvent être utilisées par les États membres, d'assurer le secrétariat du Groupe technique d'experts pour les indices des prix à la production (TEG-PPI) et d'être un participant actif aux travaux du Groupe de travail intersecrétariats des statistiques des prix et du Groupe technique des indices des prix à la consommation (TEG-CPI).

Banque mondiale : La Banque mène quatre activités dans le contexte du Programme de comparaisons internationales : i) elle collabore avec l'OCDE, le Comité inter-États de statistique de la Communauté d'États indépendants et le Goskomstat de la Fédération de Russie aux fins de rassembler des données régionales pour le PCI au titre de la série de 2000; ii) elle incorpore les résultats régionaux dans un cadre homogène au niveau mondial; iii) elle gère une base de données comprenant des informations détaillées au niveau des rubriques de base; et iv) elle réalise une enquête pilote en vue de mettre au point un cadre d'enquête pour harmoniser les enquêtes sur les prix au titre du PCI et de l'IPC.

Comité inter-États de statistique de la Communauté d'États indépendants (CEI-STAT) :

a) Le CEI-STAT rassemble et publie mensuellement des données pour l'indice composite et sa structure dans les pays de la Communauté. Un rapport sur les prix à la consommation dans les pays de la CEI sera établi en 1999.

b) Le CEI-STAT et Goskomstat de la Fédération de Russie partent du principe que les comparaisons internationales en valeur des PIB et des PPA des pays de la CEI en 1999 s'inscrivent dans le cadre du PCI et doivent donc être réalisées dans le respect des conditions posées pour ce programme, à savoir : i) adaptation des matériels méthodologiques de l'ONU utilisés pour les comparaisons internationales en fonction de la situation des pays de la CEI; ii) mise à jour des listes des biens et services de consommation ou d'investissement représentatifs et description des projets de construction en tenant compte des impératifs du PCI; iii) amélioration de la classification des dépenses qui entrent dans le PIB en fonction du PCI; iv) préparation de tableaux électroniques pour un questionnaire devant servir à la collecte d'informations aux fins de l'établissement de comparaisons en valeur entre pays de la CEI sur la base des données de 1999 et au moyen des listes à jour des biens et services représentatifs et de la classification améliorée des dépenses qui entrent dans le PIB; et v) mise au point d'un programme de traitement informatisé des données. Le CEI-STAT considère qu'une assistance de la Banque mondiale aiderait à résoudre bon nombre de problèmes pratiques liés aux comparaisons et permettrait aux pays de la CEI de participer plus efficacement au programme.

Activités concernant les parités de pouvoir d'achat : Conformément à une décision du Conseil des chefs des services de statistique des pays de la Communauté, le CEI-STAT et le Goskomstat de la Fédération de Russie exercent les fonctions de coordonnateurs du programme qui sera exécuté dans le cadre du PCI de l'ONU et avec l'appui financier de l'OCDE aux fins de la comparaison internationale des produits intérieurs bruts et des parités de pouvoir d'achat des monnaies des pays membres de la Conférence et de la Mongolie sur la base de données pour 2000.

Mesure nouvelle : Conformément au plan de travail pour les comparaisons internationales couvrant les pays de la CEI et la Mongolie sur la base de données se rapportant à 2000, il est prévu de tenir une série de réunions multilatérales durant la période 2000-2002. Les résultats des comparaisons effectuées par les pays membres de la Conférence et la Mongolie sur la base de données pour 2000 seront publiés à la fin de 2002. Il est prévu de synchroniser les comparaisons des pays membres de la Conférence avec les comparaisons correspondantes des pays membres de l'OCDE par le biais de la Fédération de Russie qui est un participant permanent aux deux séries de comparaisons.

La question du financement de ce projet n'a pas encore été pleinement résolue. Elle accentue un certain nombre de problèmes pratiques concernant la réalisation des comparaisons et la participation des pays membres de la Conférence à ces comparaisons.

Groupe d'Ottawa sur les indices des prix à la consommation : Le Groupe d'Ottawa offre aux spécialistes et aux praticiens qui travaillent pour les organismes nationaux de statistique ou les organisations internationales, ou les conseillent dans le cadre de discussions et d'échanges de données d'expérience sur les problèmes cruciaux liés à la mesure des variations des prix. Sans pour autant éviter les questions théoriques, le Groupe privilégie la recherche appliquée, en particulier, mais pas exclusivement, dans le domaine des indices des prix à la consommation. Il évalue les avantages et les inconvénients de divers concepts, méthodes et procédés qu'il replace dans un cadre opérationnel réaliste, en s'appuyant chaque fois que cela est possible sur des exemples concrets.

La cinquième réunion s'est tenue à Reykjavik (Islande), du 25 au 27 août 1999. La prochaine réunion doit avoir lieu à Canberra (Australie) en mars 2001. Figurent pour la première fois sur le projet d'ordre du jour les deux questions suivantes à des fins d'exposé et de débat : indices des prix des télécommunications et indices des prix des services financiers. Ces deux questions comprendront probablement l'étude des thèmes subsidiaires suivants.

Télécommunications :

- Problèmes auxquels sont confrontés les statisticiens des prix en raison de la tendance au mélange et à la fusion des divers moyens de télécommunication;
- Indices des prix des services téléphoniques compte tenu des transformations actuelles dans l'industrie;
- Indices des prix des communications par téléphone cellulaire; et
- Indices des prix des services Internet, dans le cadre de l'examen des télécommunications.

Services financiers :

- Indices des prix des services au consommateur assurés par les institutions financières;
- Les questions concernant la prise en compte des paiements d'intérêts dans les IPC.

Parce que ces questions sont également pertinentes pour les personnes qui établissent les indices des prix à la production, on prévoit que certaines d'entre elles assisteront à la réunion, en plus des spécialistes des indices des prix à la consommation.

Par ailleurs, conformément aux recommandations formulées à la réunion de Genève, deux autres projets conjoints seront mis au point. Le premier vise à entreprendre des recherches coordonnées entre un certain nombre de services nationaux de statistique sur les indices hédonistes pour certains produits de consommation durables précis. Le second tend à mettre au point sur le site web du Groupe d'Ottawa une source centrale d'information sur la recherche et les résultats intéressant les variations de qualité dans les indices des prix à la consommation. Les rapports sur l'état d'avancement des travaux seront pris en considération lors de la réunion de Canberra.

La septième réunion se tiendra à Paris (France) en 2002. L'ordre du jour sera établi ultérieurement.

Les comptes rendus et informations sur le Groupe peuvent être consultés sur Internet à l'adresse suivante : <http://www.statcan.ca/secure/english/ottawagroup>

Personne à contacter : M. Louis Marc Ducharme, Directeur, Division des prix, Statistique Canada, Ottawa (Canada) K1A OT6, téléphone : +1 613 951 0688, télécopie : +1 613 951 2848, courrier électronique : louismarc.ducharme@statcan.ca.

3.10 STATISTIQUES AGRICOLES ET FORESTIÈRES ET STATISTIQUES DE LA PÊCHE

Objectifs au cours des prochaines années : Échanger des renseignements sur les résultats obtenus dans le cadre de la collecte et de l'établissement des statistiques alimentaires, agricoles et forestières ainsi que des statistiques de la pêche, y compris celles qui concernent les aspects environnementaux, afin que les données en question soient harmonisées et conformes à des cadres théoriques comparables et qu'elles permettent de répondre aux préoccupations actuelles des pouvoirs publics. En particulier, contribuer aux travaux d'élaboration de recommandations pour les recensements de l'agriculture et veiller à ce qu'il soit convenablement tenu compte des préoccupations et des besoins des pays en transition. Aider les services nationaux de statistique à mettre sur pied des systèmes de statistiques agricoles permettant d'organiser des enquêtes sur l'agriculture pour recueillir, analyser et diffuser des données courantes sur les cultures et l'élevage. Entretenir une étroite coopération interorganisations aux fins de la collecte et de la publication de données forestières appropriées pour le suivi de l'aménagement durable des forêts.

Pour Eurostat, fournir les données essentielles nécessaires à la mise en œuvre de la politique agricole commune (PAC) au sein de l'Union européenne, ainsi que des plans tendant à réformer cette politique.

Résultats collectifs attendus au cours des deux prochaines années :

Des concepts et définitions convenus à appliquer lors de la prochaine série de recensements de l'agriculture. Un programme de formation mis au point et financé de manière centralisée dans le domaine des statistiques agricoles et alimentaires pour les pays en transition. Des séminaires de formation organisés conjointement par la CEE, l'OCDE, la FAO et Eurostat. Préparation

et publication par Eurostat d'un nouveau manuel méthodologique relatif aux statistiques des prix agricoles. Un programme de travail visant à développer l'utilisation des statistiques agricoles pour obtenir des informations en rapport avec l'environnement.

(Renvoi : voir également l'activité de programme 5, Statistiques de l'environnement, exposée dans le document CES/2000/4/Add.5).

Une série améliorée et plus complète de statistiques forestières rassemblées conjointement par la FAO, la CEE, Eurostat et l'OIBT.

L'attention de la Conférence est appelée sur les points suivants :

- Le Plan d'action technique pour l'amélioration des statistiques agricoles et sa contribution à la réduction du nombre de renseignements à fournir par les pays.
- L'interaction de plus en plus marquée entre l'agriculture et l'environnement.
- L'utilisation croissante du SIG pour l'établissement de statistiques agricoles, qui vient en particulier s'ajouter à la télédétection pour simplifier la collecte des données.
- Action future concernant la collecte en commun de données (données agricoles autres que celles figurant dans les comptes économiques de l'agriculture) : le Groupe de travail intersecrétariats des statistiques agricoles a entamé un travail de recherche sur les moyens d'améliorer la collecte en commun de données. L'OCDE a présenté une proposition concrète à la réunion commune CEE/Eurostat/FAO/OCDE de juin 1999. Un rapport a également été présenté à la réunion du Bureau de la Conférence tenue à l'automne 1999. Un essai va être effectué en 2000 avec un nombre limité de variables et de pays. Par la suite, d'autres ensembles de données seront successivement retenus et inclus dans un cadre de consultation et d'utilisation de données communes. Cette opération devrait être menée à terme en un ou deux ans après la phase initiale d'essai.
- Action future concernant la collecte en commun de données (l'EP 3.10 et l'EP 5.1 traitent l'un et l'autre des indicateurs agro-environnementaux) : après la réunion, en octobre dernier, du Groupe de travail commun de l'OCDE sur l'agriculture et l'environnement, il a été décidé de proposer un ensemble d'indicateurs de base pour la prochaine réunion du Groupe, en juin 2000. Si celui-ci approuve les indicateurs proposés, un questionnaire commun serait alors élaboré pour réunir les données. Eurostat proposerait de remplir préalablement le questionnaire avec toutes les données qu'il a pu tirer des statistiques de l'agriculture et de l'environnement ou d'autres sources, ce qui permettrait a) de mettre en évidence les ensembles de données dont Eurostat dispose déjà, et b) de ne demander aux États membres que de corriger les erreurs dans les séries chronologiques et d'actualiser les données, sans avoir à indiquer l'ensemble de la série chronologique.

Décisions que le Bureau recommande à la Conférence d'adopter à sa réunion plénière de 2000

- Approuver les activités qu'elle doit entreprendre dans le cadre de cet élément de programme (voir la rubrique "Activités et moyens" ci-après).

Réunions de juillet 2000 à juin 2002

CEE/Eurostat/FAO/OCDE : Séminaire sur les statistiques économiques de l'agriculture, Luxembourg, 5 au 7 juillet 2000

ISTAT/CEE/Eurostat/FAO/OCDE/ISI/USDA : Deuxième Conférence mondiale sur les statistiques agricoles, CAESAR, Rome, 5 au 7 juin 2001

CEE/Eurostat/FAO/OCDE : Réunion sur les statistiques alimentaires et agricoles en Europe, automne 2001

Groupe de travail FAO/CEE : Groupe de travail de l'économie forestière et des statistiques des forêts, juin 2001

Groupe de travail intersecrétariats des statistiques forestières, réunions environ deux fois par an (membres : CEE, FAO, Eurostat, OIBT, OCDE, Agence européenne pour l'environnement, Commission des communautés européennes)

OCDE : Réunion d'experts sur les comptes économiques de l'agriculture, 2001

Eurostat : Groupe de travail : Comptes économiques de l'agriculture, 3 et 4 juillet 2000

Eurostat : Groupe de travail : Statistiques des vignobles et des vergers, 25 et 26 septembre 2000

Eurostat : Groupe de travail : Statistiques des prix agricoles, 28 et 29 septembre 2000

Eurostat : Comité et Groupe de travail : Statistiques de la production végétale, 2 et 3 octobre 2000

Eurostat : Comité et Groupe de travail : Statistiques de la production animale, 9 et 10 octobre 2000

Eurostat : Groupe de travail : Statistiques agro-industrielles, 19 et 20 octobre 2000

Eurostat : Groupe de travail : Comité de la statistique agricole + séminaire, Valence, 7 au 10 novembre 2000

Eurostat : Groupe de travail : Statistiques de l'utilisation des sols, 16 et 17 novembre 2000

Eurostat : Groupe de travail : Statistiques du lait, 20 et 21 novembre 2000

Eurostat : Groupe de travail : Statistiques agro-industrielles, 27 et 28 novembre 2000

Eurostat : Groupe de travail : Comptes économiques de l'agriculture, 4 au 6 décembre 2000

Eurostat : Groupe de travail : Enquêtes sur la structure des exploitations agricoles - typologie, 11 et 12 décembre 2000

Rapporteur : Eurostat

Activités et moyens de juillet 2000 à juin 2002 :

Groupe de travail intersecrétariats des statistiques agricoles : Les activités de la CEE, de la FAO, de l'OCDE et d'Eurostat dans le domaine des statistiques agricoles sont coordonnées et intégrées dans le cadre du Groupe de travail intersecrétariats des statistiques agricoles (IWG.AGRI) dont les membres organisent ensemble des réunions et séminaires (des renseignements supplémentaires sur les activités communes sont présentés ci-après sous "Activités de la CEE"). Le Groupe de travail intersecrétariats s'efforce en permanence de favoriser la collecte en commun des données par les organisations. Ses réunions, qui ont lieu deux fois par an, sont convoquées par roulement.

Groupe de travail intersecrétariats des statistiques forestières : Le Groupe de travail, qui comprend la CEE, la FAO, l'UE, l'OCDE, l'Organisation internationale des bois tropicaux et l'Agence européenne pour l'environnement, se réunit informellement deux fois par an pour

coordonner ses activités et améliorer les statistiques. Une multitude de réunions informelles et de réunions spéciales se tiennent aux niveaux mondial et régional.

Activités de la CEE :

a) CEE/Eurostat/FAO/OCDE : Séminaire sur les statistiques économiques de l'agriculture (Luxembourg, juillet 2000, à l'occasion d'une réunion ordinaire d'Eurostat), qui examinera les sujets suivants : i) comptes économiques de l'agriculture; ii) modélisation de l'agriculture; iii) prix; iv) indicateurs des revenus agricoles; et v) volume de la main-d'œuvre.

b) ISTAT/CEE/Eurostat/FAO/OCDE/ISI/USDA : deuxième Conférence mondiale sur les statistiques agricoles (CAESAR), qui aura lieu à Rome, en juin 2001, à l'invitation de l'ISTAT et avec le soutien de l'IWG.AGRI; abstraction faite d'un certain nombre de séances organisées en parallèle, les participants se réuniront en séance plénière pour étudier les questions suivantes : i) l'agriculture du nouveau millénaire; ii) l'harmonisation des statistiques agricoles sur le plan international; iii) l'impact des techniques sur la diffusion des données.

c) CEE/Eurostat/FAO/OCDE : Réunion sur les statistiques alimentaires et agricoles (automne 2001), qui examinera les sujets suivants :

A. Données d'expérience et enseignements : i) le recensement agricole de 2000; ii) l'interaction entre l'agriculture d'une part, l'environnement et l'espace rural d'autre part; iii) les risques et possibilités afférents à l'utilisation de données administratives et d'autres données n'émanant pas d'enquêtes;

B. Questions méthodologiques : i) statistiques du revenu; ii) productivité; iii) quantification et prévision des disponibilités alimentaires;

C. Recherche d'une plus grande facilité de consultation des informations sur l'agriculture : i) utilisation des SIG dans les statistiques agricoles; ii) techniques de présentation des résultats statistiques.

Ressources du secrétariat : moyennes.

Activités communes de la section du bois de la Division du commerce de la CEE et de la FAO :

a) Le Groupe de travail CEE/FAO de l'économie forestière et des statistiques des forêts (2001 et 2003) fait le point de la collecte et de la diffusion des informations dans le secteur.

b) La Section du bois de la Division du commerce de la CEE et le Département des forêts de la FAO gèrent et exploitent conjointement un système intégré de collecte, d'amélioration et de diffusion de statistiques dans le secteur des forêts (production, commerce, prix, consommation, ressources forestières). Ce système englobe des statistiques concernant le commerce, l'environnement et l'utilisation des sols, ainsi que l'industrie.

c) Activités de normalisation. Les activités courantes sont fondées sur la classification et les définitions des produits forestiers de la FAO/CEE. Une liste des termes et définitions

concernant les ressources forestières a été établie aux fins de l'Analyse des ressources forestières (zone tempérée et zone boréale) de l'an 2000.

d) Assistance technique. La FAO a établi un vaste programme de renforcement des institutions dans les pays en développement et les pays en transition, comprenant notamment la mise en place et l'amélioration de systèmes statistiques concernant le secteur des forêts.

Activités de l'OCDE : Gère une base de données sur les équivalents-subvention aux producteurs/équivalents-subvention aux consommateurs, une base de données perspectives/modèles pour les travaux d'analyse et de prévision en matière de produits à partir de différents scénarios et une base de données des comptes économiques de l'agriculture. La méthodologie de ces comptes est en train d'être réexaminée, en concertation avec les États Membres, pour y introduire les changements nécessaires et envisager la possibilité d'y ajouter des mesures du stock de capital. Un rapport établi par un consultant pour cette réunion, qui a mis en lumière les aspects clefs de l'amélioration des statistiques économiques de l'agriculture, a été publié aux fins d'une distribution générale. Les premières conclusions d'un échange de vues avec les États membres qui participent à un forum de discussion électronique ont été débattues à la réunion d'experts de l'OCDE sur les comptes de l'agriculture, tenue les 3 et 4 février 2000. La base de données de l'OCDE sur les échanges agricoles est en pleine refonte, le but étant d'y incorporer, entre autres, des paramètres de l'action des pouvoirs publics, par exemple les tarifs douaniers.

Activités d'Eurostat : *(Thèmes 61 à 69 - Espace et paysage, structures agricoles, revenus et prix agricoles, production végétale et production animale, statistiques agro-industrielles, autres statistiques agricoles, statistiques forestières, statistiques de la pêche)* :

Les principaux domaines des travaux statistiques sont : l'utilisation des sols et le paysage, la structure des exploitations agricoles, les revenus et les prix agricoles, les cultures et la production animale, l'industrie agro-alimentaire, la sylviculture et la pêche. Les activités actuelles ont pour caractéristiques communes :

- i) la réception, le traitement, le stockage et la diffusion, à intervalles réguliers, de flux considérables de données en application de la législation existante et d'accords tacites;
- ii) la "maintenance" de ce cadre d'actes législatifs et d'accords et
- iii) l'amélioration de la qualité des données à la suite de l'évaluation des statistiques agricoles.

Cette troisième dimension de l'activité qui est axée sur la mise en œuvre de la décision du Conseil /Parlement européen relative à l'amélioration des statistiques agricoles communautaires (TAPAS), a été prolongée jusqu'à la fin de 2002. L'adaptation progressive de l'ensemble des statistiques agricoles communautaires afin de pouvoir répondre à de nouveaux besoins identifiés ou à des besoins changeants sera poursuivie malgré les ressources très limitées disponibles pour ce travail. Cela impliquera :

- i) un suivi interrompu des besoins et des activités pertinentes en cours et proposées;

- ii) une intégration maximale avec des travaux en cours concernant des statistiques agricoles et non agricoles;
- iii) une attention permanente à l'aspect "efficacité";
- iv) la préparation, en 2000, d'un audit complet et indépendant du système actuel.

Les travaux sur les données agri-environnementales se poursuivront et prendront de l'ampleur, en particulier ceux concernant les indicateurs de la prise en compte de l'environnement dans la politique agricole commune (PAC) et les indicateurs opérationnels du paysage, y compris l'établissement d'un système central de sondages aréolaires. Il va être tenu compte également du besoin grandissant d'informations sur la protection des consommateurs de produits de l'agriculture et de l'appui statistique à apporter à la composante développement rural de la PAC.

Les travaux entrepris en collaboration avec les pays candidats à l'adhésion concernent :

- A :
- i) la consolidation des flux réguliers de données des services statistiques officiels;
 - ii) la planification et l'organisation de l'exécution de programmes de développement statistiques nationaux;
 - iii) la constitution d'une capacité multinationale dans un cadre international intégré;
 - iv) la surveillance de la mise en conformité avec l'acquis communautaire (y compris les statistiques ayant fait l'objet d'accords tacites).

B : Coordination de la composante thématique des activités des États membres de l'UE et de la Communauté concernant les aspects ci-dessus dans le cadre du Comité des statistiques agricoles.

En ce qui concerne la pêche, les travaux en cours concernant les statistiques des captures, des quantités débarquées et de la production aquacole vont être élargis à de nouveaux domaines : emploi, indicateurs socioéconomiques et pêche en Méditerranée. La gestion des données contenues dans les bases FAME et NewCronos va être améliorée (collecte, stockage et diffusion). L'évaluation des données sur la pêche disponibles dans les pays candidats sera dans sa phase finale.

Autres activités de la Commission européenne : La Direction générale Agriculture réunit des données dans le cadre du Réseau d'information comptable agricole, (RICA); celui-ci n'est pas conçu pour fournir des informations détaillées sur l'occupation des sols; par contre, il utilise les résultats de l'Enquête sur la structure des exploitations agricoles selon la typologie communautaire pour calculer la production totale.

La DG Agriculture relève les prix agricoles hebdomadaires dans le cadre de la gestion des marchés agricoles. Elle recueille également auprès des États membres des données sur la production et la commercialisation des œufs à couver et des élevages de poussins. Les résultats sont communiqués à Eurostat.

L'Office statistique des Communautés européennes organise ses travaux en fonction des besoins du Système européen d'information et de communication forestières actuellement mis en place par la DG Agriculture.

La DG Pêche est chargée de veiller à l'application de la législation communautaire relative à la collecte des données de base (scientifiques, biologiques et économiques) nécessaires à la gestion de la PCP.

Activités d'autres organismes :

FAO :

La FAO continuera de tenir à jour les séries de données essentielles sur la production agricole, le commerce des produits agricoles, les comptes des ressources et des emplois, les bilans alimentaires, les estimations et projections démographiques, les agrégats macroéconomiques et les prix perçus et payés par les agriculteurs. D'autres séries chronologiques, qui vont être actualisées, concernent les statistiques de l'occupation des sols, des machines agricoles, des engrais et des pesticides.

Les principales publications de la FAO resteront l'Annuaire de la production (deux volumes), l'Annuaire des engrais (volumes 49 et 50), l'Annuaire du commerce (deux volumes), le Bulletin de statistiques et des mises à jour périodiques des statistiques alimentaires et agricoles mondiales.

Le site Web (<http://www.fao.org>) va être doté d'une nouvelle fonctionnalité qui guidera l'utilisateur à la recherche d'informations concernant les méthodes statistiques nationales utilisées pour recueillir les données diffusées par la FAO. On y trouvera également des indications sur la personne à contacter sur place (selon le sujet, par exemple production céréalière, prix à la production, facteurs de production agricole, etc.), les formats de diffusion, la couverture, la périodicité et l'actualité, l'accès par le public, l'intégrité et la qualité des données. Le site apportera pour la première fois aux utilisateurs des informations sur la qualité des données de la FAO.

Les ouvrages méthodologiques envisagés sont un CD sur les facteurs de conversion techniques et un manuel sur les bilans alimentaires. Au cours de la période de référence, deux ateliers régionaux sur l'établissement des comptes des ressources et emplois vont également être organisés en vue d'améliorer les moyens nationaux.

La FAO va continuer de collaborer avec le Groupe de travail intersecrétariats des statistiques agricoles (IWG.AGRI) et participera au Groupe d'étude FAO/CEE/Conférence des statisticiens européens sur les statistiques alimentaires et agricoles en Europe organisé par la Conférence et qui doit se réunir en 2001.

La FAO va mettre à jour les informations présentées sur la page Web consacrée au recensement agricole :

www.fao.org/WAICENT/FAOINFO/ECONOMICS/ESS/wcares/wcaresfr.htm

La FAO va envoyer le questionnaire sur le recensement agricole à tous ses pays membres pour qu'ils lui communiquent les résultats du recensement.

Elle continuera de fournir une assistance technique par le biais de ses projets de coopération technique.

Pêche

Le programme a essentiellement pour but d'affiner les données afin d'évaluer correctement les ressources de la pêche, l'aquaculture et le suivi des capacités de pêche grâce à l'amélioration des données sur les flottes de pêche, et de perfectionner les règles et normes pour que les données soient comparables sur le plan international. L'application de directives pour la collecte d'informations structurelles sur l'aquaculture et la collecte régulière de données sur les prises sera le cas échéant encouragée. Au cours de l'exercice biennal, l'accent va être mis également sur l'amélioration de l'accès à des informations actuelles et de grande qualité sur la pêche, y compris les données statistiques, favorisant ainsi l'échange d'informations entre clients.

Afin d'alléger au maximum le travail de communication des données à la charge des services nationaux de statistiques de la pêche, la FAO envisage de renforcer sa collaboration avec Eurostat et l'OCDE, ce qui devrait également permettre d'améliorer la couverture et la fiabilité des statistiques socioéconomiques sur l'emploi dans la pêche et l'aquaculture, la valeur de la production et la consommation de poisson. Des opérations à l'échelon sous-régional (COPEMED, ADRIAMED) vont favoriser l'élaboration de statistiques de la pêche, et notamment d'indicateurs socioéconomiques, dans les pays de la Méditerranée

Comité inter-États de statistique de la Communauté d'États indépendants (CEI-STAT) :

Activités : Collecte, traitement et publication de données sur l'agriculture dans les pays de la CEI :

Tous les mois : chiffres de la production de certaines catégories de produits d'origine animale;

Tous les trimestres : chiffres de la production agricole à prix courants et indices de la production agricole à des prix comparables, nombre de têtes de bétail et effectif des élevages de volaille, chiffres des récoltes de céréales et de pommes de terre (quatre fois par an);

Tous les ans, chiffres des ventes par les exploitants agricoles et autres producteurs des principales productions agricoles, indices des prix à la production des produits agricoles, chiffres bruts des récoltes et rendement (conformément aux recommandations de la FAO), bilan ressources - emplois de produits, consommation par habitant des principaux produits alimentaires, nombre des exploitations et superficie des terrains agricoles;

Réalisation d'analyses sur la situation et l'évolution de l'agriculture.

3.11 STATISTIQUES INDUSTRIELLES

Objectifs au cours des prochaines années : Veiller à la cohérence des classifications des statistiques industrielles aux fins des comparaisons internationales; faire en sorte que tous les pays membres, en particulier les pays en transition, appliquent la version la plus récente des normes et classifications internationales; veiller à ce que les tendances récentes qui touchent à la structure de l'économie (industrie et services) puissent être analysées grâce à des séries de statistiques harmonisées, comparables, à jour et détaillées. Répondre aux besoins en matière d'analyse des responsables en constituant des bases de données microéconomiques longitudinales offrant des possibilités nouvelles d'étude à un niveau de détail poussé dans les domaines suivants : petites et moyennes entreprises, esprit d'entreprise, productivité, technologie ou emploi. Contribuer à l'élaboration d'indicateurs comparables à l'échelon international et présentant un intérêt pour l'élaboration des politiques, par exemple des mesures de la productivité à un niveau industriel détaillé.

Résultats collectifs attendus au cours des deux prochaines années : Progrès dans la compilation et la publication de données de base au niveau des industries, en fonction de la CITI Rev.3 (NACE Rev.1), dans le but de fournir des séries chronologiques qui puissent servir à des analyses présentant un intérêt pour l'élaboration des politiques; examen des questions de mesure dans le domaine des statistiques industrielles, par exemple celles liées aux technologies de l'information et de la communication; publication de statistiques internationales sur les PME; progrès dans l'élaboration d'un manuel relatif à l'établissement d'indicateurs de la mondialisation et à la mesure de la productivité.

L'attention de la Commission est appelée sur les points suivants :

- Action future concernant la collecte en commun de données (indicateurs conjoncturels dans l'industrie) : Depuis 1997, l'OCDE et Eurostat étudient les moyens de resserrer leur coopération. Il n'existe pas pour le moment de projet de collecte en commun de données.
- Action future concernant la collecte en commun de données (s'agissant principalement de l'EP 3.11 et de l'EP 3.13 relatif aux statistiques de la société de l'information) : Le Groupe de travail de l'OCDE sur les indicateurs pour la société de l'information, qui a déjà élaboré une définition par activités du secteur des technologies de l'information et de la communication, réunit actuellement des données comparables au niveau international sur l'offre dans ce secteur et élargit la définition du secteur pour y incorporer les produits. Il a décidé de créer un groupe d'experts sur la définition et la mesure du commerce électronique, 14 pays et Eurostat en font partie.

Décisions que le Bureau recommande à la Conférence d'adopter à sa réunion plénière de 2000 : néant

Réunions de juillet 2000 à juin 2002 :

OCDE : Groupe de travail sur les statistiques industrielles du Comité de l'industrie (automne 2000, automne 2001)

Eurostat : Groupe de travail : mise en œuvre du règlement relatif aux statistiques structurelles sur les entreprises et qualité de ces statistiques, 12 et 13 septembre 2000

Eurostat : Groupe de travail : l'industrie sidérurgique après 2002, 27 septembre 2000

Eurostat : Groupe de travail : Directeurs des statistiques des entreprises, 23 octobre 2000

Eurostat : Comité PRODCOM, 13 et 14 novembre 2000

Eurostat : Groupe de travail : mise en œuvre du règlement sur les statistiques conjoncturelles, 13 et 14 décembre 2000

Rapporteur : OCDE

Activités et moyens de juillet 2000 à juin 2002 :

Activités de la CEE : néant

Activités de la Division du développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise de la CEE :

a) **Acier** : Lors de réunions annuelles, des experts de l'acier examinent les questions statistiques relatives au développement de l'industrie de l'acier et aident à définir des méthodes d'établissement des statistiques courantes, y compris la méthode de calcul de la consommation apparente d'acier. Ils apportent également leur soutien à l'établissement des statistiques de l'acier et veillent particulièrement à améliorer les statistiques des stocks et de la consommation effective d'acier. Il est fait état de plusieurs publications portant sur les statistiques de l'acier dans le descriptif de l'élément de programme 6.1.

b) **Industrie chimique** : Des experts de l'industrie chimique étudient l'évolution de l'industrie chimique dans la région de la CEE lors de leurs réunions annuelles. Il est fait état, dans la description de l'élément de programme 6.1, de plusieurs publications qu'il est envisagé de faire paraître dans le cadre du programme de travail (par exemple "Bulletin annuel du commerce des produits chimiques" et "Revue annuelle de l'industrie chimique").

Activités de l'OCDE :

a) Le Groupe de travail sur les statistiques industrielles du Comité de l'industrie de l'OCDE se réunit une fois par an pour examiner différents aspects des travaux analytiques et statistiques effectués par le secrétariat pour étayer l'action du Comité de l'industrie de l'OCDE.

b) Les travaux statistiques visent à produire des séries de variables détaillées et comparables sur le plan international, à titre d'indicateurs et à des fins d'analyse. Les principales bases de données industrielles de l'OCDE sont les suivantes : i) la base de données contenant les statistiques industrielles à court terme qui consistent en séries mensuelles et trimestrielles (données à la fois quantitatives et qualitatives) publiées tous les trimestres dans "Indicateurs des activités industrielles"; ii) le Système d'information relatif aux structures industrielles (SISI), mis à jour à l'aide d'un questionnaire commun en collaboration avec l'ONUDI et publié dans "Statistiques des structures industrielles". Ces deux bases de données sont actuellement étendues aux activités de service (au niveau de détail de la CITI Rev.3); iii) la base de données industrielles pour l'analyse structurelle (STAN, fondée sur le SISI et compatible avec les comptes nationaux), qui a été mise au point en vue de faciliter la construction d'indicateurs comparables sur le plan international de la technologie, des résultats industriels et de la

compétitivité, ainsi que la base de données sur les dépenses de R-D des entreprises (ANBERD); iv) la base de données sur les activités des filiales étrangères (AFA) qui comprend des variables telles que l'emploi, la production ou la R-D, en relation avec les investissements étrangers directs. Cette banque de données est actuellement étendue à l'activité des filiales de sociétés nationales implantées à l'étranger (investissements à l'étranger) et aux services, mais elle fera l'objet d'un nouvel examen (en collaboration avec les experts de l'OCDE traitant des services et avec Eurostat); v) la base de données sur le commerce de produits de haute technicité qui comprend des informations sur près de 240 groupes de produits dont la liste a été dressée en collaboration avec Eurostat; vi) la base de données sur les petites et moyennes entreprises, mise en place et partagée avec Eurostat, qui fournit des informations sur les variables économiques de base désagrégées par industrie et selon la taille des entreprises. Une publication donnant des informations statistiques détaillées sur les petites et moyennes entreprises sera préparée en 2000. Les questionnaires de collecte utilisés pour la plupart de ces bases de données sont préparés à la fois en fonction de la CITI (Rev.2) et de la CITI (Rev.3), pour tenir compte des différences entre les pays qui n'en sont pas tous au même stade du passage à la CITI (Rev.3). Le nombre de pays qui appliquent la nouvelle version révisée de la classification et ont produit des observations sur plusieurs années augmente rapidement. Toutefois, le passage à la CITI (Rev.3) continuera de poser un grave problème en ce qui concerne la disponibilité de séries chronologiques cohérentes de statistiques industrielles internationales.

c) Un manuel méthodologique sur les statistiques quantitatives conjoncturelles sur l'industrie a été publié en 1999. D'autres manuels méthodologiques concernant les statistiques qualitatives conjoncturelles sur l'industrie et les statistiques sur les structures de l'industrie vont être élaborés.

d) Depuis 1999, l'OCDE réunit des statistiques plus détaillées sur les activités de service et des informations méthodologiques qui s'y rapportent afin de les inclure dans ses bases de données sur les statistiques industrielles à court terme et les statistiques des structures.

e) D'autres groupes de travail ou comités participent à l'établissement des statistiques industrielles, notamment le Comité de l'acier, le Comité des transports maritimes et le Groupe de travail du Conseil sur la construction navale.

Activités d'Eurostat : (*Thème 44 - Industrie*) :

Statistiques structurelles sur les entreprises : La priorité sera donnée à la mise en œuvre du règlement relatif aux statistiques structurelles sur les entreprises et à ses annexes dans leur état actuel. Les développements prévus au travers des actions pilotes sont faibles et seront, en tout état de cause, limités aux capacités réduites que les INS peuvent mobiliser. L'accent sera mis sur l'amélioration des délais de mise à disposition des données ainsi que la normalisation des échanges entre les INS et Eurostat, sur une validation et un traitement des données rapides à Eurostat, sur un chargement et une mise à disposition des données sur NewCronos à partir d'une base de données interne et unique, l'objectif étant de mettre à disposition les données d'un État membre 15 jours après leur transmission, sur l'estimation pour les années récentes (Nowcasts) en actualisant les données structurelles à l'aide des données conjoncturelles, et sur des publications aussi rapides que possible sur différents supports papier et CD-ROM. Rassemblement, validation, traitement et publication des données jusqu'à l'année de référence 97 et éventuellement 98 en fonction de leur disponibilité. Avec les données 1998, on arrive au terme

de la période de dérogation prévue par le règlement et les données devraient en principe être plus complètes pour l'ensemble des activités économiques prévues par le règlement et pour l'ensemble des entreprises, quelle que soit leur taille. La publication des résultats se fera en partenariat avec la DG Industrie qui devrait en assurer le financement. Des problèmes pourraient surgir en raison des difficultés et contraintes liées au traitement de la confidentialité. Il est d'autre part à mentionner que le rapport sur les statistiques élaborées en application du règlement 58/97 et portant notamment sur leur qualité et la charge pesant sur les entreprises sera présenté par la Commission au Parlement européen et au Conseil au cours de cette année 2000. En ce qui concerne les petites et moyennes entreprises (PME), l'année 2000 sera caractérisée par le passage aux seules données issues du Règlement après un tuilage de trois années (années de référence 1995/96/97) entre les données antérieurement collectées sur les PME et les nouvelles données. La collecte et le traitement seront entièrement intégrés à ceux des données SSE. Les publications spécifiques seront élaborées dans ce domaine en partenariat avec la DG Industrie.

Statistiques sidérurgiques : Poursuite de la collecte, de la définition et de l'analyse des statistiques sidérurgiques de la CECA. Mise en œuvre d'une proposition de décision de la Commission relative à une réduction du volume des données collectées dans les questionnaires CECA, conformément à l'évolution des besoins politiques. Cela impliquera l'adaptation du système de traitement des données en raison des changements apportés aux questionnaires. Renvoi rapide d'informations agrégées aux fournisseurs de données via un site Internet. Publication des premiers résultats de l'enquête quinquennale sur les installations de 1998. Migration des systèmes de traitement et de diffusion interne vers des systèmes ouverts. Présentation et discussion d'une proposition relative aux statistiques sidérurgiques après l'expiration du Traité CECA, en 2002, dans le contexte des besoins de la Commission en statistiques générales sur les principaux secteurs des biens et services. Collecte de statistiques sidérurgiques de base pour les pays candidats. Restructuration et adaptation des publications consacrées aux statistiques sidérurgiques conformément à la politique générale de la Direction D en matière de publication.

Prodcom : Les travaux visant à améliorer l'actualité, la confidentialité, le contrôle de la qualité des données, l'harmonisation des méthodologies et la diffusion (Europroms) seront poursuivis. Le nombre d'agrégats devrait également être sensiblement augmenté (jusqu'à 4 000 rubriques).

Statistiques conjoncturelles : Mise en œuvre du règlement. Analyse des dérogations. Amélioration du système de collecte et de diffusion des données. Contribution aux projets relatifs aux euro-indicateurs : amélioration des statistiques des services.

Activités d'autres organismes :

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI) :

En collaboration avec l'OCDE, l'ONUUDI continuera de réunir les principales statistiques industrielles de portée mondiale : elle se chargera des pays non membres de l'OCDE, et celle-ci réunira auprès de ses membres des données qu'elle communiquera à l'ONUUDI.

Par ailleurs, l'ONUUDI enverra son questionnaire annuel à tous les pays ne faisant pas partie de l'OCDE. Elle continuera d'encourager les services nationaux qui fournissent les données à les

lui transmettre par voie électronique. Une fois vérifiées et, si besoin est, corrigées et complétées à l'aide des estimations de l'ONUDI, les principales statistiques industrielles communiquées par les pays seront stockées, comme actuellement, dans les trois bases de données sur les statistiques industrielles selon le système de déclaration utilisé au niveau à trois chiffres et au niveau à quatre chiffres de la CITI (Rev.2) et de la CITI (Rev.3). En plus de ces trois bases de données, l'ONUDI continuera de tenir à jour sa base de données sur les statistiques du rapport entre la demande et l'offre dans l'industrie au niveau à quatre chiffres de la CITI (Rev.2) et sa base de données sur les statistiques industrielles ventilées selon la taille de l'établissement. Elle va non seulement tenir à jour et développer les bases de données statistiques mais envisage aussi de mettre en place un système de métadonnées (dont la conception et le modèle ont déjà été arrêtés en 1999) pour étayer ses bases de données statistiques.

Les séries chronologiques annuelles établies et diffusées par l'ONUDI se rapportent à des statistiques clefs de la production, de l'emploi et de l'investissement dans l'industrie et sont présentées conformément aux niveaux à trois chiffres et à quatre chiffres de la CITI (Rev.2 et Rev.3). La majorité des pays devraient en principe être passés de la CITI (Rev.2) à la CITI (Rev.3) d'ici la fin de la période considérée. Cela signifie que la mise à jour annuelle de la base de données au niveau à quatre chiffres de la CITI (Rev.2) doit être sous peu menée à terme. (La base de données au niveau à trois chiffres de la CITI (Rev.2) sera tenue à jour moyennant une conversion des données correspondant au niveau à quatre chiffres de la CITI (Rev.3).)

L'ONUDI poursuivra l'élaboration de son système d'indicateurs du développement industriel qu'elle a entreprise en 1998. Le système comprend actuellement 30 indicateurs (de portée mondiale) mais leur nombre pourrait augmenter pendant la période en cours. Les indicateurs intégrés dans le système se répartissent approximativement en trois catégories : 1) résultats (niveau, structure et variations de la production et du commerce), 2) base de ressources du développement industriel et 3) secteurs de l'environnement général dans lesquels l'industrie est en train de se développer, en particulier la sphère sociale et l'environnement naturel. Grâce au système informatique utilisé, les séries chronologiques d'indicateurs vont être étendues et le nombre de pays représentatifs augmenté.

Comité inter-États de statistique de la Communauté d'États indépendants (CEI-STAT) :

Activités : Collecte, traitement et publication des données sur l'industrie dans les pays de la CEI :

Tous les mois, chiffres de la production exprimée en volume des principales catégories de produits et de biens de consommation industriels (compte tenu de la classification utilisée pour présenter les données aux organisations internationales) ainsi que de la production industrielle exprimée en valeur, et indices des valeurs de la production industrielle;

Tous les trimestres, chiffres de la production industrielle exprimée en volume et indices de la production industrielle par grand secteur de l'industrie;

Tous les ans, chiffres de la production des principales catégories de produits industriels, par catégorie;

Réalisation d'analyses sur la situation et l'évolution de certains secteurs de l'industrie.

3.12 STATISTIQUES DE L'ÉNERGIE

Objectifs au cours des prochaines années : Coordonner la compilation concertée des statistiques de l'énergie; encourager l'utilisation de concepts et définitions convenus au niveau international; relier de manière adéquate les statistiques de l'énergie, d'autres domaines de la statistique économique (par exemple, les statistiques industrielles classiques et les statistiques des transports) et les statistiques de l'environnement.

Résultats collectifs attendus au cours des deux prochaines années : Des statistiques de l'énergie cohérentes et intégrées (flux de production et de consommation) établies en fonction de cadres convenus. Détermination du besoin éventuel de bases de données différentes pour les statistiques de l'énergie. Diffusion de temps à autre de mises à jour des normes et méthodes régissant la compilation des statistiques de l'énergie. Une liste PRODCOM/Énergie sera établie et publiée par Eurostat.

L'attention de la Conférence est appelée sur les points suivants : néant

Décision que le Bureau recommande à la Conférence d'adopter à sa réunion plénière de 2000 :

- Approuver les activités qu'elle doit entreprendre dans le cadre de cet élément de programme (voir la rubrique "Activités et moyens" ci-après).

Réunions de juillet 2000 à juin 2002 :

OCDE-AIE/Eurostat : Sous réserve de confirmation, réunion commune sur les statistiques de l'énergie, en 2001

Eurostat : Groupe de travail : Sources d'énergie renouvelable, 22 septembre 2000

Eurostat : Groupe de travail : Production combinée de chaleur et d'électricité, 13 octobre 2000

Eurostat : Groupe de travail : Comité des statistiques de l'énergie, juin 2001

Eurostat : Groupe de travail : Comité des statistiques de l'énergie, juin 2002

Rapporteur : OCDE-AIE

Activités et moyens de juillet 2000 à juin 2002 :

Activités de la CEE : Aucune réunion CEE/OCDE-AIE/Eurostat n'est prévue pour les deux prochaines années. Le partage des tâches de collecte des données continuera comme précédemment.

Ressources du secrétariat : minimales.

Activités de l'OCDE : L'Agence internationale de l'énergie (AIE) réunit des données et gère de nombreuses bases de données sur l'offre, la conversion, la demande et les prix de l'énergie ainsi que sur les taxes sur les produits énergétiques, pour tous les pays membres de l'OCDE et pour beaucoup d'autres pays.

Pour les pays membres de l'OCDE, l'AIE réunit des statistiques annuelles sur le pétrole, le gaz naturel, le charbon et l'électricité en utilisant des questionnaires communs

OCDE-AIE/CEE/Eurostat. Ces questionnaires portent notamment sur l'importation et l'exportation d'énergie par origine et par destination. L'AIE réunit aussi des statistiques mensuelles sur le pétrole en prévision, entre autres, des mesures à prendre pour faire face à une situation d'urgence.

L'Agence internationale de l'énergie fait paraître neuf publications annuelles et deux publications trimestrielles. En 1998, elle a publié sa deuxième édition de *CO₂ Émissions from Fuel Combustion*.

En 1999, l'ouvrage intitulé *Statistiques et bilans énergétiques des pays non membres de l'OCDE* a été divisé en deux volumes, l'un portant sur les statistiques de l'énergie et l'autre sur les bilans énergétiques.

L'AIE produit également ses publications mensuelles, trimestrielles et annuelles sur disquettes.

Les 23 et 24 novembre 1999, elle a organisé, en collaboration avec la CEE et Eurostat, une réunion des statisticiens de l'énergie de ses pays membres. Cette réunion avait deux objectifs : proposer quelques améliorations à apporter aux quatre questionnaires annuels communs et tirer parti de l'expérience acquise par certains pays membres pour procéder aux adaptations rendues nécessaires par l'évolution du marché de l'énergie (libéralisation, impact du Protocole de Kyoto, ...).

Les participants à la réunion ont proposé plusieurs changements à apporter aux questionnaires. Il s'agissait surtout de leur ajouter un cinquième questionnaire sur les énergies renouvelables et les déchets et de donner plus de détails sur la production combinée de chaleur et d'électricité.

Plusieurs pays se sont déclarés préoccupés par les difficultés qu'ils rencontraient pour continuer de fournir des informations d'aussi bonne qualité et aussi détaillées que par le passé, étant donné que la libéralisation conduisait à une plus grande fragmentation du marché et des informations à caractère confidentiel.

Les questionnaires vont être remaniés en fonction des observations reçues puis soumis de nouveau aux pays membres pour un dernier examen au printemps 2000, avant leur mise en forme finale en juillet 2000.

Activités d'Eurostat : (*Thème 45 – statistiques de l'énergie et des matières premières*) :

La collecte de statistiques mensuelles et annuelles se poursuivra en l'an 2000. La collecte de données sur les tarifs du gaz et de l'électricité conformément à la Directive du Conseil sera effectuée sur une base semestrielle. Le système statistique existant en matière d'énergie sera révisé en collaboration avec les États membres et son adéquation pour faire face aux nouvelles contraintes et aux nouveaux défis (libéralisation, environnement) sera examinée.

Les enquêtes sur la cogénération et les énergies renouvelables, avec leurs implications considérables pour l'environnement, seront poursuivies. L'enquête sur la consommation d'énergie

dans le secteur tertiaire sera achevée dans toute l'Union. Des statistiques sur l'efficacité énergétique vont également être réunies.

Après l'achèvement du projet actuel sur la révision des systèmes des pays d'Europe centrale et orientale en matière de statistiques énergétiques, la couverture géographique sera étendue aux pays candidats.

Activités pour 2000-2002 :

a) Les travaux suivants, qui forment l'ossature des activités en matière de statistiques énergétiques, seront réalisés : élaboration des bilans énergétiques; tendances conjoncturelles dans le domaine de l'énergie; prix du gaz et de l'électricité.

b) En outre, les activités suivantes, nouvelles ou déjà en cours, seront menées à bien : extension de la couverture géographique en intégrant les statistiques des pays d'Europe centrale et orientale et des pays baltes; révision du système des statistiques énergétiques en tenant compte de l'environnement et de la libéralisation des marchés de l'énergie; élaboration d'indicateurs pour évaluer l'efficacité de la concurrence; élaboration d'un ensemble d'indicateurs de développement énergétique durable; enquête annuelle sur les sources d'énergies renouvelables; enquête sur les installations de production combinée de chaleur et d'électricité; consommation d'énergie dans le secteur tertiaire; élaboration d'un ensemble d'indicateurs de l'efficacité énergétique.

Activités d'autres organismes :

Comité inter-États de statistique de la Communauté d'États indépendants (CEI-STAT) :

Le CEI-STAT rassemble et publie des données sur les bilans de l'énergie électrique.

3.13 STATISTIQUES DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE

Objectifs au cours des prochaines années : Élaborer des statistiques intégrées sur la conception, la mise au point, l'appropriation et la diffusion des nouvelles techniques et leur application à la production de biens et services; décrire en termes statistiques le rôle de la science dans les systèmes nationaux d'innovation des pays membres et les relations entre science et technique; et mettre à jour et améliorer l'ensemble de normes et de cadres théoriques arrêtés au niveau international aux fins de l'élaboration de ces statistiques de la science et de la technique, notamment en ce qui concerne la recherche-développement, l'innovation, les brevets, les ressources humaines dans le domaine de la science et de la technologie et la balance des paiements technologique.

Résultats collectifs attendus au cours des deux prochaines années : Continuer de développer et d'améliorer les enquêtes sur l'innovation technologique et les indicateurs connexes, en particulier à l'occasion de la préparation de la troisième enquête communautaire sur l'innovation, et le cas échéant améliorer le Manuel d'Oslo. Apporter diverses améliorations au Manuel de Frascati pour les enquêtes sur la recherche-développement. Mettre à jour et développer les méthodes et enquêtes existantes afin de fournir de meilleurs indicateurs de l'internationalisation de la science et de la technique et de ses applications et d'améliorer les ventilations régionales des données au sein des États membres. Améliorer les méthodes actuelles en révisant le Manuel de Canberra et poursuivre la mise au point de statistiques et d'indicateurs se rapportant aux ressources humaines dans le domaine de la science et de la technique, notamment sur leur

mobilité en tant que vecteur de flux de connaissances au niveau national et entre les pays. Poursuivre les travaux d'analyse sur les brevets, et le cas échéant améliorer le Manuel sur les brevets.

L'attention de la Conférence est appelée sur les points suivants :

- Le travail important accompli pour l'élaboration de manuels (par exemple le Manuel de Frascati sur la recherche-développement, le Manuel d'Oslo et le Manuel de Canberra) dans ce domaine.
- Les solutions à trouver aux problèmes de collecte en commun des données :
La collecte de données par l'OCDE a été pour l'instant supprimée. Aucune disposition n'est donc préconisée.
- Action future concernant la collecte en commun de données (statistiques de la société de l'information) : voir l'EP 3.11.

Décisions que le Bureau recommande à la Conférence d'adopter à sa réunion plénière de 2000 : néant

Réunions de juillet 2000 à juin 2002 :

Eurostat : Groupe de travail : statistiques de l'innovation, 25 et 26 septembre 2000

Eurostat : Groupe de travail : statistiques de la recherche-développement et de l'innovation, 27 au 29 novembre 2000

Rapporteur : OCDE

Activités et moyens de juillet 2000 à juin 2002 :

Activités de la CEE : néant

Activités de l'OCDE : Les travaux de l'OCDE portant sur les statistiques de la science et de la technique sont entrepris sous l'égide du Groupe d'experts nationaux sur les indicateurs de science et de technologie (GENIST) relevant du Comité de la politique scientifique et technologique (CPST). Ce groupe tient une réunion officielle par an et organise des ateliers sur des sujets particuliers, de manière à faire pendant aux réunions correspondantes des experts d'Eurostat. Au cours des deux prochaines années, les activités seront concentrées sur les aspects suivants :
i) gestion et/ou mise au point de statistiques comparables au niveau international sur les ressources consacrées à la R-D (révision de certains volets de la méthodologie internationale mise au point par l'OCDE pour les enquêtes sur la R-D, le Manuel de Frascati), la balance des paiements technologique et les brevets, données qui sont publiées dans "Statistiques de base de la science et de la technologie" et "Principaux indicateurs de la science et de la technologie", sur les dépenses de R-D par branche d'activité, et sur les brevets par branche d'activité et par groupe de technologie (améliorant ainsi l'interprétation méthodologique des statistiques des brevets grâce à la réalisation d'analyses); ii) en coopération avec Eurostat, l'OCDE poursuivra ses travaux d'ordre méthodologique et statistique consacrés à la mesure des ressources humaines affectées à la science et à la technologie et aux indicateurs de l'innovation, en se fondant sur l'exploitation des résultats de l'enquête sur l'innovation dans les pays membres; et iii) mise

au point d'une nouvelle génération d'indicateurs permettant de mesurer la capacité d'exploitation des innovations et d'autres aspects connexes d'une économie fondée sur le savoir", conformément au mandat confié à l'OCDE par les Ministres chargés de la recherche et de la technologie de ses pays membres.

Activités d'Eurostat : (*Thème 73 - Science et technologie*) :

La nouvelle décision du Conseil pour la période 2000-2004 sera appliquée et servira de base aux travaux entrepris dans ce domaine.

L'activité normale sera poursuivie avec l'amélioration de l'harmonisation et de la comparabilité des données sur la R-D au niveau régional. Les travaux se concentreront sur la mesure des secteurs de haute technologie et de leurs produits (emploi, commerce extérieur, brevets). Une étude de faisabilité sera lancée pour vérifier la disponibilité de sources de données qui pourraient permettre l'élaboration de données S&T par genre. Un projet pilote portera sur la mise en œuvre d'une base de données opérationnelle et statistique sur les brevets européens.

L'amélioration de la coordination des enquêtes sur la R-D et l'innovation aura une priorité élevée, en particulier pour ce qui concerne la coopération existante avec l'OCDE.

La deuxième enquête communautaire sur l'innovation sera achevée et ses résultats analysés.

Deux projets statistiques seront lancés avec la participation et le financement de la DG Recherche et de la DG Société de l'information; en partenariat avec la DG Recherche et en respectant les accords existants relatifs aux mécanismes financiers : base commune sur les sciences, indicateurs dans le domaine des technologies et de l'innovation (CBSTII), qui couvriront la création de plusieurs bases de données S&T et la préparation du troisième rapport sur les indicateurs S&T; en partenariat avec la DG Société de l'information : indicateurs statistiques sur la nouvelle économie (SINE).

Les tâches suivantes seront réalisées en association avec la DG Société de l'information : conférence sur l'innovation prévue avant la fin de l'an 2000; préparation de la troisième enquête communautaire sur l'innovation (CIS), qui sera effectuée sur la base de l'évaluation de CIS 2 en accordant une attention particulière au problème que pose la confidentialité des données; CIS 3 sera lancée en 2001.

Activités d'autres organismes :

Comité inter-États de statistique de la Communauté d'États indépendants (CEI-STAT) : Nouvelles mesures : En 2000-2002, le CEI-STAT poursuivra ses consultations avec les services nationaux de statistique concernant les arrangements à prendre aux fins de l'observation statistique des travaux scientifiques et techniques sur la base des normes internationales acceptées qui s'appliquent aux statistiques scientifiques.

Au troisième trimestre de 2000, le Comité établira un rapport sur la recherche scientifique et les chercheurs dans les pays de la CEI.

Groupe de discussion électronique sur l'économie de l'information : Ce groupe étudie l'impact de l'informatique sur l'économie et la société. Il peut s'agir de questions liées à la classification des secteurs d'activité (les différences entre le système nord-américain de classification des industries (NAICS) et la CITI, par exemple), des définitions des secteurs relevant des technologies de l'information et des communications et de celles du commerce électronique, de la détermination d'indicateurs adaptés aux nouveaux enjeux et de la collecte des données, pour ne citer que quatre des volets étudiés. Le commerce électronique fait l'objet de nombreux travaux d'analyse et de synthèse dans tous les services de l'OCDE et a été le thème d'une conférence ministérielle qui s'est déroulée à Ottawa du 7 au 9 octobre 1998; les ministres y ont insisté sur la priorité à accorder aux travaux de mesure et d'analyse quantitative dans ce domaine. Un groupe de travail sur les indicateurs pour la société de l'information fait preuve d'une grande activité dans le domaine statistique et doit se réunir les 21 et 22 avril 1999. Il est déjà possible d'obtenir un grand nombre de documents sur le site Web de l'OCDE à l'adresse : <http://www.oecd.org/dsti/sti/it/index.htm>. La division de l'OCDE responsable des études dans ce domaine, c'est-à-dire la Division de la politique de l'information, de l'informatique et des communications, serait prête à accueillir un groupe de discussion électronique sur cette question et à en diriger les débats afin de faire avancer les travaux.

Personne à contacter : Andrew.Wyckoff@oecd.org

3.14 REGISTRES DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES ET FICHIERS ADMINISTRATIFS ET AYANT L'ÉLABORATION DES STATISTIQUES ÉCONOMIQUES

Objectifs au cours des prochaines années : Promouvoir l'utilisation des registres des activités industrielles et commerciales et l'emploi des bases d'enquête à usage général pour les enquêtes de conjoncture; diffuser des informations sur les meilleures méthodes appliquées par les pays pour constituer et tenir des registres des activités industrielles et commerciales; aider les pays en transition à construire des bases de sondage, à assurer leur mise à jour et le maintien de leur qualité, en accordant une place particulière aux créations d'entreprises et aux changements dans la démographie des entreprises, ainsi qu'à définir la structure et les principales applications de ces bases, notamment dans le domaine des statistiques sur les petites et moyennes entreprises et, à plus long terme, à mettre au point les techniques permettant d'obtenir des informations complètes sur la démographie des entreprises; promouvoir l'harmonisation de la couverture des registres des activités industrielles et des concepts employés, ainsi que des utilisations des registres des activités industrielles et commerciales.

Résultats collectifs attendus au cours des deux prochaines années : Bulletins spéciaux précisant le contenu des bases d'enquête normalisées (Eurostat); détermination des méthodes, coûts et pièges touchant la construction des bases (table ronde sur les bases d'enquête auprès des entreprises); diffusion de la documentation de la table ronde (Eurostat); et état des projets d'assistance technique concernant en particulier la mise à jour et la gestion des bases d'enquête auprès des entreprises et des fichiers géographiques avec listes d'entreprises. Il est nécessaire de dispenser une formation en ce qui concerne la définition et l'application des unités statistiques dans les registres des entreprises et l'emploi des registres en question en tant qu'instrument d'enquête harmonisé. Bien que cette nécessité se fasse particulièrement sentir dans le cas des pays en transition, elle ne se limite pas à ce groupe de pays.

L'attention de la Conférence est appelée sur le point suivant :

- Les grands progrès accomplis ces dernières années par les pays européens concernant l'établissement de registres des activités industrielles et commerciales.

Décision que le Bureau recommande à la Conférence d'adopter à sa réunion plénière de 2000 :

- Approuver les activités qu'elle doit entreprendre dans le cadre de cet élément de programme (voir la rubrique "Activités et moyens" ci-après).

Réunions de juillet 2000 à juin 2002 :

CEE/Eurostat : Réunion de travail sur l'utilisation de l'unité statistique dans les registres des activités industrielles et commerciales, juin 2001

Eurostat/Groupe de travail FEBI/FEBS/UNICE/Institutions nationales de statistique, 3 novembre 2000

Rapporteur : Eurostat

Activités et moyens de juillet 2000 à juin 2002 :

Activités de la CEE : Réunion de travail CEE/Eurostat sur les registres des activités industrielles et commerciales (juin 2001), qui examinera les sujets suivants : i) comment améliorer les liens entre les registres statistiques des activités industrielles et commerciales et les sources administratives; ii) questions de qualité et méthodes à utiliser pour améliorer sur plusieurs plans la qualité des registres des activités industrielles et commerciales; iii) résultats obtenus dans la mise au point d'un registre unique des activités industrielles et commerciales dans les pays membres; iv) coopération entre divers utilisateurs des registres statistiques des activités industrielles et commerciales dans les services nationaux de statistique; v) problèmes liés aux unités statistiques dans les registres des activités industrielles et commerciales.

La CEE réunit auprès des pays qui ne font pas partie de l'EEE des données qui seront ensuite incorporées dans la base de données d'Eurostat.

Activités de l'OCDE : néant

Activités d'Eurostat : (*Thème 24 – Registres*) :

La priorité pour ce thème sera toujours la qualité : la qualité des répertoires et des variables contenues, mais aussi la qualité des unités statistiques et l'établissement de registres des entreprises dans les États membres. Le manuel de recommandation des répertoires devra être achevé et publié (19 chapitres). Un accord sur une définition opérationnelle de l'entreprise complexe et de la façon de la profiler, devra avoir été atteint, dans lequel sera clairement montrée la différence entre groupe d'entreprises et entreprise complexe. Des accords auront été atteints sur la fourniture de renseignements concernant la propriété des unités légales, la possibilité de lier les renseignements sur les activités secondaires avec la connaissance de l'UAE et les liens avec Intrastat. Un projet de communication de la Commission sur les sources

administratives visant à en faciliter l'utilisation dans les États membres ainsi qu'à fournir certaines règles de conduite pour assurer la comparabilité de ces sources.

Activités d'autres organismes :

Comité inter-États de statistique de la Communauté d'États indépendants (CEI-STAT) :

Table ronde sur les bases d'enquêtes auprès des entreprises :

But : Offrir un lieu de rencontre pour des échanges de vues et de données d'expérience ainsi que pour la réalisation en commun d'essais en rapport avec l'élaboration, la tenue à jour et l'utilisation de bases de sondage pour les enquêtes auprès des entreprises (registres des activités industrielles et commerciales). La Table ronde est un organisme non institutionnalisé ouvert à tous, mais les participants sont néanmoins tenus de contribuer au programme de la réunion. Elle n'a pas reçu de mandat d'un organisme officiel mais pourrait, en fonction de ses débats et/ou essais, présenter une recommandation à un organisme officiel (par exemple la Commission de statistique de l'ONU) concernant l'examen ou l'adoption de certaines pratiques ou normes par exemple.

Réunion la plus récente : du 27 septembre au 1er octobre 1999, à Paris (France). Les thèmes débattus ont été les suivants : commerce électronique (définition des entreprises participantes, communication par voie électronique des informations statistiques); démographie des entreprises; technologie (applications pour les registres des activités industrielles et commerciales et la prise en compte des enquêtes auprès des entreprises); mondialisation; qualité des registres des activités industrielles et commerciales; le registre des activités industrielles et commerciales : principal instrument utilisé par les entreprises françaises pour toutes les opérations d'enregistrement administratif (observation et examen d'une application en conditions réelles dans un service régional).

Produits : Les communications techniques présentées et débattues au cours des douze premières réunions sont disponibles sur CD-ROM. L'organisme d'accueil tient un site à jour sur l'Internet en y présentant la documentation la plus récente après chaque réunion.

Prochaines réunions : Nouvelle-Zélande, automne 2000 (dates à confirmer); Washington (États-Unis), octobre 2001; et Lisbonne (Portugal), octobre 2002.

Personnes à contacter : M. Richard Barnabé, directeur général, Classification Systems, Statistics Canada, Jean Talon Building 13 B 7, Ottawa, Canada K1A 0T6. Téléphone : 613-951-9850; Télécopie : 613-951-0411; adresse électronique : barnric@statcan.ca.

Point de contact pour la réunion de l'automne 2000 en Nouvelle-Zélande : M. Tom Woodhouse, Statistics New Zealand, Private Bag 4741, Christchurch, Nouvelle-Zélande. No de téléphone : 64 3 374 88 30; No de télécopie : 64 3 374 87 59; adresse électronique : tom-woodhouse@stats.govt.nz

Recommandation au Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales : Les membres de la Table ronde ont débattu des besoins en matière d'information créés par la mondialisation croissante de l'économie et de leurs implications pour les bases d'enquêtes auprès des entreprises. Le débat a notamment fait ressortir combien il serait

souhaitable que les codes de branche (ou d'activité) des entreprises qui œuvrent dans plusieurs pays soient à peu près les mêmes dans les registres ou bases de sondage de tous les pays où ces entreprises exercent une activité. C'est pourquoi les membres de la Table ronde encouragent le Groupe d'experts à faciliter l'harmonisation des grandes classifications par branche d'activité ou à en favoriser une plus grande convergence.

3.XX AUTRES TRAVAUX DANS LE DOMAINE DES STATISTIQUES ÉCONOMIQUES

L'attention de la Conférence est appelée sur le point suivant :

- Les tentatives de l'OCDE en vue de produire, pour ses pays membres, des données statistiques sur les rémunérations des salariés du secteur public qui soient comparables sur le plan international.

Décisions que le Bureau recommande à la Conférence d'adopter à sa réunion plénière de 2000 : néant

Réunions de juillet 2000 à juin 2002 :

Rapporteur : sans objet

Activités et moyens de juillet 2000 à juin 2002 :

Activités de la CEE : néant.

Activités de l'OCDE :

a) **Indicateurs à court terme** : Gestion de la base de données des Principaux indicateurs économiques qui contient des statistiques mensuelles et trimestrielles relatives aux pays membres de l'OCDE sur un large éventail de domaines économiques et fournit l'information statistique dont ont besoin les spécialistes de l'analyse économique, les décideurs et les entreprises. Examen et amélioration du contenu de la base de données afin qu'elle présente la plus grande utilité possible pour les besoins actuels de l'analyse économique à court terme ainsi que par rapport aux nouveaux domaines clefs de l'analyse et de l'élaboration de politiques qui sont en train de se développer. Aux fins de cette amélioration, définition de normes internationales efficaces pour la présentation des métadonnées statistiques en collaboration avec la CEE, le FMI, l'OIT et Eurostat, élargissement de la couverture et amélioration de la qualité des métadonnées statistiques tout en allégeant au maximum le travail de communication des données à la charge des pays membres. Amélioration de l'utilité, de l'actualité et de la présentation des publications mensuelles et hebdomadaires sur papier et sur support électronique qui sont élaborées à partir de la base de données sur les Principaux indicateurs économiques et qui présentent les indicateurs économiques mensuels et trimestriels, les résultats d'enquêtes auprès des entreprises et des consommateurs ainsi que les indicateurs avancés. En 2000, incorporation dans ces publications d'indicateurs à court terme pour certains pays non membres. Encouragement à une plus grande coordination et rationalisation des activités de collecte de données menées par les diverses Directions de l'OCDE participant au rassemblement des statistiques conjoncturelles, dans le but d'alléger le travail de communication des données à la charge des organismes des pays membres et d'accroître l'efficacité des travaux au sein de

l'OCDE. Élaboration, en coopération avec la CEE, le FMI, l'OIT et d'autres organisations internationales, de recueils des prix à la consommation et des prix à la production et, en coopération avec Statistics Netherlands, l'ISTAT, le CEI, l'OIT et les services nationaux de statistique, d'un manuel sur la mesure de l'économie non observée.

Les deux publications suivantes sur les métadonnées doivent paraître en 2002 : "Standard Sources and Definitions", "Comparative Methodological Analysis".

b) Statistiques du secteur public : Pour appuyer une analyse comparée portant sur le secteur public et sa gestion, l'OCDE établira, sur la taille et la structure des effectifs dans les administrations publiques, une série de données offrant une meilleure comparabilité sur le plan international que les données actuellement disponibles. Après des consultations menées dans quelques pays, une analyse d'une vaste gamme de concepts, définitions et procédures de collecte des données sera réalisée. Sur cette base, une méthode destinée à produire les données souhaitées, à partir des éléments fondamentaux existants, sera mise au point et appliquée progressivement à un nombre croissant de pays.

Une base de données informatisée permanente sur les rémunérations des salariés du secteur public dans les pays de l'OCDE fournit des séries annuelles par pays sur l'évolution des rémunérations. Des données sont recueillies sur la rémunération individuelle, par la méthode du salarié moyen, ainsi que sur la masse salariale, la rémunération totale et l'emploi (effectifs) correspondant.

c) Enquêtes de conjoncture : L'OCDE collabore avec les pays en transition pour mettre au point des mesures qualitatives des activités économiques en encourageant l'application de ces techniques aux enquêtes de conjoncture et aux enquêtes auprès des consommateurs.

d) Coopération technique avec les pays en développement : Soutien statistique au Comité d'aide au développement et au Groupe de travail international des statistiques de la dette extérieure couvrant les flux de ressources en direction des pays en développement, PECO et NEI, les normes et définitions utilisées pour la mesure de l'encours de la dette extérieure et la présentation des données pertinentes et la mise en concordance des données sur les flux au titre de la dette avec les données sur la balance des paiements et l'encours de la dette. Tenue à jour du système de notification des pays créanciers et des statistiques de la dette extérieure et coordination de ces informations avec les données sur les crédits à l'exportation de la Banque des règlements internationaux (BRI) et le système de notification des pays débiteurs de la Banque mondiale. Fournit des données comparables sur l'action des différents donateurs.

Activités d'Eurostat : (*Thèmes 18 – coordination statistique, 57 – autres statistiques économiques*)

Pour 2000, l'activité de la coordination aura trois axes :

- La mise en œuvre des procédures de vérification et de diffusion des concepts et définitions sera poursuivie et généralisée. Les premiers résultats pourront être mesurés à travers la publication des premiers manuels méthodologiques publiés à partir du cadre "Méthodologie des statistiques d'entreprises" et de la base CODED.
- La coordination des activités d'Eurostat à travers l'installation de Focal Points devrait encore être améliorée. Cette amélioration devrait être constatée par une intensification de la publication de "bulletins d'information" faisant le point sur les problèmes de coordination qui

auront été identifiés en début d'année. Dans le cadre du système de points focaux, des travaux devraient être entamés dans plusieurs domaines, y compris celui de l'amélioration de la cohérence des statistiques du marché du travail. En même temps, un audit approfondi sur les résultats, des méthodes de collecte pour le règlement Prodcop pour faire rapport au CPS.

- La coordination externe à Eurostat vers les DG de la Commission sera menée essentiellement vis-à-vis de la DG XV en participant au processus de discussion des normes comptables (comme source d'informations statistiques) au niveau international (IASC) et européen (forum comptable), ainsi qu'en définissant un ensemble d'indicateurs visant à alimenter le tableau de bord du marché intérieur. Les relations avec les FEBI seront intensifiées dans le cadre du CEIES.
- Enfin, un programme de travail va être lancé en 2000 dans le but de définir plus précisément les informations nécessaires pour mesurer l'ampleur de la mondialisation et établir un ordre de priorité parmi les besoins des utilisateurs. L'OCDE collaborera à cet effet avec Eurostat.

Activités d'autres organismes :

Division de statistique de l'ONU : La Division de statistique de l'ONU facilite les travaux de groupes d'étude, afin d'étudier certains des problèmes qu'elle considère comme cruciaux. Elle continuera d'encourager les pays à participer activement aux débats des divers groupes. Elle assurera également une large diffusion des informations sur les groupes et leurs activités. Des informations détaillées sur les groupes et leurs activités peuvent être obtenues en consultant le site de l'ONU sur le World Wide Web (<http://www.un.org/Depts/unsd/citygrp/>).

Les groupes informels suivants ont été constitués :

- Groupe d'experts des statistiques relatives aux stocks de capitaux ("Groupe de Canberra"), voir EP 3.1;
- Groupe de discussion électronique sur les biens incorporels, voir EP 3.1;
- Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur non structuré, voir EP 3.1;
- Groupe de Voorburg sur les statistiques des services, voir EP 3.8;
- Groupe d'Ottawa sur les indices des prix, voir EP 3.9;
- Groupe de discussion électronique sur l'économie de l'information, voir EP 3.13;
- Table ronde sur les bases d'enquêtes auprès des entreprises, voir EP 3.14;
- Groupe de Sienna sur les statistiques sociales et le suivi social, voir EP 4.11 a);
- Groupe de Paris sur les statistiques du travail et de la rémunération, voir EP 4.4;
- Groupe de Canberra : Groupe d'experts sur les statistiques du revenu des ménages, voir EP 4. 7 a);
- Groupe de Rio sur les statistiques de la pauvreté, voir EP 4. 7a);
- Groupe de Londres sur la comptabilité de l'environnement, voir EP 5.2.
